



2015

RAPPORT ANNUEL

Sommaire



In-theatre sales



Notre personnel

01

CHIFFRES CLÉS ET RATIOS

- 2 Chiffres clés
- 3 Ratios

02

APERÇU DE L'ANNÉE

- 5 Commentaire du Président et des CEO's
- 8 Kinopolis Group en bref
- 10 Organisation et stratégie
 - Notre mission et notre stratégie
 - Le concept Kinopolis
 - Notre organisation
 - Notre personnel
 - Green Star, notre projet de durabilité
 - Expansion
 - Information relative au marché
- 25 2015 en un clin d'œil



Utopolis Belval (LU)



Plan Kinepolis Utrecht (NL)



Kinepolis Alcobendas (ES)

03

RAPPORT DE GESTION

- 27 Examen des résultats
- 32 Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
- 50 Autres informations
- 51 Déclaration relative aux informations figurant dans ce rapport annuel

04

INFORMATION SUR L'ACTION

- 54 L'action Kinepolis Group

05

COMPTES ANNUELS

- 58 États financiers consolidés
- 64 Annexes aux états financiers consolidés
- 114 Rapport du commissaire
- 116 Comptes annuels abrégés de Kinepolis Group SA
- 118 Glossaire
- 119 Calendrier financier 2016-2017

01 CHIFFRES CLÉS ET RATIOS

CHIFFRES CLÉS

NOMBRE DE COMPLEXES ⁽¹⁾	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	PAYS-BAS	LUXEMBOURG	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	TOTAL
2016	12	10	5	14	3	2	46

VISITEURS (MIO) ⁽²⁾	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	PAYS-BAS	LUXEMBOURG	SUISSE	TOTAL
2014	9,0	6,2	3,6	0,8		0,1	19,7
2015	9,2	6,4	4,4	1,7	0,3	0,1	22,1
2015 par rapp. à 2014	2,4 %	4,0 %	20,5 %	125,4 %	-	12,0 %	12,5 %

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS (EN '000 €)	2011	2012	2013	2014	2015
Produits	253 704	254 505	245 980	262 619	301 571
EBITDA	74 562	72 252	75 006	71 303	88 739
REBITDA	71 673	74 001	74 634	74 264	90 958
Marge brute	79 639	82 221	82 111	81 843	99 578
Résultat opérationnel	53 341	51 673	55 069	50 665	65 245
Résultat financier	-3 169	-5 859	-5 998	-4 295	-7 754
Résultat avant impôt	50 172	45 814	49 071	46 370	57 491
Résultat de la période	36 471	35 704	37 541	35 167	32 255
Résultat courant	35 195	37 405	37 395	35 589	43 207

TAUX DE CROISSANCE ANNUELS	2011	2012	2013	2014	2015
Produits	6,1 %	0,3 %	-3,3 %	6,8 %	14,8 %
EBITDA	9,7 %	-3,1 %	3,8 %	-4,9 %	24,5 %
REBITDA	7,8 %	3,2 %	0,9 %	-0,5 %	22,5 %
Marge brute	18,8 %	3,2 %	-0,1 %	-0,3 %	21,7 %
Résultat opérationnel	18,1 %	-3,1 %	6,6 %	-8,0 %	28,8 %
Résultat de la période	30,0 %	-2,1 %	5,1 %	-6,3 %	-8,3 %
Résultat courant	25,5 %	6,3 %	0,0 %	-4,8 %	21,4 %

ÉTAT CONSOLIDÉ DE SITUATION FINANCIÈRE (EN '000 €)	2011	2012	2013	2014	2015
Actifs non courants	272 139	261 868	255 239	302 068	392 075
Actifs courants	54 814	65 703	55 072	44 996	98 624
TOTAL DES ACTIFS	326 953	327 571	310 311	347 064	490 699
Capitaux propres	133 942	108 668	104 657	104 732	123 033
Provisions et passifs d'impôt différé	18 110	21 466	20 525	18 352	27 029
Obligations financières à long terme	38 502	81 709	87 917	91 471	214 000
Obligations financières à court terme	56 020	37 731	19 332	44 095	8 714
Dettes commerciales et autres dettes	72 649	72 949	70 487	79 651	97 090
Autres	7 730	5 048	7 393	8 763	20 833
TOTAL DES PASSIFS	326 953	327 571	310 311	347 064	490 699

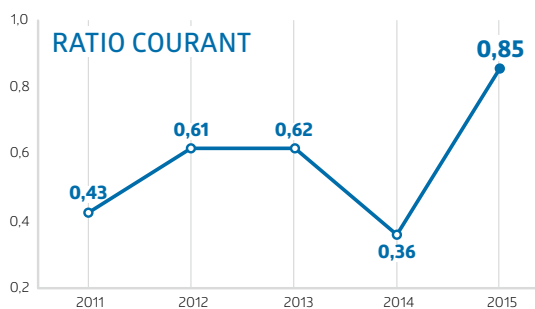
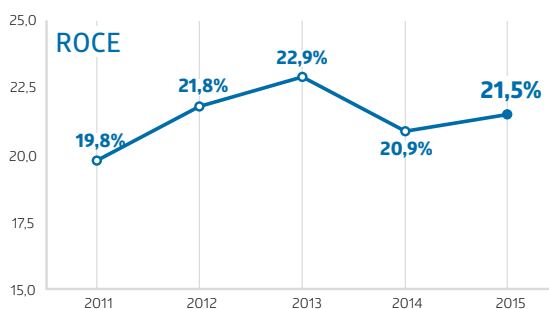
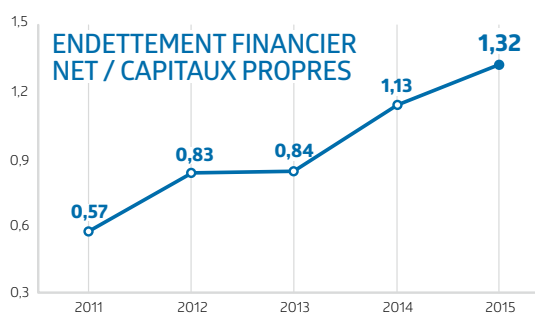
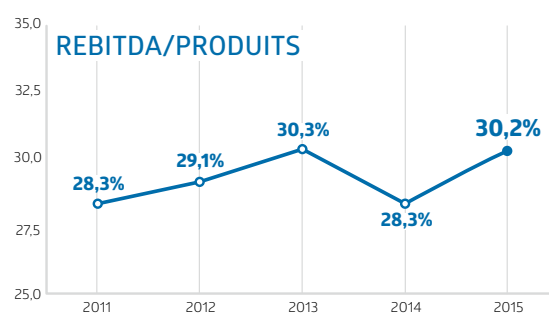
(1) Y compris Cinema City Poznań (Pologne), exploité par Cineworld et UGC Toison d'Or (Belgique), exploité par UGC, Rouen (repris en janvier 2016) et Kinepolis Dordrecht (inauguré en février 2016).
(2) Non compris Cinema City Poznań (Pologne) et UGC Toison d'Or (Belgique).

DONNÉES PAR ACTION ^{(3) (4)}	2011	2012	2013	2014	2015
Produits	7,75	8,77	9,06	9,99	11,26
EBITDA	2,28	2,49	2,76	2,71	3,31
Résultat	1,11	1,23	1,38	1,34	1,20
Résultat courant	1,07	1,29	1,38	1,35	1,61
Capitaux propres, part du Groupe	4,03	3,75	3,85	3,89	4,59
Dividende brut ^{(5) (6)}	0,36	0,47	0,64	0,65	0,79
Ratio de distribution	30 %	35 %	45 %	50 %	50 %

RATIOS

RATIOS DE RENTABILITÉ	2011	2012	2013	2014	2015
EBITDA/Produits	29,4 %	28,4 %	30,5 %	27,2 %	29,4 %
REBITDA/Produits	28,3 %	29,1 %	30,3 %	28,3 %	30,2 %
Marge brute/Produits	31,4 %	32,3 %	33,4 %	31,2 %	33,0 %
Résultat opérationnel/Produits	21,0 %	20,3 %	22,4 %	19,3 %	21,6 %
Résultat de la période/Produits	14,4 %	14,0 %	15,3 %	13,4 %	10,7 %

RATIOS STRUCTURE FINANCIÈRE	2011	2012	2013	2014	2015
Endettement financier net	76 501	90 200	88 141	118 645	162 008
Endettement financier net/EBITDA	1,03	1,25	1,18	1,66	1,83
Endettement financier net/Capitaux propres	0,57	0,83	0,84	1,13	1,32
Capitaux propres/Total des passifs	41,0 %	33,2 %	33,7 %	30,2 %	25,1 %
Ratio courant	0,43	0,61	0,62	0,36	0,85
ROCE	19,8 %	21,8 %	22,9 %	20,9 %	21,5 %



(3) Calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions pour la période concernée, multiplié par cinq pour les périodes de 2011 à 2013, pour tenir compte du fractionnement des actions réalisée en 2014 et permettre de comparer les chiffres.

(4) En 2014, ces données par action tiennent compte du fractionnement de l'action en cinq à partir du 1er juillet 2014.

(5) Calculé sur la base de nombre d'actions qui ont droit à un dividende. Pour les périodes de 2011 à 2013 divisé par cinq, pour tenir compte du fractionnement des actions à partir du 1er juillet 2014 en raison de comparabilité.

(6) Pour l'exercice 2014 on a payé un dividende supplémentaire exceptionnel de € 0,20 par action.

02 APERÇU DE L'ANNÉE



Kinepolis Dordrecht (NL)



Commentaire du Président et des CEO's

Mesdames, Messieurs,
Cher actionnaire, client et collaborateur,

2015 a été une année fantastique pour Kinopolis. Une expansion réussie, la poursuite de l'implémentation de nos piliers stratégiques et une offre cinématographique forte se sont traduites par une hausse importante de la fréquentation, du chiffre d'affaires et du résultat courant net. L'efficacité opérationnelle a continué à augmenter, dans les complexes existants comme repris.

Le nombre de visiteurs, en progression de 12,5 %, s'est établi à 22,1 millions, essentiellement grâce à des reprises aux Pays-Bas, en Espagne, en France et au Luxembourg en 2014 et 2015. Remarquons à ce propos que les résultats des cinémas Utopolis repris et du cinéma de Bourgoin ont été comptabilisés pour deux et six mois, respectivement, en 2015. La forte offre cinématographique dans tous les pays et le rétablissement de la confiance des consommateurs en Espagne ont aussi contribué à cette hausse.

Les produits totaux ont augmenté de 14,8 % à € 301,6 millions. Leur hausse est plus forte que celle de la fréquentation, grâce notamment à de meilleures ventes par visiteur. La forte offre de films familiaux et de blockbusters ainsi que le succès qui y est lié de nos offres premium comme 3D, Laser Ultra et Cosy Seating ont contribué de manière importante à cette hausse. À l'exception de Kinopolis Film Distribution (KFD), toutes nos activités opérationnelles ont manifesté une tendance à la hausse.

L'EBITDA courant a grimpé de 22,5 % pour s'établir à € 91,0 millions. Ce résultat repose sur les effets de l'intégration des cinémas repris, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle dans tous les pays ainsi que la hausse des ventes par visiteur grâce à l'offre solide de films familiaux et de blockbusters.

Le résultat courant de la période s'élève à € 43,2 millions, soit une hausse de 21,4 % par rapport à l'année précédente. Déduction faite d'un coût non récurrent dans le cadre du remboursement éventuel suite à l'arrêt de la Commission européenne relative à l'Excess Profit Ruling (EPR) belge, le Groupe a rapporté un résultat total de € 32,3 millions, contre € 35,2 millions en 2014. En fonction de l'évolution ultérieure de ce dossier, nous déciderons des mesures juridiques éventuelles à prendre. Pour les sociétés, il est primordial de pouvoir opérer dans un climat d'entreprise juridiquement sûr et fiscalement stable, au niveau national comme européen.

Le Conseil d'Administration proposera à nouveau à l'Assemblée Générale du 11 mai 2016 d'appliquer au bénéfice courant net un ratio de distribution de 50 %. Compte tenu du nombre d'actions ayant droit à un dividende à la date du présent rapport annuel, cela

représente pour l'exercice 2015 un dividende brut de € 0,79 par action. C'est une hausse de 21,5 % par rapport à 2014 (€ 0,65 par action).

Entre-temps, l'expansion reste en tête de notre agenda. L'an dernier, Kinopolis a repris pas moins de 10 cinémas et en février 2016, nous avons inauguré le premier complexe nouvellement construit aux Pays-Bas, Kinopolis Dordrecht. Nous travaillons ferme à plusieurs nouveaux projets de construction, notamment à Breda, Utrecht et Brétigny-sur-Orge.

Par ailleurs, nous continuons à investir dans l'innovation et l'expérience client sans pareil. 10 complexes ont déjà été équipés de Cosy Seating, une formule qui, en raison de son grand succès, sera déployée dans un plus grand nombre de salles encore. Nous continuons à miser sur notre stratégie de marketing numérique, qui nous permet d'élaborer une offre à la mesure de divers groupes cibles. Nous étendons en permanence nos services en ligne et mobiles, notamment avec un e-shop pour boîtes à cadeaux et une appli qui permet à des personnes, partageant les mêmes intérêts, de se retrouver pour voir un film ensemble.



Le centre commercial de Rouen Saint-Sever où Kinopolis a repris l'exploitation du cinéma début 2016.



De g. à dr. Eddy Duquenne, CEO, Philip Ghekiere, Président du Conseil d'Administration et Joost Bert, CEO

L'introduction récente d'un « Innovation Lab » interne stimule par ailleurs la génération d'idées nouvelles et vise une culture permanente de pensée novatrice et de collaboration.

La programmation pour 2016 paraît très prometteuse avec notamment « The Revenant », « Zootopie », « Batman v Superman : L'Aube de la Justice », « Ice Age : Collision Course » (L'Âge de Glace 5 : les Lois de l'Univers) et « Le Livre de la Jungle ». En 2016, la recette du succès résidera comme précédemment dans une offre

cinématographique de qualité associée à la poursuite de notre expansion, et dans notre volonté persistante de faire vivre une expérience unique au client, tout en diversifiant notre offre.

Kinepolis ne serait pas en mesure d'atteindre ses ambitieux objectifs sans l'engagement et la confiance de ses collaborateurs, des cinéphiles, des partenaires, des investisseurs et d'autres parties prenantes. Nous tenons à remercier chacun d'entre eux et mettons tout en œuvre pour mériter chaque jour cette confiance.

Eddy Duquenne
CEO Kinepolis Group

Joost Bert
CEO Kinepolis Group

Philip Ghekiere
Président du Conseil d'Administration

Kinepolis Group en bref

Né de la fusion en 1997 de deux groupes cinématographiques familiaux, Kinepolis Group est coté en bourse depuis 1998. Kinepolis propose un concept de cinéma innovant, qui fait valeur de référence dans le secteur.

Début 2016, Kinepolis Group possédait 46 complexes en Belgique, en France, en Espagne, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Suisse et en Pologne. Au-delà de son activité d'exploitation cinématographique, le Groupe est également actif dans la distribution de films, l'organisation d'événements, la publicité à l'écran et la gestion immobilière.

2 300 collaborateurs s'attachent à ce que chaque année, des millions de visiteurs passent un moment cinématographique inoubliable.

2015

visiteurs



22,1 mio

+12,5%

sièges



117 813

salles



491

complexes



46⁽⁵⁾

2014

visiteurs



19,7 mio

sièges



99 506

salles



398

complexes



35

2015

0,3 mio



2014

-



4 927

-



22

-



3

-



9,2 mio

+2,4%

9,0 mio



36 697

36 697



148

148



12

12



6,4 mio

+4%

6,2 mio



30 561

24 657



120

87



10

7



4,4 mio

+20,5%

3,6 mio



27 765

27 320



91

91



5

5



1,7 mio

+125,4%

0,8 mio



16 308

9 292



84

46



14

9



0,1 mio

+12%

0,1 mio



1 555

1 540



8

8



1

1



18

18



1

1

(1) Appartenant, à la date du présent rapport annuel, au portefeuille immobilier et affecté ou non à l'activité cinématographique.
 (2) Un complexe est exploité par UGC. Pour cette raison, le nombre de visiteurs et de sièges n'est pas compté dans le total.
 (3) Opérationnel depuis début 2016, nombre de visiteurs non compris dans le total.
 (4) Exploité par le groupe Cineworld. Pour cette raison, le nombre de visiteurs et de sièges n'est pas compté dans le total.
 (5) Y compris Cinema City Poznań (Pologne), exploité par Cineworld, et UGC Toison d'Or (Belgique), exploité par UGC, Rouen (repris en janvier 2016) et Kinepolis Dordrecht (inauguré en février 2016).

Grand-Duché de Luxembourg

Esch-sur-Alzette
Luxembourg-ville x2

Belgique

Anvers	Braine l'Alleud
Bruges	Courtrai
Bruxelles x2 ⁽²⁾	Louvain
Gand	Liège x2
Hasselt	Ostende

France

Lomme	Nîmes x2
Longwy	Rouen Saint-Sever ⁽³⁾
Bourgoin	St-Julien-lès-Metz
Mulhouse	Thionville
Nancy	

Espagne

Alicante
Madrid x2
Granada
Valencia

Pays-Bas

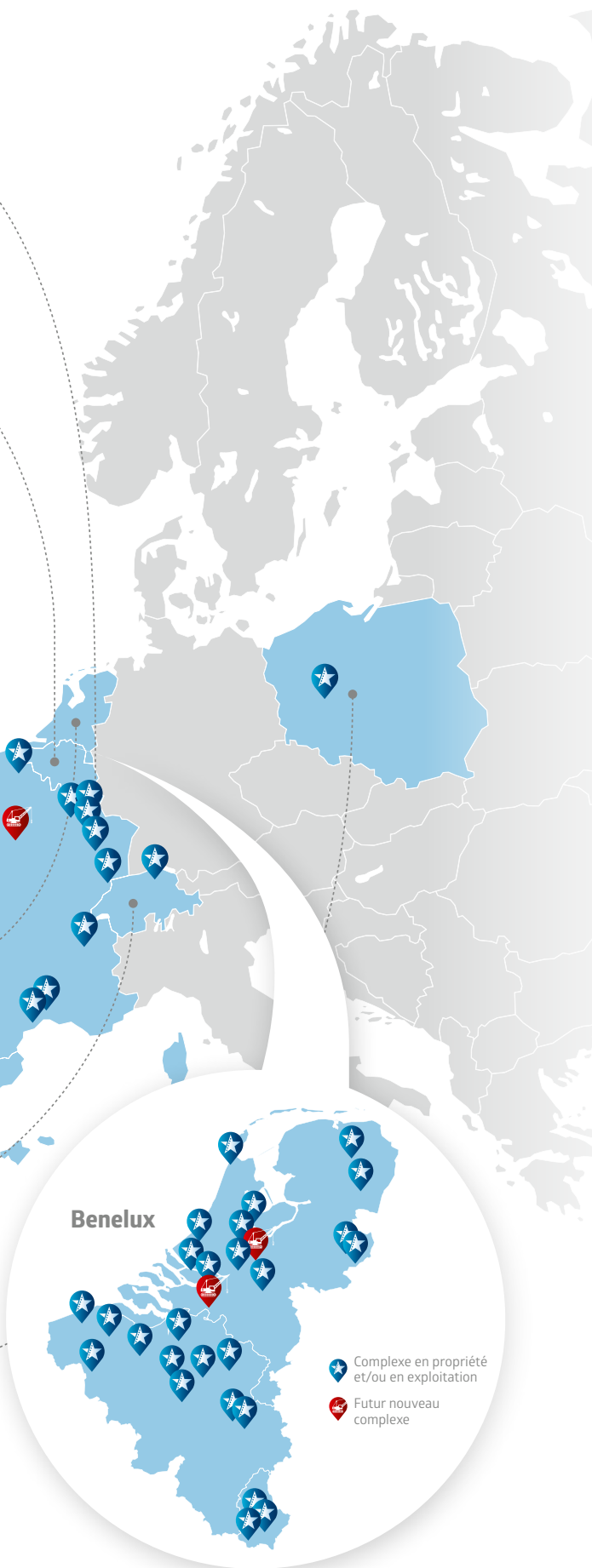
Almere	Huizen
Den Helder	Nieuwegein
Dordrecht ⁽³⁾	Oss
Emmen	Rotterdam
Enschede x2	Utrecht x2
Groningen	Zoetermeer

Suisse

Schaffhausen

Pologne

Poznań⁽⁴⁾



★ Complexe en propriété
et/ou en exploitation
★ Futur nouveau
complexe

Organisation et stratégie

Notre mission et notre stratégie

Kinepolis entend proposer une expérience unique aux amateurs de film et de culture et offre un programme sur mesure à divers groupes cibles. Kinepolis veut créer de la valeur durable pour les cinéphiles, collaborateurs, actionnaires, partenaires ainsi que pour l'environnement. La société entend intégrer les trois piliers de son modèle stratégique dans les principes de l'entrepreneuriat durable.



KINEPOLIS VEUT ÊTRE LE MEILLEUR MARKETEEER

Grâce à une interaction intensive avec ses visiteurs et à une offre sur mesure, Kinepolis veut répondre au mieux aux besoins et souhaits du public. En jouant sur les attentes de divers groupes cibles, Kinepolis veut se profiler comme le meilleur marketeer.



KINEPOLIS VEUT ÊTRE LE MEILLEUR EXPLOITANT DE CINÉMA

Kinepolis veut faire bénéficier ses visiteurs de possibilités de détente uniques et d'expériences professionnelles dans les meilleures conditions possibles. En cela, Kinepolis vise une excellente qualité technique et logistique, qui se traduit par une expérience cinématographique unique.



KINEPOLIS VEUT ÊTRE LE MEILLEUR GESTIONNAIRE IMMOBILIER

Kinepolis veut gérer, valoriser et développer de manière optimale son portefeuille immobilier.



Kinepolis Bruges (BE)



Kinepolis Enschede (NL)



Ladies at the Movies

The ultimate movie experience

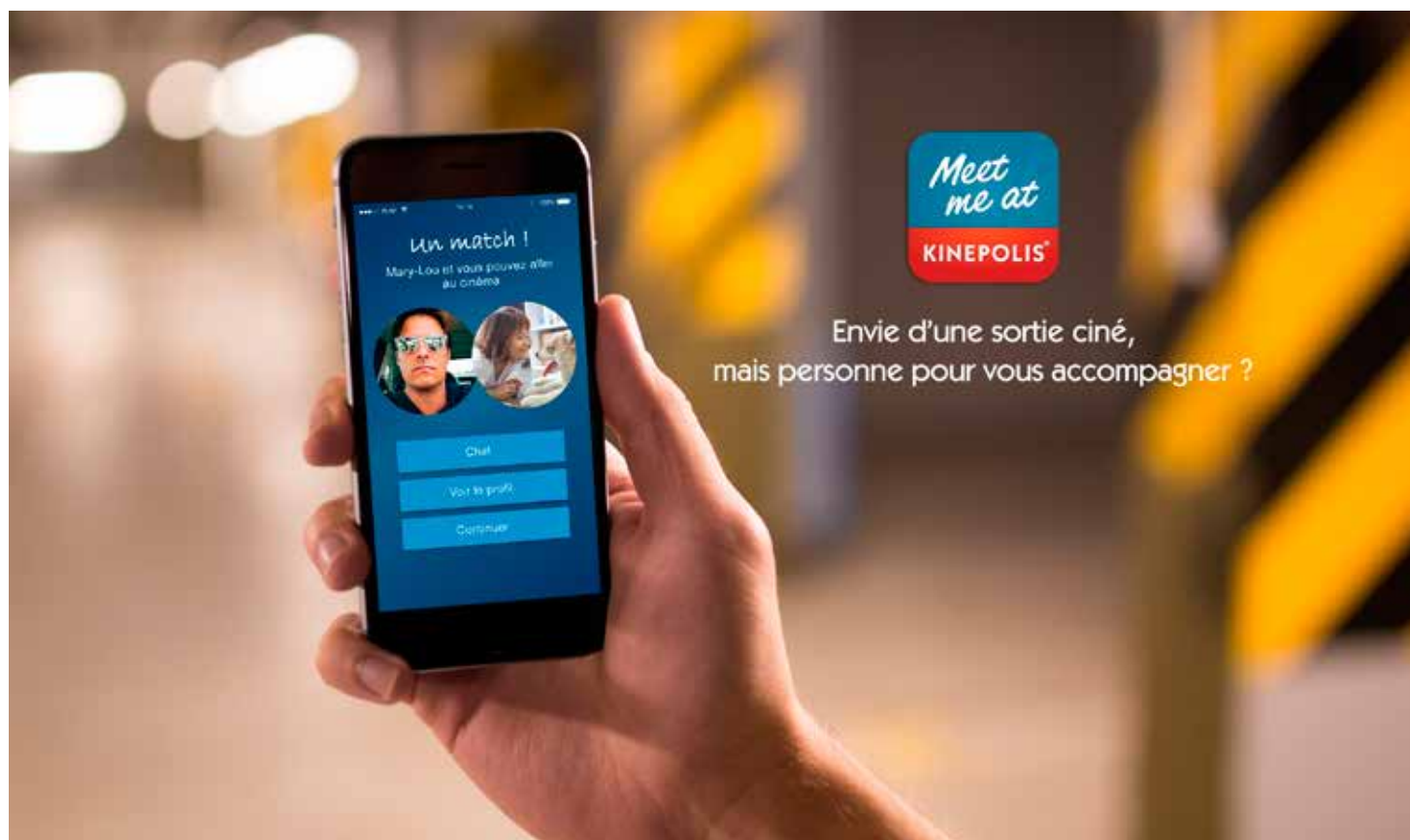


Global Achievement in Exhibition Award 2014

Tous ces piliers sont sous le signe de la création de « the ultimate movie experience », un concept cinématographique centré sur l'expérience intégrale du visiteur. Kinepolis a vu ses efforts en ce sens couronnés par l'octroi d'un « Global Achievement in Exhibition Award » en 2014, qui reconnaît le Groupe comme meilleur exploitant de cinéma au monde.



La meilleure qualité technique et logistique



Appli « Meet me at Kinepolis »

Le concept Kinepolis

INNOVATION ORIENTÉE CLIENT

Kinepolis crée les tendances et investit en permanence dans l'innovation et l'expérience du client. Ces dernières années, cette volonté de renouveau a mené à la numérisation du cinéma et de la vente de tickets, aux plus récentes techniques de projection et de sonorisation, au ticketing mobile, à des événements de premier plan ainsi qu'à de nouvelles approches marketing.



COSY SEATING

Depuis 2015, les visiteurs peuvent opter pour la formule Cosy Seating dans plusieurs cinémas Kinepolis. Il s'agit de sièges plus confortables avec accoudoirs extra-larges, une tablette pratique pour les boissons et les snacks ainsi qu'un porte-manteau.



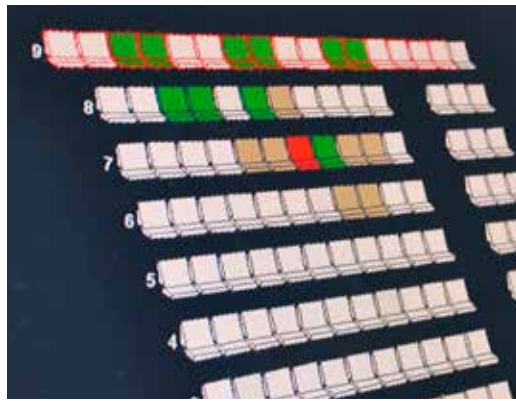
LASER ULTRA

Avec Laser ULTRA, Kinepolis associe la qualité d'image unique du tout nouveau projecteur laser de Barco au système audio immersif Dolby Atmos. Grâce à la combinaison de ces deux technologies, les visiteurs vivent le film plus intensément encore et s'aventurent au cœur de l'action.





Kinepolis Dordrecht (NL)



Réserver à l'avance via des sièges numérotés



Le smartphone pour choisir un film



Mobile ticketing

Au-delà du renouveau de l'expérience cinématographique, Kinepolis attache également de l'importance aux moments qui précèdent et qui suivent la projection et développe en permanence des boutiques et des concepts d'intérieur novateurs (par ex. le Leonidas Chocolates Café).

Avec leur infrastructure innovante, les complexes Kinepolis se profilent en outre comme des lieux B2B idéaux, pour des congrès, avant-premières et événements d'entreprises.

Sur le plan du contenu, l'offre cinématographique classique est en permanence complétée de formules événementielles et de représentations alternatives comme l'art, l'opéra et le ballet.

MARKETING RELATIONNEL

Expert en cinéma, Kinepolis joue au maximum sur les préférences de ses visiteurs. Grâce à une connaissance approfondie de ses clients – rendue possible par un système innovant de marketing relationnel – et à une offre sur mesure, Kinepolis entend proposer « the ultimate movie experience ». Plus de 2,5 millions de clients reçoivent, par e-mail, des recommandations pour des films et des événements en fonction de leurs préférences personnelles.

Pour l'avenir, Kinepolis veut investir davantage dans la relation avec ses clients, notamment par la fourniture de services en ligne et mobiles.

PROGRAMMATION ACTIVE

L'offre Kinepolis ne se limite pas aux grands succès internationaux du moment. Ces dernières années, Kinepolis est passé d'une programmation passive à une programmation active. Dans cette perspective, Kinepolis choisit les films en fonction des préférences de ses clients, qui peuvent différer d'un complexe à l'autre. Kinepolis s'efforce d'avoir, à tout moment de l'année, une offre adéquate pour chacun des groupes cibles.



PROGRAMMATION ETHNIQUE

Dans des villes multiculturelles comme Anvers et Bruxelles, Kinepolis programme régulièrement des films pour un groupe ethnique spécifique comme des blockbusters indiens « Bollywood » et des succès turcs. En Belgique, un blockbuster Bollywood attire jusqu'à 5 000 visiteurs chez Kinepolis.



Kinepolis veut impliquer le client et optimiser la relation clientèle.

Notre organisation

L'organisation de Kinepolis est adaptée à ses marchés géographiques et se caractérise par une structure plane, avec de courtes lignes de décision.

L'organisation se compose de cinq entités opérationnelles : Cinema Operations pour l'exploitation de cinémas, Real Estate pour la gestion immobilière, Kinepolis Film Distribution (KFD) pour la distribution de films, Brightfish pour la publicité à l'écran et Digital Cinema Services pour le soutien technologique.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

BOX OFFICE

L'activité Box Office porte sur la vente de tickets de cinéma. La fréquentation en est un élément moteur. Elle est largement tributaire de plusieurs facteurs externes, dont l'offre de contenu, la météo et les périodes de vacance. Par l'optimisation constante de la capacité et de l'occupation des salles à l'aide d'une offre cinématographique et culturelle variée, Kinepolis atteint un vaste éventail d'amateurs de film et de culture. Cette approche de programmation active permet à Kinepolis d'envisager, à tout moment de l'année, une offre adéquate pour ses divers groupes cibles. L'offre cinématographique est ainsi complétée en permanence de formules événementielles (par ex. « Ladies at the Movies », « Cinema Deluxe ») et des représentations alternatives comme l'art, l'opéra et le ballet.

IN-THEATRE SALES

In-theatre sales (ITS) comprend toutes les activités liées à la vente de boissons et snacks dans les complexes cinématographiques. Cette activité n'a cessé de gagner en importance au cours des dernières années par des innovations sur le plan de l'infrastructure et de l'offre.



Leonidas Chocolates Café, Kinepolis Anvers (BE)

Aujourd'hui, un grand nombre de complexes Kinepolis possèdent une boutique self-service (appelée « megacandy »), déterminante pour le succès croissant d'ITS. Dans chaque pays ou région, l'offre « megacandy » se complète d'initiatives locales spécifiques. C'est ainsi que le coin café a acquis une place prééminente dans les complexes Kinepolis français tandis que Kinepolis Anvers (en Belgique) a inauguré la « Ola Happiness Station » et le « Leonidas Chocolates Café ». Les visiteurs y trouveront les réputés chocolats et pralines belges, mais aussi des boissons chaudes et froides.

Parallèlement à une large offre cinématographique, un assortiment étendu d'aliments et de boissons est offert, qui répond aux préférences des divers groupes. Kinepolis vise à offrir une expérience unique, ce qui se traduit également lors des moments qui précèdent et suivent la projection.

BUSINESS-TO-BUSINESS

L'activité business-to-business (B2B) de Kinepolis se développe sur la base d'une relation privilégiée avec le monde de l'entreprise et d'une offre innovante. Depuis la numérisation et grâce à leur infrastructure avancée et flexible, les cinémas Kinepolis se profilent en outre comme des lieux B2B idéaux, pour des congrès, avant-premières et événements d'entreprises. Les équipes B2B de Kinepolis engagent des actions en collaboration avec les entreprises et stimulent la vente d'événements et de chèques cinéma.

Le cinéma est également le lieu idéal où, par le truchement d'actions publicitaires ciblées, donner de la visibilité aux entreprises. Publicité à l'écran, sampling, placement de produit, panneaux publicitaires et écrans numériques dans les foyers jouent un rôle à cet égard.



Kinepolis B2B





Plan Kinopolis Utrecht (NL)



Première Safety First, Kinopolis Belgique



Première Star Wars, Kinopolis Belgique

DISTRIBUTION DE FILMS

Kinopolis Film Distribution (KFD) prend spécifiquement en charge la distribution de films internationaux et nationaux en Belgique et au Luxembourg. Spécialiste des films flamands, KFD occupe à présent une place distinctive dans le paysage cinématographique belge. Via KFD, Kinopolis stimule également la production et la promotion du cinéma flamand.

KFD travaille en collaboration étroite avec d'autres partenaires, dont Dutch FilmWorks (DFW), le principal distributeur indépendant des Pays-Bas. Dans le cadre de cette collaboration, KFD diffuse en Belgique et au Luxembourg des films du catalogue DFW.

PUBLICITÉ À L'ÉCRAN

La reprise, fin 2011, de la régie publicitaire Brightfish a été pour Kinopolis le point de départ d'une toute nouvelle activité en Belgique. Par cette acquisition, Kinopolis a réalisé une consolidation durable du marché belge de la publicité à l'écran et a une nouvelle fois fourni un partenaire stable au secteur cinématographique. Brightfish propose un vaste éventail de canaux médias tournant autour du cinéma, pour tous ceux qui recherchent une communication ciblée avec le cinéphile.



REAL ESTATE

Real Estate est une entité à part au sein du Groupe qui coordonne la gestion, la valorisation et le développement du portefeuille immobilier du Groupe. Kinopolis se distingue de nombreux autres exploitants de cinémas par sa position unique en matière d'immobilier. En effet, le Groupe détient la majorité de son parc immobilier. Début 2016, Kinopolis possédait 46 complexes, 491 écrans et plus de 117 000 sièges.

Quelque 62 000 m² sont loués à des tiers. La clientèle de ces commerces (principalement des magasins et des établissements horeca) est générée par la présence du cinéma.

Kinopolis se distingue de nombreux autres exploitants de cinémas par sa position unique en matière d'immobilier.



The Magic Forest, Madrid (ES)



Kinopolis Braine l'Alleud (BE)



Kinopolis Mulhouse (FR)



Teamwork



Client Focus



Notre personnel

2 300 collaborateurs s'attachent chaque jour à ce que des millions de visiteurs passent un moment cinématographique inoubliable. Le talent et l'engagement de ces collaborateurs est la clé du succès de Kinopolis. Kinopolis veut être une entreprise auto-apprenante, signifiant par là que les collaborateurs portent la responsabilité des objectifs et des budgets de leur département et reçoivent l'espace requis pour prendre l'initiative et apprendre les uns des autres. L'ambition de Kinopolis en tant qu'employeur consiste à obtenir le meilleur de chacun selon la devise « Plus est en Nous ».

VALEURS K

« Client Focus », « Teamwork », « Operational Excellence », « Flexibility » et « Hands-on » sont les valeurs comportementales qui sous-tendent l'action de chaque collaborateur Kinopolis. Mettre le client au centre, collaborer de manière constructive à un objectif commun, effectuer son travail de manière correcte et efficiente, faire preuve de flexibilité par rapport aux changements et d'envie pour l'initiative et l'esprit d'entreprise : chacun est censé donner vie à ces aspects dans son comportement individuel et d'équipe.

KINEPOLIS ACADEMY

Kinopolis a mis sur pied une « Talent Factory » pour évaluer les talents en vue de futures opportunités de carrière et plannings de succession. La formation est, elle aussi, un aspect important de la philosophie du « Human Capital ». La « Kinopolis Academy » aide les collaborateurs à affûter leurs compétences personnelles par le biais de l'e-learning. Par ailleurs, des trajets de coaching personnalisés sont élaborés pour les managers sous le titre de « Kinopolis University ».



Plus est
en Nous

La devise de la politique du personnel de Kinepolis : « Plus est en Nous »

INNOVATION LAB

Le monde change en permanence et avec lui, le comportement des visiteurs actuels et potentiels de Kinepolis, le marché pertinent et les possibilités pour y répondre. Le Kinepolis Innovation Lab est né de la conviction que les idées neuves et surprenantes sont l'oxygène dont l'entreprise a besoin pour maintenir son succès et de la reconnaissance que Kinepolis compte en interne plus de 2 000 personnes susceptibles d'avoir une bonne idée. Avec l'introduction d'un Innovation Lab, tout collaborateur de Kinepolis – de l'étudiant au manager – est stimulé à penser hors des sentiers battus et à oser « entreprendre ». Chaque trimestre, les meilleures idées sont sélectionnées et des équipes sont constituées en vue de les élaborer en détail et de les mettre en œuvre. De cette manière, l'Innovation Lab a pour effet que les collaborateurs coopèrent davantage, au-delà de leur département.



**PARTICIPEZ AU
DÉVELOPPEMENT
DE VOTRE KINEPOLIS!**
innovationlab@kinepolis.com



Plan Kinepolis Breda (NL)

Green Star, notre projet de durabilité

Dans un contexte sociétal plus large, Kinepolis accorde la plus grande importance aux conséquences écologiques, culturelles ou sociales de ses activités. Kinepolis a conscience de son rôle social et de l'impact potentiel sur toutes les parties prenantes. Le projet de Kinepolis en matière de durabilité a été baptisé « Green Star ».

Sous toutes ses facettes, Green Star est de plus en plus intégré dans les processus de décision et la politique de Kinepolis au quotidien.



EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Pour la construction de nouveaux complexes comme pour la rénovation de complexes existants les paramètres verts sont cruciaux, au même titre que le confort des visiteurs et des collaborateurs. Dans le choix de ses sources d'énergie et de ses matériaux de construction et par l'utilisation flexible de ses espaces, Kinepolis s'efforce au maximum de réduire son empreinte écologique.

Une étape importante vers la durabilité a été la numérisation des systèmes de projection, qui rend superflus la production chimique de pellicule cinématographique et le transport de volumineuses bobines de film. De même, l'importance grandissante de la vente de tickets en ligne et mobile réduit l'impact écologique des activités opérationnelles. En outre, diverses mesures d'économie d'énergie ont été prises, telles que l'installation d'un éclairage LED, dans les salles comme dans les foyers, la numérotation photoluminescente des rangées et des systèmes de chauffage performants. La consommation d'eau a été réduite, notamment par l'installation de robinets à détection optique. Quant aux visiteurs, ils sont sensibilisés en permanence à respecter le tri des déchets.



Kinopolis Dordrecht (NL)



Éclairage LED

BIEN-ÊTRE DU PERSONNEL

Green Star aborde également le bien-être des collaborateurs. Kinopolis s'efforce de développer les talents individuels et des équipes et mesure chaque année la satisfaction du personnel (le « People Satisfaction Index », ou PSI). Kinopolis stimule les réseaux apprenants et, de la sorte, un environnement de travail centré sur le feed-back et l'entrepreneuriat.

RESPONSABILITÉ SOCIOCULTURELLE

Kinopolis a également conscience de sa responsabilité socioculturelle, pour ce qui concerne tant la programmation que l'infrastructure de ses complexes. L'accessibilité aux utilisateurs de chaises roulantes et les représentations qui répondent aux souhaits des minorités culturelles sont des exemples de la manière par laquelle Kinopolis veut travailler à une meilleure intégration des groupes minoritaires. Kinopolis apporte également son appui à diverses œuvres charitables par le sponsoring, le mécénat, l'organisation de ou le soutien à des actions de solidarité ou la stimulation de l'emploi social.

En 2015, Kinopolis a soutenu plusieurs projets comme « Wings for Life » et « Zuiddag » en Belgique et « Bio Kinderrevalidatie » aux Pays-Bas. Dans une même perspective, Kinopolis évalue actuellement divers systèmes visant à améliorer sensiblement l'accessibilité des salles aux mal-voyants et malentendants. En outre, tout au long de 2015, il a été tenu compte au maximum des aspects écologiques, sociaux et environnementaux lors de la mise en œuvre de divers projets de nouvelle construction.

Il a été tenu compte au maximum des aspects écologiques, sociaux et environnementaux lors des projets de nouvelle construction.



Expansion

Kinepolis souhaite introduire son concept sur de nouveaux marchés et auprès de nouveaux groupes cibles et contribuer ainsi à plus de création de valeur pour toutes les parties prenantes. Ces deux dernières années, Kinepolis a posé d'importants jalons dans la réalisation de sa stratégie d'expansion, doublant le nombre de complexes en portefeuille. En 2015, Kinepolis a pris pied au Luxembourg, s'est considérablement étendu aux Pays-Bas et en France et a lancé plusieurs nouvelles constructions. Dans le courant de l'année, des investissements ont par ailleurs été consentis pour renforcer l'organisation en soutien de cette expansion.

ESPAGNE

En Espagne, les cinémas acquis en 2014 à Alcobendas (Madrid) et Alicante ont été rénovés en profondeur, en 2015. Les deux cinémas ont été transformés en vrais cinémas Kinepolis, centrés sur l'expérience du client.

PAYS-BAS

Aux Pays-Bas, Kinepolis a entamé en 2015 la construction d'un nouveau complexe à Dordrecht, Breda et Utrecht Jaarbeurs. Ces trois nouveaux chantiers représentent 30 salles et plus de 6 200 sièges supplémentaires. Kinepolis Dordrecht a été inauguré en février 2016. Les inaugurations de Kinepolis Breda et Utrecht Jaarbeurs sont programmées pour la mi-2016 et début 2017, respectivement. Parallèlement, les complexes Wolff d'Enschede et Groningen nouvellement acquis ont été rénovés en profondeur, conformément au concept Kinepolis.

FRANCE

Début juillet 2015, Kinepolis a repris le cinéma Mégaroyal à Bourgoin, près de Lyon. Avec 12 salles et 2 100 sièges, le Mégaroyal était l'un des plus grands cinémas indépendants de France. Kinepolis Bourgoin, comme le Mégaroyal s'appellera désormais, est le premier cinéma Kinepolis dans cette région.



Kinepolis Dordrecht (NL)



Kinepolis Alcobendas, Madrid (ES)

L'année 2015 a été une nouvelle fois caractérisée par l'expansion.



Kinopolis Enschede (NL)

Kinopolis a fait son entrée en Normandie également. Début 2016, Kinopolis y a repris un cinéma installé dans le centre commercial de Rouen Saint-Sever. L'ouverture d'un nouveau complexe à Brétigny-sur-Orge, près de Paris, est prévue pour début 2017. Ce tout nouveau multiplex Kinopolis aura une capacité de 10 salles et 1 530 sièges.

UTOPOLIS

Fin 2015, Kinopolis Group a acquis le groupe Utopolis (Utopia SA), à l'exclusion des complexes belges. La reprise concernait 9 cinémas situés dans 3 pays : Grand-Duché de Luxembourg (3), Pays-Bas (5) et France (1). La reprise des quatre complexes belges (Malines, Turnhout, Aarschot et Lommel) est encore sous réserve de l'approbation du Conseil de la Concurrence belge et n'était pas encore connue à la date de l'approbation de ce rapport par le Conseil d'Administration.

Kinopolis a repris trois complexes au Grand-Duché de Luxembourg (dont deux à Luxembourg-ville et un à Esch-sur-Alzette), cinq aux Pays-Bas (Oss, Almere, Zoetermeer, Den Helder et Emmen) et un en France (Longwy).



Utopolis Longwy (FR)

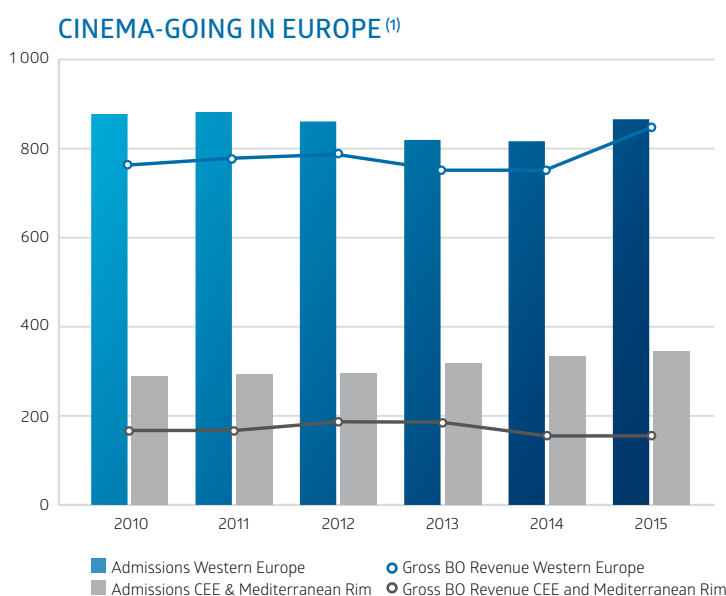
Utopia SA exploite essentiellement des multiplexes et, comme Kinopolis, possède l'immobilier de la plupart de ses complexes cinématographiques. En 2014, Utopia SA a accueilli au Grand-Duché de Luxembourg, aux Pays-Bas et en France 2,3 millions de visiteurs et a réalisé un chiffre d'affaires de € 28,3 millions et un EBITDA de € 4,9 millions. La reprise a permis à Kinopolis de renforcer sa position en France et aux Pays-Bas et, avec le Luxembourg, d'ajouter un nouveau marché géographique à son portefeuille.

Information relative au marché ⁽¹⁾

En Europe, la fréquentation est en progrès de 5,2 % en 2015 par rapport à l'année précédente. La principale hausse de la fréquentation (+6,1 %) a eu lieu en Europe occidentale (18 pays), avec 866,0 millions de visiteurs en 2015 contre 816,5 millions en 2014. En Europe orientale et centrale ainsi que dans la zone méditerranéenne (14 pays), la fréquentation a grimpé de 334,5 millions de visiteurs en 2014 à 344,5 millions en 2015.

Les pays d'Europe occidentale où la hausse de la fréquentation est la plus forte pour l'année 2015 sont le Portugal (+20,4 %), la Finlande (+20,3 %), le Danemark (+15,8 %) et le Luxembourg (+15,0 %). En Europe orientale, l'Estonie (+19 %), la Hongrie (+18,3 %) et la Roumanie (+18 %) ont enregistré les plus fortes progressions par rapport à l'an dernier. Les pays d'Europe qui ont baissé en 2015 par rapport à 2014 sont la Turquie (-1,5 %), la France (-1,4 %), la Russie (-0,2 %) et les Pays-Bas (-0,2 %).

Avec leurs 6 093 écrans, les grands groupes cinématographiques européens représentent 17,2 % du marché européen, Odeon/UCI Cinemas Group détenant 6,3 %, suivi, depuis janvier 2014, par le groupe consolidé Cineworld/Cinemacity avec 5,7 % et par Vue Entertainment avec 5,2 %.



	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total admissions in Europe (in '000)						
Admissions Western Europe	877 726	882 227	860 903	819 517	816 541	865 959
Admissions CEE and Mediterranean Rim	287 705	292 044	294 751	317 143	334 461	344 543
TOTAL	1 165 431	1 174 271	1 155 654	1 136 660	1 151 002	1 210 502
Gross Box Office Revenue in Europe (in '000 €)						
Gross BO Revenue Western Europe	6 126 808	6 251 552	6 351 507	6 023 719	6 047 085	6 797 547
Gross BO Revenue CEE and Mediterranean Rim	1 338 733	1 349 723	1 509 749	1 503 639	1 251 143	1 240 055
TOTAL	7 465 541	7 601 275	7 861 256	7 527 358	7 298 228	8 037 602
Average ticket prices (€)						
ATP Western Europe	6,98	7,09	7,38	7,35	7,41	7,85
ATP CEE and Mediterranean Rim	4,65	4,62	5,12	4,74	3,74	3,60
TOTAL	6,41	6,47	6,8	6,62	6,34	6,64

(1) Source : Mediasalles.it & sites internet individuels des groupes cinématographiques

2015 en un clin d'œil

2015



03 RAPPORT DE GESTION



Kinepolis Anvers (BE)



Examen des résultats

Une offre cinématographique forte, une expansion réussie et la poursuite de l'implémentation de ses piliers stratégiques se sont traduites, pour Kinopolis, par une année superbe, avec une hausse importante de la fréquentation, du chiffre d'affaires et du résultat courant net. L'expansion se poursuit comme annoncé. Les cinémas existantes et les cinémas nouvellement acquis ont contribué à l'optimisation continue de l'efficience opérationnelle et à l'amélioration de tous les ratios.

Kinopolis a accueilli en 2015 12,5 % de visiteurs en plus que l'année précédente, essentiellement grâce à des reprises aux Pays-Bas, en Espagne, en France et au Luxembourg en 2014 et 2015. Les résultats des cinémas Utopolis repris en 2015 et du cinéma de Bourgoin, France, ont été comptabilisés pour deux et six mois, respectivement, en 2015. De même, une forte offre cinématographique dans tous les pays et le rétablissement de la confiance des consommateurs en Espagne ont contribué à la hausse de la fréquentation. L'année 2015 a été marquée par une offre cinématographique exceptionnelle avec de fortes productions hollywoodiennes (notamment « Star Wars : Le Réveil de la Force », « Minions », « Jurassic World » et « Spectre ») mais aussi des succès locaux, dont « FC De Kampioenen 2 : Jubilee General » et « Safety First » en Flandre, « Michiel de Ruyter » et « Gooische Vrouwen 2 » aux Pays-Bas et « Ocho Apellidos Catalanes » en Espagne. En France, l'offre cinématographique locale (avec notamment « La Famille Bélier ») n'a pas pu rééditer le grand succès de « Supercondriaque » et de « Qu'est-ce qu'on a fait au bon Dieu » en 2014.



Safety First

Avec 14,8 %, les produits totaux ont enregistré une hausse plus nette que la fréquentation, notamment grâce à la hausse des produits de la vente de tickets (Box Office, BO) et des In-theatre sales (ITS) par visiteur. La forte offre de films familiaux et de blockbusters ainsi que le succès qui en résulte pour les offres premium comme 3D et Cosy Seating ont contribué de manière importante à cette hausse. Le mix de pays, avec une part accrue aux Pays-Bas, a eu, lui aussi, un impact positif sur la moyenne des produits BO et ITS par visiteur.

Les produits B2B s'affichent à la hausse grâce à la croissance des produits des événements, de la vente de chèques cinéma aux entreprises et de l'augmentation des produits de la publicité à l'écran dans tous les pays sauf la Belgique.

Les produits des activités immobilières ont eux aussi progressé grâce notamment à l'expansion du Groupe et au succès de concessions en régie propre comme le Leonidas Chocolates Café et la Ola Happiness Station à Anvers (Belgique).

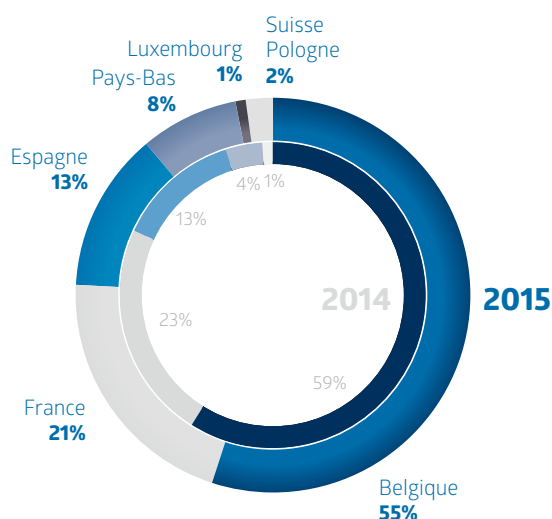
Kinepolis Film Distribution (KFD) a enregistré une excellente seconde moitié d'année avec notamment « Black » et « Safety First » mais n'a pu compenser l'absence de films locaux au premier semestre de l'année et le succès de « The Wolf of Wall Street » début 2014.

L'EBITDA courant a grimpé de 22,5 % pour s'établir à € 91,0 millions. Ce résultat repose sur les effets de l'intégration des cinémas repris, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle dans tous les pays ainsi que la hausse des ventes par visiteur grâce à l'offre solide de films familiaux et de blockbusters.

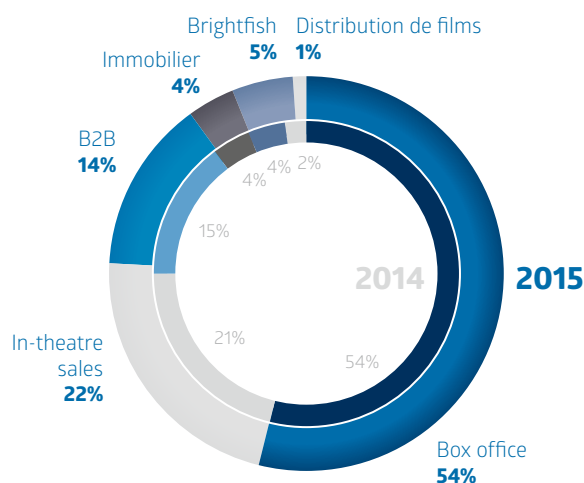
PRODUITS

Au premier semestre de cette année, les produits ont atteint € 301,6 millions, en hausse de 14,8 % par rapport à 2014. Les produits ont enregistré une hausse supérieure à celle de la fréquentation (+12,5 %), suite à de meilleurs produits par visiteur et à la hausse des produits B2B (+12,7 %) et immobiliers (+14,4 % à cours constants), en partie compensés par les produits en recul de KFD (-27,3 %).

Produits par pays en 2015 par rapport à 2014



Produits par activité en 2015 par rapport à 2014





Les produits de la vente de tickets (Box Office, BO) ont augmenté de 16,2 % et ceux d'aliments et de boissons (in-theatre sales, ITS), de 18,9 %. Par visiteur, les produits BO ont augmenté de 3,3 % et les ITS, de 5,7 %. Les ventes par visiteur ont grimpé dans tous les pays.

Les **produits Box Office** ont augmenté de 16,2 % à € 163,6 millions, grâce à la hausse de la fréquentation et des ventes par visiteur dans tous les pays ainsi que, dans une mesure limitée, à la modification du mix de pays suite à l'expansion. La part en recul de la Belgique dans cet ensemble a été compensée par l'apport des Pays-Bas et du Luxembourg, deux marchés cinématographiques où les ventes par visiteur sont supérieures à la moyenne. Le succès d'innovations telles que Laser Ultra et 3D a contribué à la hausse des produits par visiteur. La hausse du nombre de visiteurs (+12,5 %) résulte essentiellement de l'expansion et de la forte offre cinématographique internationale du quatrième trimestre.

Le top 5 de 2015 a réuni « Star Wars : Episode VII – Le Réveil de la Force », « Minions », « Jurassic World », « Spectre » et « Fast & Furious 7 ». Les films locaux qui ont connu le plus grand succès ont été « FC De Kampioenen 2 : Jubilé général » et « Safety First » en Belgique, « Les nouvelles aventures d'Aladin » et « La Famille Bélier » en France, « Gooische Vrouwen 2 » et « Michiel de Ruyter » aux Pays-Bas et « Ocho Apellidos Catalanes » et « Atrapa la bandera » en Espagne.

Les **in-theatre sales** ont bondi de 18,9 % grâce à la hausse de la fréquentation et celle des produits par visiteur dans tous les pays, en raison de la part grandissante des films commerciaux par rapport à l'an dernier. De même, l'apport des Pays-Bas, où les ITS par visiteur sont supérieurs à la moyenne, a également eu sa part dans la hausse des produits par visiteur.

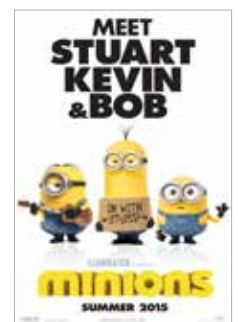
En 2015, les produits ont atteint € 301,6 millions, en hausse de 14,8 % par rapport à 2014.

Les **produits B2B** ont progressé de 12,7 % en raison du nombre accru d'événements et de la vente de chèques cinéma aux entreprises et par une hausse des produits de la publicité à l'écran.

Les **produits immobiliers** ont augmenté de 14,4 % grâce à l'expansion, à l'apport des revenus locatifs du bâtiment « Le Toison d'Or » (Bruxelles, Belgique) et aux produits en hausse des concessions propres (comme The Magic Forest, Ola Happiness Station et Leonidas Chocolates Café).

Les produits de **Kinepolis Film Distribution (KFD)** ont reculé de 27,3 % en raison du faible nombre de films locaux sortis au premier semestre de cette année et le grand succès de « The Wolf of Wall Street » en 2014, malgré un bon quatrième trimestre.

Brightfish a généré 7,3 % de produits en plus, en raison essentiellement de la forte hausse des événements avec partenaires. Les produits de la publicité à l'écran ont reculé en raison des produits en baisse des campagnes nationales.



Minions



Jurassic World



Spectre

REBITDA

L'EBITDA courant (REBITDA) a progressé de 22,5 % à € 91,0 millions et la marge REBITDA, de 28,3 % à 30,2 %, grâce à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle. Le REBITDA par visiteur s'affiche également en hausse de 8,9 % grâce notamment à de meilleures ventes par visiteur, en partie compensées par l'apport des complexes loués et la modification du mix de pays.

RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

Le résultat courant en 2015 s'est élevé à € 43,2 millions, en progrès de 21,4 % par rapport à 2014 (€ 35,6 millions). Cette hausse résulte de celle du REBITDA, partiellement compensée par une augmentation des amortissements, charges financières et impôts.

Le résultat total s'élève à € 41,6 millions par rapport à € 35,2 millions en 2014, soit une hausse de 18,3 %. Le résultat total après déduction du coût non récurrent dans le cadre de l'Excess Profit Ruling (EPR) s'élève à € 32,3 millions par rapport à € 35,2 millions en 2014, soit une baisse de -8,3 %.

Les principaux postes non courants de 2015 ont été le coût non récurrent pour la position fiscale non sûre liée à l'EPR (€ -9,4 millions), les frais de transformation et d'expansion (€ -1,8 million) et une série d'autres frais (€ -0,6 million). Les impôts sur ces postes non courants se sont chiffrés à € 0,8 million.

Les principaux postes non courants de 2014 ont été les frais de transformation (€ -2,8 millions), une modification en juste valeur de la contrepartie éventuelle de Wolff Bioscopen (€ 1,4 million), l'utilisation de provisions de transformation (€ 0,8 million) et une série d'autres frais (€ -0,6 million). Les impôts sur ces postes non courants se sont chiffrés à € 0,8 million.

Les charges financières nettes ont enregistré une hausse de € 3,5 millions, soit 80,5 %, à € 7,7 millions. Ceci résulte du préfinancement de projets d'expansion futurs, en conformité avec la politique financière prudente du Groupe et d'un produit non récurrent en 2014 de € 1,4 million lié aux modifications en juste valeur des contreparties éventuelles.

Le taux d'imposition effectif a été de 27,6 % contre 24,2 % en 2014, en raison essentiellement de la hausse de l'assiette imposable et du nouveau traitement comptable des tax shelters, en partie compensés par la baisse du taux d'imposition de 30 % à 25 % en Espagne et un bénéfice accru en provenance de l'étranger, imposé à des taux plus favorables. Y compris l'impôt unique dans le cadre de l'EPR, le taux d'impôt effectif s'est élevé à 43,9 %.

Le résultat par action hors EPR s'est monté à € 1,55. C'est une hausse de 15,7 % par rapport à 2014. Le résultat par action avec EPR s'est monté à € 1,20.

FLUX DE TRÉSORERIE LIBRE ET ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le flux de trésorerie libre s'élevait à € 66,0 millions, contre € 51,7 millions en 2014.

Le flux de trésorerie libre en hausse résulte d'un EBITDA supérieur, corrigé par des éléments hors trésorerie (€ +17,3 millions), une série d'éléments non courants en 2014 et 2015 (€ +1,4 million), une réduction des investissements d'entretien (€ +1,3 million), en partie compensés par des impôts en hausse (€ -4,7 millions) et par l'évolution des fonds de roulement (€ -0,9 million).

Le flux de trésorerie libre après investissements pour expansion, dividendes et rachat d'actions propres a atteint € -36,0 millions, € 17,4 millions de moins que l'an dernier, en raison des € 6,2 millions supplémentaires payés en dividende et les € 51,9 millions supplémentaires en investissements en



FC De Kampioenen 2 :
Jubilee general



Star Wars : Épisode VII
Le Réveil de la Force

expansion interne et acquisitions, en partie compensés par les € 26,5 millions de moins d'achat d'actions propres.

En 2015, le groupe a investi € 93,8 millions dans l'acquisition de nouveaux actifs immobilisés, soit € 50,6 millions de plus que l'an dernier. Ceci résulte de l'achat du complexe cinématographique à Enschede (Pays-Bas), des investissements en cours liés à la construction de nouveaux complexes à Dordrecht, Breda et Utrecht (Pays-Bas), du nouveau logiciel « front-office », de l'installation de Cosy Seating dans cinq complexes, du réaménagement de Kinopolis Alcobendas (Madrid, Espagne) et Alicante (Espagne) et de l'acquisition du Mégaroyal (Bourgoin, France) et d'Utopolis aux Pays-Bas, en France et au Luxembourg.

L'endettement financier net s'élève à € 162,0 millions au 31 décembre 2015, soit une hausse de € 43,4 millions par rapport à la fin 2014 (€ 118,6 millions). En raison de la forte génération de liquidités, le ratio EFN/EBITDA a évolué de 1,7 à 1,8 à peine au 31 décembre 2015.

L'endettement financier brut total a grimpé de € 86,8 millions, s'établissant à € 222,8 millions au 31 décembre 2015 par rapport au 31 décembre 2014 (€ 136,0 millions).

BILAN

Les actifs immobilisés (€ 392,1 millions) représentaient au 31 décembre 2015 79,9 % du total du bilan (€ 490,7 millions). Ce montant comprend les terrains et les bâtiments (y compris les immeubles de placement) d'une valeur comptable de € 259,5 millions.

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres s'élevaient à € 123,0 millions. La solvabilité a atteint 25,1 % contre 30,2 % en 2014.



Centre commercial Saint-Sever, Rouen (FR)

DIVIDENDE DE € 0,79 PAR ACTION

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 11 mai 2016 d'appliquer au bénéfice courant net un ratio de distribution de 50 %. Compte tenu du nombre d'actions ayant droit à un dividende à la date du présent rapport annuel, soit 27 195 351, cela représente pour l'exercice 2015 un dividende brut de € 0,79 par action. C'est une hausse de 21,5 % par rapport à 2014 (€ 0,65 par action). Le paiement du dividende est prévu à partir du 17 mai 2016 (ex date : 13 mai 2016, record date : 16 mai 2016).

FAITS MARQUANTS SURVENUS APRÈS LA FIN DE L'EXERCICE 2015

Le 13 janvier 2016, Kinopolis a repris l'exploitation du cinéma situé dans le centre commercial de Saint-Sever, au cœur de Rouen (Normandie, France). Exploité précédemment par UGC, le complexe comporte 14 salles et 2 500 sièges. En 2015, il a accueilli plus de 400 000 visiteurs. Il s'agit de la première implantation de Kinopolis en Normandie.

Le 17 février 2016 a eu lieu l'inauguration officielle du premier complexe Kinopolis nouvellement construit aux Pays-Bas. Kinopolis Dordrecht abrite 6 salles et 1 200 sièges. Avec son architecture exceptionnelle et sa situation au bord de l'eau, il ne passe pas inaperçu.

La Commission européenne a publié le 11 janvier 2016 son arrêt selon lequel le ruling fiscal belge lié au surprofit (« excess profit ») enfreint la réglementation européenne en matière d'aide de l'état. La décision de la Commission européenne contraint les autorités belges à récupérer auprès des sociétés concernées les réductions d'impôt obtenues par ces dernières. Pour plus de détails à ce sujet, nous renvoyons à l'Annexe 8 des États financiers consolidés.

Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

En exécution du Code belge de Gouvernance d'Entreprise du 12 mars 2009 (ci-après dénommé le Code), dont Kinopolis Group SA a entériné les dispositions, le Conseil d'Administration du 18 novembre 2014 a adopté une version revue de la Charte de Gouvernance d'Entreprise de Kinopolis Group SA. Cette Charte peut être consultée sur le site web de Kinopolis sous la rubrique Relations Investisseurs.

Ce chapitre du présent rapport annuel regroupe des informations factuelles sur la politique de Gouvernance d'Entreprise menée durant l'exercice 2015. Il explique également les dérogations aux articles du Code, conformément au principe « comply or explain » (appliquer ou expliquer).

CAPITAL

Au 31 décembre 2015, le capital social s'élevait à € 18 952 288,41.

Le capital social était représenté par 27 365 197 actions sans indication de valeur nominale, jouissant toutes des mêmes droits sociaux.

Après le rachat en 2015 de 29 339 actions propres en application du mandat octroyé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 octobre 2012 (pour le rachat de 5 856 505 actions à des fins de destruction), ainsi qu'après la livraison de 1 314 370 actions (après la division des actions en 5 du 1er juillet 2014) dans le cadre de l'exercice des options, Kinopolis Group SA détenait, au 31 décembre 2015, 244 221 actions propres représentant une valeur de capital de € 169 140. Dans le cadre du mandat précité octroyé par l'Assemblée Générale Extraordinaire, Kinopolis Group SA pouvait encore racheter 3 839 996 actions propres en date du 31 décembre 2015.

DROITS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROPOSER DES CANDIDATS

Les statuts prévoient que 8 administrateurs peuvent être nommés parmi les candidats proposés par « Kinohold Bis », société anonyme de droit luxembourgeois, pour autant que cette société, ou ses ayants droit, ainsi que toutes les entités contrôlées directement ou indirectement par

(l'un d'entre) eux ou par (l'un de) leurs ayants droit respectifs (au sens de l'article 11 du Code des sociétés) possède(nt) à titre individuel ou collectif, et ce au moment de la proposition du candidat-administrateur comme au moment de sa nomination par l'assemblée générale, au moins 35 % des actions de la Société, étant entendu que si les actions détenues par Kinohold Bis ou ses ayants droit respectifs, ainsi que par toutes les entités contrôlées directement ou indirectement par (l'un d'entre) eux ou par (l'un de) leurs ayants droit respectifs (au sens de l'article 11 du Code des sociétés), représentent moins de trente-cinq pour cent (35 %) du capital de la Société, Kinohold Bis ou ses ayants droit respectifs n'auront le droit que de proposer un candidat au Conseil d'Administration par tranche d'actions représentant cinq pour cent (5 %) du capital de la Société.

PACTES D'ACTIONNAIRES

Kinopolis Group SA n'a connaissance d'aucun pacte d'actionnaires susceptible d'entraîner une limitation de cession de titres et/ou de l'exercice du droit de vote dans le cadre d'une offre publique de rachat.

CHANGEMENT DE CONTRÔLE

La **convention de crédit** conclu le 15 février 2012, entre Kinopolis Group SA et quelques-unes de ses filiales d'une part et Fortis Banque SA, KBC Banque SA et ING Belgium SA d'autre part, modifié et repris au **22 juin 2015** et **17 décembre 2015**, prévoit qu'une institution financière participante peut suspendre sa participation à la dite convention, le solde de l'emprunt contracté devenant immédiatement exigible en cas de prise de contrôle (telle que définie dans la convention de crédit) de Kinopolis Group SA par d'autres personnes physiques ou morales que Kinohold Bis SA (ou ses ayants-droit) et M. Joost Bert.

Les Conditions Générales du Prospectus d'Émission et de Cotation du **17 février 2012** relatives à une **émission d'obligations** en Belgique prévoient également qu'en cas de changement de contrôle (tel que défini dans le Prospectus), chaque titulaire d'obligation aura le droit d'exiger de Kinopolis Group SA le remboursement de tout ou une partie de ses obligations aux conditions figurant dans le Prospectus. Ce Prospectus peut être consulté sur le site web de Kinopolis sous la rubrique Relations Investisseurs.

Les Conditions Générales du Prospectus du **12 mai 2015** portant sur une Offre publique inconditionnelle d'**Échange relative aux obligations précitées** prévoient également qu'en cas de changement de contrôle (tel que défini dans le Prospectus), chaque titulaire d'obligation aura le droit d'exiger de Kinopolis Group SA le remboursement de tout ou une partie de ses obligations aux conditions figurant dans le Prospectus. Ce Prospectus peut être consulté sur le site web de Kinopolis sous la rubrique Relations Investisseurs.

Enfin, les Conditions générales du **16 janvier 2015** relatives au **placement privé d'obligations** auprès d'investisseurs institutionnels à hauteur de € 96,0 millions contiennent une clause en cas de modification de contrôle identique à celle définie dans le Prospectus susmentionné.

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT ET NOTIFICATIONS REÇUES

En vertu des notifications reçues en application de l'article 74 de la Loi du 1er avril 2007 sur les offres publiques d'achat, Kinopolis Group SA, Kinohold Bis SA, Stichting Administratiekantoor Kinohold, Marie-Suzanne Bert-Vereecke, Joost Bert, Koenraad Bert, Geert Bert et Peter Bert, agissant en concertation (soit parce qu'elles constituent des « personnes liées » au sens de l'article 11 du Code des Sociétés, soit parce qu'il existe une autre forme de concertation entre elles), et détenant ensemble plus de 30 % des actions avec droit de vote de Kinopolis Group SA, suite aux notes de transparence ultérieurs (dans le cadre de la loi du 2 mai 2007 et de l'AR du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes) et aux notifications dans le cadre du programme de rachat d'actions propres, la situation était comme suit au 31 décembre 2015 :

- ★ Kinohold Bis SA détenait 12 700 050 actions ou 46,41 % des parts de la Société ; Kinohold Bis SA était contrôlée par Kinohold, Stichting Administratiekantoor de droit néerlandais, laquelle faisait à son tour l'objet d'un contrôle collectif par les personnes physiques suivantes (en leur qualité d'administrateurs de la Stichting Administratiekantoor) : Joost Bert, Koenraad Bert, Geert Bert et Peter Bert ;



- ★ Kinohold Bis SA agissait en concertation avec Monsieur Joost Bert ;
- ★ Kinopolis Group SA, contrôlée par Kinohold Bis SA, détenait 244 221 actions, soit 0,89 % des actions propres ;
- ★ M. Joost Bert, agissant en concertation avec Kinohold Bis SA, détenait 554 540 actions ou 2,03 % des actions de la société.

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2015

ACTIONNAIRE	NOMBRE D' ACTIONS	%
Kinohold BIS SA	12 700 050	46,41
M. Joost Bert	554 540	2,03
Kinopolis Group SA	244 221	0,89
Free Float dont :	13 866 386	50,67
- Axa SA	1 523 555	5,57
- BNP Paribas Investment Partners SA	1 406 080	5,14
TOTAL	27 365 197	100 %



MODIFICATION DES STATUTS

Les statuts peuvent faire l'objet de modifications moyennant le respect des dispositions du Code des Sociétés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS SPÉCIAUX

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se compose de huit membres, dont cinq doivent être considérés comme indépendants des actionnaires de référence et du management. Les administrateurs en question satisfont aux critères de sélection des administrateurs indépendants, énoncés à l'article 526 ter du Code des Sociétés ; ils ont été nommés sur proposition du Conseil d'Administration, conseillé à cet égard par le Comité des nominations et des rémunérations. Dans le cadre de ces nominations, les actionnaires de référence n'ont pas fait usage de leur droit de proposition.

Le Conseil révisé régulièrement ses critères de composition ainsi que ceux de ses comités, en fonction des évolutions et perspectives présentes et à venir, compte tenu des objectifs stratégiques. Dans les années à venir, le Conseil veillera à assurer la nécessaire complémentarité et la diversité parmi

ses membres, notamment en termes de genre et d'âge, et veillera à préserver l'équilibre entre le renouvellement et la continuité afin de permettre un transfert efficace des connaissances acquises et de l'historique. Dans ce cadre, à l'issue du mandat de M. Marcus Van Heddeghem⁽¹⁾, le Conseil d'Administration a poursuivi sa diversification par la nomination de deux profils complémentaires : Mme Annelies van Zutphen avec une expérience étendue dans le secteur du retail néerlandais et M. Jo Van Biesbroeck⁽²⁾, qui a occupé diverses fonctions dirigeantes dont celle de Chief Strategy Officer chez AB Inbev. En 2016, le Conseil continuera donc à s'efforcer d'adapter sa composition aux dispositions de l'article 518 bis du Code des Sociétés.

En dérogation à l'article 2.9 du Code belge de Gouvernance d'Entreprise de 2009, le Conseil d'Administration n'a pas désigné de secrétaire, étant d'opinion qu'en raison de la taille réduite de l'entreprise, cette tâche peut être assumée par le Président, avec l'aide du Senior Legal Advisor.

Le tableau ci-après récapitule la composition du Conseil d'Administration ainsi que la présence des administrateurs respectifs aux quatorze réunions tenues en 2015.

⁽¹⁾ Représentant permanent de Marc VH Consult sprl
⁽²⁾ Représentant permanent de JoVB sprl



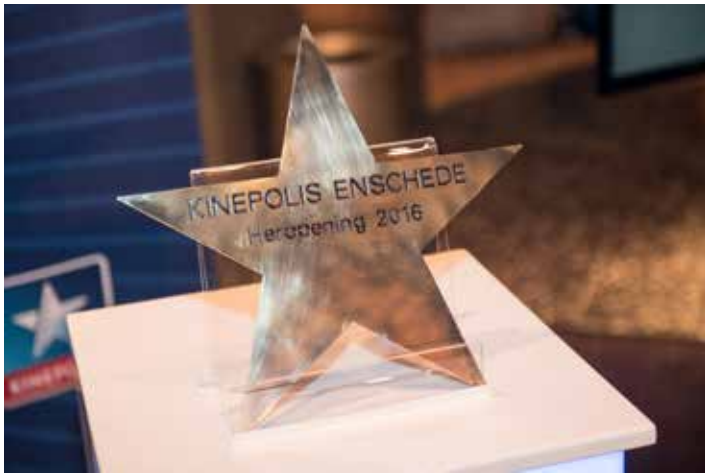
De g. à dr. Jo Van Biesbroeck, Rafaël Decaluwé, Joost Bert, Annelies van Zutphen, Philip Ghekiere, Marion De Bruyne, Eddy Duquenne et Geert Vanderstappen

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM	MANDAT	DATE DE FIN	AUTRES MANDATS DANS DES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE	PARTICIPATION AUX RÉUNIONS (14)
M. Philip Ghekiere ⁽¹⁾ ⁽²⁾	Président	2016	/	Toutes les réunions
M. Eddy Duquenne	Administrateur délégué	2016	/	Toutes les réunions
M. Joost Bert ⁽²⁾	Administrateur délégué	2016	/	Toutes les réunions
Mme Marion Debruyne, représentante permanente de Marion Debruyne sprl	Administrateur indépendant	2017	Recticel SA : Administrateur	Douze réunions
Mme Annelies van Zutphen (depuis le 13 mai 2015)	Administrateur indépendant	2017	/	Neuf réunions
M. Rafaël Decaluwé, représentant permanent de Gobes Comm. V.	Administrateur indépendant	2017	Jensen Group SA : Président	Onze réunions
M. Jo Van Biesbroeck, représentant permanent de JoVB sprl (depuis le 13 mai 2015)	Administrateur indépendant	2017	Telenet SA, Administrateur	Sept réunions
M. Geert Vanderstappen, représentant permanent de Management Center Molenberg sprl	Administrateur indépendant	2018	smartphoto group SA : Administrateur	Toutes les réunions
M. Marcus Van Heddeghem, représentant permanent de MarcVH-Consult sprl (jusqu'au 13 mai 2015)	Administrateur indépendant	2015	/	Trois réunions

⁽¹⁾ Administrateur non exécutif

⁽²⁾ Représentent les actionnaires de référence



Réouverture Kinepolis Enschede (NL)

Rapport d'activités du Conseil d'administration

Outre les tâches conférées au Conseil d'Administration par le Code des Sociétés, les statuts et la Charte de Gouvernance d'Entreprise de Kinepolis, les points suivants ont été abordés régulièrement :

- ★ discussion des résultats commerciaux et financiers ainsi que des prévisions mensuelles ;
- ★ l'évolution des indices de satisfaction des clients et du personnel ;
- ★ l'évolution des projets cinémas et immobiliers en cours ;
- ★ l'examen des nouvelles opportunités cinéma et immobilières, avec les décisions nécessaires ;
- ★ la situation trésorerie actualisée et les prévisions de cash-flow.

Le Conseil d'Administration s'est notamment penché sur :

- ★ la discussion et la mise au point du « profitplan et plan d'investissements » pour l'exercice suivant ;
- ★ l'évaluation et approbation des dossiers d'expansion ;
- ★ l'élaboration de la stratégie à court et à long terme ;
- ★ le financement à court et long terme ;
- ★ les rapports du Comité des nominations et des rémunérations ainsi que du Comité d'audit ;
- ★ l'évaluation et la fixation des objectifs quantitatifs et qualitatifs du Management Exécutif ;
- ★ l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités ;
- ★ la réforme de l'architecture ICT ;
- ★ les principaux risques auxquels l'entreprise peut être exposée et les mesures visant à les maîtriser.

En fonction des besoins ou de l'opportunité, d'autres thèmes ont été abordés, tels que les ressources humaines, la communication externe, les relations investisseurs, les litiges et les questions juridiques.

Sept réunions au moins sont prévues pour l'année 2016. Des réunions supplémentaires pourront être ajoutées en fonction des nécessités.

Composition et rapport d'activités du Comité des nominations et des rémunérations

Conformément à ce que prévoit le Code de Gouvernance d'Entreprise, Kinepolis Group SA possède un comité commun unique, le Comité des nominations et des rémunérations. Ce Comité se compose des administrateurs non exécutifs suivants, en majorité des administrateurs indépendants possédant la compétence et l'expérience professionnelle nécessaires en matière de ressources humaines grâce à leurs activités professionnelles précédentes et/ou actuelles :

- ★ M. Philip Ghekiere (Président Kinepolis Group SA et Managing Partner de Metis Capital) ;
- ★ Gobes Comm. V., dont le représentant permanent est M. Rafaël Decaluwé (ex-CEO de Bekaert SA et Président du conseil d'administration de Jensen Group SA) ;
- ★ JoVB sprl, dont le représentant permanent est M. Jo Van Biesbroeck (des années durant top manager chez AB Inbev), nommé à l'assemblée générale du 13 mai 2015 ;
- ★ MarcVH-Consult sprl, dont le représentant permanent est M. Marcus Van Heddeghem, jusqu'au 13 mai 2015, date de fin de son mandat d'administrateur.

Les administrateurs délégués peuvent assister sur invitation aux réunions du Comité des nominations et des rémunérations.

Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni cinq fois en 2015 en présence de tous ses membres pour traiter principalement les points suivants :

- ★ l'évaluation des objectifs pour le Management Exécutif et la fixation de la rémunération variable et du bonus outperformance pour l'exercice 2014 ;
- ★ les objectifs qualitatifs et quantitatifs du Management Exécutif pour l'exercice 2015, avec la rémunération variable correspondante ;
- ★ la politique d'évaluation et de rétribution du senior management ;

- ★ le processus d'évaluation et la politique des bonus pour les titulaires de budget ;
- ★ le plan d'options sur titres 2007-2016 et ses modalités d'exécution ainsi que la possibilité d'introduire un nouveau plan d'options sur titres ;
- ★ l'évolution de la composition du Conseil d'Administration et le processus de sélection et de nomination des candidats administrateurs qui en découle ;
- ★ l'élaboration du Rapport des rémunérations.

Composition et rapport d'activités du Comité d'audit

Conformément à l'article 526 bis du Code des Sociétés, le Comité d'audit est exclusivement composé d'administrateurs non exécutifs et indépendants, possédant tous la compétence et l'expérience professionnelle nécessaires en matière de comptabilité et d'audit en raison de leurs activités professionnelles précédentes et/ou actuelles :

- ★ Management Center Molenberg sprl, dont le représentant permanent est M. Geert Vanderstappen qui associe une expérience de 5 ans de Corporate Officer chez Corporate & Investment Banking à la Générale de Banque avec 7 ans d'expérience opérationnelle en tant que directeur financier du smartphoto group SA et actuellement Managing Partner chez Pentahold ;
- ★ Gobes Comm. V., avec comme représentant permanent M. Rafaël Decaluwé, ex-CEO de Bekaert SA, qui a eu une longue carrière de management dans des fonctions financières au sein de plusieurs sociétés multinationales, dont Samsonite, Fisher-Price et Black & Decker.

Le directeur financier, les administrateurs délégués et l'auditeur interne assistent aux réunions du Comité d'audit.

Les représentants des actionnaires de référence peuvent également y assister sur invitation.

En 2015, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois en présence de tous ses membres, et a essentiellement abordé les points suivants :

- ★ examen des rapports financiers en général, et en particulier des rapports financiers annuels, non consolidés et consolidés, ainsi que du rapport financier semestriel ;
- ★ examen, définition et suivi des activités d'audit interne, y compris une discussion sur le rapport annuel du département d'audit interne ;
- ★ examen et évaluation des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que du « plan d'action de gestion des risques » 2015 ;
- ★ examen de l'évaluation des risques 2015 ;
- ★ évaluation de l'efficacité du processus d'audit externe ;
- ★ évaluation du fonctionnement de l'audit interne ;
- ★ monitoring du rapportage financier et de sa conformité aux normes de rapportage en vigueur ;
- ★ évaluation de la collaboration avec le commissaire aux comptes ;
- ★ procédure de nomination du commissaire aux comptes pour la période 2016-2019.

Évaluation du Conseil d'Administration, de ses comités et des administrateurs individuels

Sous la conduite de son Président, le Conseil d'Administration évalue régulièrement sa taille, sa composition et ses prestations, ainsi que celles de ses comités.

C'est ainsi qu'une évaluation sur la composition et sur le fonctionnement du Conseil et de ses comités, à l'interaction avec le Management Exécutif, à la qualité et la pertinence de la documentation préparatoire, au déroulement des réunions ainsi qu'au contenu de l'ordre du jour a été menée. Le processus d'évaluation est initié par le Président du Conseil d'Administration, par une procédure écrite. Les résultats sont analysés et discutés par le Comité des nominations et des rémunérations ainsi que par le Conseil d'Administration. Les conclusions nécessaires en sont tirées.

MANAGEMENT EXÉCUTIF

Le Management Exécutif se compose des deux administrateurs délégués. Le Conseil d'Administration est compétent pour désigner d'autres membres au Management Exécutif.

POLITIQUE INSIDER TRADING – CODE DE CONDUITE – TRANSACTIONS ENTRE ENTREPRISES LIÉES

La politique sur les abus de marché a été intégrée dans un « Insider Trading Protocol » applicable aux membres du Conseil d'Administration, aux administrateurs délégués ainsi qu'à toute personne pouvant avoir accès à des informations dites d'initié. Le Protocole impose aux personnes concernées d'exécuter leurs transactions boursières en stricte conformité avec la Loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier, ainsi qu'avec les directives du Conseil d'Administration. À ce titre, il est chargé de veiller au respect des règles relatives aux abus de marché énoncées dans le Protocole.

Dans ce contexte, la Société annonce que, comme indiqué dans le communiqué de presse du 24 novembre 2015, Kinohold Bis SA, Monsieur Joost Bert, PGMS SA, Monsieur Philip Ghekiere et Monsieur Eddy Duquenne l'ont informée du fait que le Comité de direction de la FSMA a entamé à leur rencontre une procédure devant la Commission des Sanctions pour suspicion d'opération d'initié lors des achats d'actions effectués pour leur compte le 22 novembre (et concernant Kinohold Bis également les 23, 24 et 25 novembre) 2011.

La Commission des sanctions a jugé que les achats d'actions effectués constituent, en raison des personnes concernées, une infraction de la législation en matière de délit d'initié mais que, dans l'évaluation d'une sanction, il faut tenir compte de « la circonstance qu'il n'y avait pas de preuve d'infraction intentionnelle », de « la bonne foi des personnes concernées » ainsi que du fait qu'il s'agisse « d'une infraction unique en raison de personnes irréprochables », de sorte qu'une simple déclaration de culpabilité en raison de Messieurs Joost Bert, Philip Ghekiere et Eddy Duquenne constitue une sanction

équilibrée et suffisante, sans qu'une amende financière ne doive être imposée. La Commission des sanctions a imposé une amende administrative de € 200 000 dans le chef de Kinohold Bis SA et de € 15 000 dans celui de PGMS SA. Entretemps, les personnes concernées ont communiqué à la Société avoir fait appel contre la décision en question.

D'ailleurs, depuis début 2013, un Code de Conduite est en vigueur, contenant les directives, valeurs et standards requis relatifs à l'éthique et aux bonnes conduites que Kinopolis souhaite voir appliquer avec les collaborateurs, les clients, les fournisseurs, les actionnaires et le grand public.

Les transactions entre entreprises liées, figurant à l'Annexe 28 aux états financiers consolidés, ont été accomplies en toute transparence avec le Conseil d'Administration.

RAPPORT DES RÉMUNÉRATIONS

Kinopolis Group SA recherche la transparence dans l'information sur les rémunérations des membres du Conseil d'Administration et du Management Exécutif aux yeux de ses actionnaires et autres parties prenantes (stakeholders).

Procédure de détermination de la politique et du niveau des rémunérations du Conseil d'Administration et du Management Exécutif

Principes

Les principes de la politique et du niveau des rémunérations des administrateurs et du Management Exécutif sont exposés dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société.

La politique de rémunération des administrateurs et du Management Exécutif est élaborée de manière à être adéquate et appropriée afin d'attirer les personnes répondant au profil défini par le Conseil d'Administration, les conserver et les motiver, compte tenu de la grandeur de la société ainsi que de données comparatives externes.

Les principes suivants sont également appliqués :

- ★ Les administrateurs non exécutifs perçoivent un montant fixe pour l'exercice de leur fonction de membre du Conseil d'Administration, suivant le nombre de réunions du Conseil d'Administration auxquelles ils participent ;
- ★ Les membres des comités perçoivent également un montant fixe lorsqu'ils participent à une réunion de leur comité ; le Président du Comité d'audit et du Comité des Nominations et Rémunérations reçoit, quant à lui, un montant fixe supplémentaire ;
- ★ Le Président du Conseil d'Administration ainsi que les administrateurs délégués reçoivent chaque année une somme fixe pour les réunions du Conseil d'Administration auxquelles ils participent ;
- ★ Les administrateurs non exécutifs ne bénéficient pas de primes, ni de programmes d'incitants à base d'actions à long terme, ni d'avantages en nature (sauf le fait de pouvoir participer à un certain nombre de projections cinématographiques par an), ni d'avantages liés aux plans de pension ;
- ★ Le Management Exécutif perçoit une rémunération fixe et également une rémunération variable. Cette dernière dépend de la réalisation des objectifs de management fixés annuellement par le Conseil d'Administration sur avis du Comité des nominations et des rémunérations. Ces objectifs comprennent tant des objectifs quantitatifs, fixés pour l'année et mesurés par l'amélioration des résultats financiers par rapport à l'exercice précédent, que des objectifs qualitatifs, définis comme des objectifs à atteindre en plusieurs années et dont les progrès sont évalués chaque année. La partie variable de la rémunération permet d'aligner les intérêts du Management Exécutif sur ceux du Groupe. Elle génère la création de valeur et la fidélisation. Elle encourage l'optimisation des objectifs de court et de long terme du Groupe et de ses actionnaires ; 30 % de la rémunération variable sont liés à la réalisation des objectifs qualitatifs et 70 % à celle des objectifs quantitatifs ;



Kinepolis Courtrai (BE)

- ★ Au-delà de cette rémunération variable, les programmes d'incitation à long terme peuvent être octroyés aux Administrateurs Exécutifs sous la forme d'options sur actions ou d'autres instruments financiers de la Société ou de ses filiales. Les rémunérations du Management Exécutif peuvent également comprendre une participation au plan de pension d'entreprise et/ou l'utilisation d'une voiture de société ;
- ★ Aucun droit de revendication n'est formellement prévu en faveur de la Société pour l'indemnité variable et le bonus « outperformance » éventuellement accordés sur la base de données financières incorrectes ;
- ★ L'indemnité de départ en cas de cessation prématurée du contrat (conclu après le 1er juillet 2009) d'un membre du Management Exécutif ne pourra excéder douze (12) mois de rémunération fixe et variable. Dans des circonstances déterminées et justifiées, cette rémunération peut, sur avis du Comité des nominations et des rémunérations et après approbation préalable de l'Assemblée Générale, dépasser ce montant, toutefois avec un maximum de dix-huit mois (18) de rémunération fixe et variable. En tout état de cause, l'indemnité de départ ne peut dépasser douze (12) mois de rémunération fixe ni tenir compte de la rémunération variable si l'intéressé n'a pas rempli les critères de performance spécifiés dans son contrat.



M. Eddy Duquenne, CEO, lors de l'inauguration de Kinepolis Dordrecht (NL).

Procédure

La rémunération annuelle globale des membres du **Conseil d'Administration** est fixée par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration (sur conseil du Comité des nominations et des rémunérations). La proposition repose sur des montants fixés auparavant et tient compte d'un nombre minimum de réunions effectives du Conseil d'Administration et de ses comités.

Les montants susmentionnés, fixés en 2011 et adaptés en 2013, se basent sur un benchmarking reposant sur des enquêtes réalisées par des parties indépendantes sur les sociétés cotées en bourse et autres, résultant dans les rémunérations suivantes :

- ★ € 87 250 d'indemnité forfaitaire pour la présidence du Conseil d'Administration ;
- ★ € 30 000 d'indemnité forfaitaire pour les participations des Administrateurs délégués aux réunions du Conseil d'Administration ;
- ★ € 32 500 d'indemnité pour des présences effectives à minimum 6 réunions du Conseil d'Administration ; en cas de participation à un nombre inférieur de réunions, l'indemnité sera réduite proportionnellement ;
- ★ € 3 000 pour la présence à une réunion du Comité d'audit ou du Comité des nominations et rémunérations ;
- ★ € 3 750 d'indemnité forfaitaire supplémentaire pour le Président du Comité d'audit et du Comité des nominations et rémunérations.

Le Conseil d'Administration fixe la rémunération ainsi que la politique de rémunération du **Management Exécutif** sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, compte tenu des dispositions contractuelles en la matière ainsi que des données comparatives issues d'autres entreprises comparables, cotées en bourse. L'intention est que les rémunérations soient d'une part conformes au marché, d'autre part proportionnelles aux tâches, aux responsabilités et aux objectifs de management.

Les objectifs de management qui conditionnent la rémunération variable et la hauteur de ces objectifs sont proposés annuellement par le Comité des nominations et des rémunérations, puis approuvés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration évalue la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs sur la base d'une analyse fournie par le Comité des nominations et des rémunérations.

La réalisation des objectifs quantitatifs est mesurée à l'aide de l'amélioration des résultats financiers par rapport à l'exercice précédent, compte tenu de l'évolution des paramètres essentiels de la création de valeur et de l'impact de l'intégration des dossiers d'expansion. Les objectifs qualitatifs à atteindre en plusieurs années sont évalués annuellement en fonction de l'état d'avancement de chaque objectif spécifique.

Sur proposition du Conseil d'Administration, qui estime que les objectifs quantitatifs et qualitatifs de management sont aussi établis de manière à permettre à la Société d'atteindre ses objectifs à long terme, l'assemblée générale du 17 mai 2013 a donné son accord, conformément à l'article 520 ter du Code des Sociétés, pour que l'intégralité de l'indemnité annuelle variable accordée aux administrateurs délégués pour les exercices 2014 à 2016 se base sur des critères de performances objectifs et mesurables prédéfinis, portant chaque fois sur une période d'un an.

Application de la politique de rémunération aux membres du Conseil d'Administration

Conformément à la politique de rémunération susmentionnée et aux principes y afférents les administrateurs de la Société ont été rémunérés durant l'exercice précédent pour leurs services selon le tableau ci-dessous. Tous les montants sont bruts avant impôts.

Pendant l'exercice précédent, les administrateurs non exécutifs n'ont pas reçu d'autres rémunérations, ni d'avantages, ni de primes à base d'actions ni d'autres formes d'incitations de la Société.

Tous les membres du Conseil d'Administration, ainsi que les administrateurs des filiales de la Société, sont couverts par une police « responsabilité civile administrateurs », dont la prime annuelle totale de € 24 223, taxes comprises, est prise en charge par la Société.

Application de la politique de rémunération aux membres du Management Exécutif

Principes

Sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, il a été décidé, compte tenu d'un comparatif résultant d'une étude externe, de modifier la politique de rémunération et la rémunération du Management Exécutif pour les exercices 2015-2016 afin de mieux harmoniser la politique entre parties fixe et variable de la rémunération avec la pratique des entreprises cotées similaires ainsi que de maintenir la rémunération conforme au marché, compte tenu des tâches assumées, responsabilités, objectifs de management et valeur créée.

RÉMUNÉRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM	TITRE	RÉMUNÉRATION 2015 (EN €)
M. Philip Ghekiere	Président du Conseil d'Administration et du Comité des nominations et rémunérations	103 000
M. Eddy Duquenne	Administrateur délégué	30 000
M. Joost Bert	Administrateur délégué	30 000
Mme Marion Debruyne, représentante permanente de Marion Debruyne sprl	Administrateur indépendant	32 500
Mme Annelies van Zutphen	Administrateur indépendant	21 668
M. Rafaël Decaluwé, représentant permanent de Gobes Comm. V	Administrateur indépendant	56 500
M. Jo Van Biesbroeck, représentant permanent de JoVB sprl	Administrateur indépendant	24 668
M. Geert Vanderstappen, représentant permanent de Management Center Molenberg sprl	Administrateur indépendant	48 250
M. Marcus Van Heddeghem, représentant permanent de MarcVH-Consult sprl	Administrateur indépendant (jusqu'au 13 mai 2015)	19 833
TOTAL		366 419

Vu ce qui précède et compte tenu également de l'amélioration durable des résultats dans les activités cœur existantes, des mesures importantes en matière de mise en œuvre de la stratégie d'expansion et l'importante création de valeur pour toutes les parties prenantes réalisée par le Management Exécutif durant les années précédentes, il a été décidé de modifier la rémunération pour les exercices 2015 et 2016 et de ne plus faire de différence entre la rémunération variable et le bonus outperformance, ce qui redéfinit les formules ci-dessous :

★ **sprl Eddy Duquenne**

- rémunération fixe :	€ 538 242
- indemnité variable maximale :	€ 400 000
- défraiement annuel forfaitaire :	€ 9 000
TOTAL	€ 947 242

★ **M. Joost Bert**

- rémunération fixe :	€ 350 120
- indemnité variable maximale :	€ 220 000
TOTAL	€ 570 120

La somme variable finale à consentir au Management Exécutif dépend de l'accomplissement des objectifs de management annuels, objectifs impartis collectivement au Management Exécutif, composés à la fois d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Lors de la fixation des objectifs pour l'exercice 2015, le Conseil d'Administration a décidé de prendre en compte le paramètre de l'EBITDA récurrent pour déterminer les **objectifs de management quantitatifs**, estimant qu'il s'agissait là d'un critère plus pertinent pour mesurer l'évolution de la création de valeur au sein de l'entreprise que celui de « résultat courant net » pris en compte jusqu'ici. L'évaluation de leur réalisation tiendra compte de l'évolution des activités existantes ainsi que de l'impact de l'intégration des dossiers d'expansion. Les objectifs quantitatifs visent d'une part à améliorer et au moins maintenir la performance financière du Groupe et d'autre part à intégrer les stimuli nécessaires pour réaliser les synergies dans les dossiers d'expansion au niveau de l'EBITDA récurrent, compte tenu de facteurs extérieurs non prévisibles.

Les **objectifs qualitatifs** sont liés à la poursuite de l'expansion de l'entreprise et de l'évolution de la « Talent Factory » ainsi que de l'optimisation des rapports de management.

Les objectifs sont formulés de façon à refléter non seulement les objectifs à court terme du Groupe, mais aussi ses objectifs à plus long terme.

Les objectifs précités seront évalués au début de l'exercice 2016 et s'ils sont atteints, les rémunérations variables liées aux performances de l'exercice écoulé seront versées.

Application

Dans l'**évaluation relative à l'exercice 2014**, le Conseil d'Administration a constaté qu'en matière d'objectifs qualitatifs, les jalons de principe ont été atteints ou qu'à tout le moins, des progrès concrets suffisants ont été réalisés. Le Conseil a jugé que, même en l'absence de réalisation intégrale des objectifs quantitatifs, il fallait tenir compte, dans ces circonstances difficiles, des bonnes performances du Management Exécutif dans ses activités cœur ainsi que des mesures fortes prises pour assurer la création de valeur à l'avenir. Dans le cadre précité, le Conseil, sur avis du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé d'accorder intégralement la rémunération variable liée aux objectifs qualitatifs et à hauteur de 83 % celle liée aux objectifs quantitatifs, soit un montant total de € 260 000 à M. Eddy Duquenne et de € 189 500 à M. Joost Bert. S'agissant du bonus outperformance, il a été décidé de l'accorder à hauteur de € 100 000 à M. Eddy Duquenne et de € 45 000 à M. Joost Bert vu les concrétisations considérables de la stratégie d'expansion (reprise des complexes de Madrid et d'Alicante (Espagne) et reprise du groupe Wolff) qui ont conduit à la création de valeur nécessaire. En cas de réalisation des business cases sous-jacents aux projets précités, le solde du bonus outperformance restant pour l'exercice 2014, soit € 65 000 pour M. Duquenne, sera accordé en 2016.

Enfin, en vertu de modalités contractuelles convenues avant le 1er juillet 2009, en cas de cessation précoce du contrat de l'un des membres du Management Exécutif, dans le cadre d'une modification du contrôle de la Société, l'indemnité de préavis se monte à 24 mois de rémunération fixe ainsi qu'à la partie pro rata de la rémunération variable pour l'année en cours.

Le tableau ci-après récapitule les rémunérations fixes, les autres éléments de la rémunération (cotisations de pension, assurances, etc.) ainsi que la partie variable, tels que versés en 2015 (HTVA) :

★ **spri Eddy Duquenne**

- rémunération fixe ⁽¹⁾	€ 538 242
- rémunération variable ⁽²⁾	€ 260 000
- bonus outperformance ⁽²⁾	€ 100 000
- défraiement forfaitaire	€ 9 000
TOTAL	€ 907 242

★ **M. Joost Bert**

- rémunération fixe ⁽¹⁾	€ 350 120
- rémunération variable ⁽²⁾	€ 189 500
- bonus outperformance ⁽²⁾	€ 45 000
- régime de pension ⁽³⁾	€ 10 424
TOTAL	€ 595 044

Incentives de long terme

Le plan d'options sur actions 2007-2016 (le « Plan ») adopté le 5 novembre 2007 et étendu le 25 mars 2011 par le Conseil d'Administration a pour but de soutenir et de réaliser les objectifs suivants au niveau de la gestion de l'entreprise et du personnel :

- ★ encourager et récompenser les administrateurs exécutifs et les cadres de la Société et des entreprises apparentées, pour leur part dans le succès et la croissance à long terme de la Société et des entreprises apparentées ;



Kinepolis Enschede (NL)

- ★ Aider la Société et les entreprises apparentées à attirer et à conserver les administrateurs et cadres possédant l'expérience et les compétences nécessaires ; et lier plus étroitement les intérêts des administrateurs et cadres à ceux des actionnaires de la Société et leur donner la possibilité de participer à la création de valeur et à la croissance de la Société.

En 2008, le Président ⁽⁴⁾ et les administrateurs délégués ont reçu 346 540 options ⁽⁵⁾. Étant donné que l'attribution des options sur actions ne se base pas sur des prestations individuelles ou d'entreprise, elles ne sont pas considérées comme faisant partie de la rémunération variable telle que décrite dans le Code des Sociétés.

Dans les années suivantes, il a été octroyé à divers cadres 587 500 options, dont 100 000 ont été exercées et 100 875, ont expiré.

En 2015, le Président et le Management Exécutif ont exercé l'intégralité des options qui leur ont été accordées. 274 750 options ont été exercées par des cadres.

Au 31 décembre 2015, 111 875 options attribuées étaient encore en suspens.

On trouvera une description plus précise des caractéristiques de ces options à l'Annexe 19 des états financiers consolidés.

⁽¹⁾ Hors rémunération reçue comme membre du Conseil d'Administration (€ 30 000 par administrateur délégué)

⁽²⁾ Reçue en 2015 pour des prestations fournies en 2014

⁽³⁾ M. Joost Bert participe à un plan de pension complémentaire qui prévoit une cotisation annuelle fixe et indexée

⁽⁴⁾ En sa qualité d'ancien administrateur exécutif

⁽⁵⁾ C'est-à-dire le montant de l'époque multiplié par cinq en raison de la scission des actions réalisée en 2014



Kinepolis Nancy (FR)

Exercices 2016-2017

Le Conseil d'administration proposera à l'assemblée générale du 11 mai 2016 d'approuver le Plan d'options sur titres 2016 qui prévoit que des options sur les actions existantes peuvent être proposées au Président du Conseil d'Administration, au Management Exécutif et aux futurs cadres éligibles de la Société ou de ses filiales et ceci afin de permettre aux dites personnes de participer à la valeur à long terme qu'ils contribuent à créer pour les actionnaires et, de la sorte, harmoniser leurs intérêts avec ceux à long terme des actionnaires. Par l'octroi d'options sur actions, la Société vise à pouvoir attirer, motiver et fidéliser à la Société les managers les plus talentueux.

Pour le reste, la Société ne prévoit pas d'apporter de changements politiques fondamentaux pour les exercices concernés.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE MAÎTRISE DES RISQUES

Kinepolis Group emploie le « Cadre de référence de Gestion des Risques » développé par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Ce cadre intègre tant les processus de contrôle interne que de maîtrise des risques. Il vise l'identification et la maîtrise des risques stratégiques, opérationnels et de reporting, ainsi que les risques en matière de législation et de réglementation, en vue de la réalisation des objectifs de l'entreprise.

Kinepolis Group fait appel à ce modèle dans les mesures prises pour maîtriser les risques susmentionnés au niveau des processus d'exploitation et dans le reporting financier. Il est appliqué de la façon la plus uniforme possible dans les différentes divisions et filiales. Il couvre les éléments conformément aux prescriptions du modèle de référence, ainsi que les divers rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et de maîtrise des risques.

Rôles et responsabilités

Au sein du Kinepolis Group, la maîtrise des risques n'incombe non seulement le Conseil d'Administration et le Management Exécutif, chaque employé est responsable pour la bonne application en temps utile des différentes mesures de maîtrise des risques dans les domaines de sa fonction.

Les responsabilités du Conseil d'Administration (et de ses comités) et du Management Exécutif en matière de gestion des risques sont déjà développées et décrites en détail dans les dispositions légales, le Code belge de Gouvernance d'Entreprises 2009 et la Charte de Gouvernance d'Entreprise de Kinepolis Group. En résumé, le Management Exécutif assume la responsabilité finale de la mise en œuvre et de la gestion adaptée du système de maîtrise des risques, tandis que le Conseil d'Administration y exerce un rôle de contrôle.

La mise en œuvre et la gestion du système de maîtrise des risques repose sur une structure de responsabilité pyramidale dans laquelle chaque dirigeant est non seulement responsable de l'introduction et de l'exécution des processus de gestion des risques dans sa fonction mais assume également une fonction de contrôle (surveillance) sur l'implémentation correcte de ces règles par ses subordonnés (lesquels peuvent être à leur tour des dirigeants).

De cette façon, le management s'assure que les risques sont adéquatement et complètement gérés dans toute l'entreprise, et en même temps, que les risques y relatés sont abordés de façon intégrée dans les différents processus d'exploitation et départements.

Concrétisation des différents éléments

On trouvera ci-dessous, pour chaque élément du cadre COSO, une brève explication de sa mise en œuvre par le Groupe. Cette description comprend les principaux éléments et n'est donc pas exhaustive. De plus, les modalités d'application sont régulièrement évaluées et peuvent constamment être modifiées.

Environnement de contrôle interne

Un environnement interne adéquat est indispensable pour pouvoir appliquer les autres éléments du cadre d'une manière appropriée. Ainsi Kinopolis Group accorde beaucoup d'importance aux valeurs d'intégrité et de comportement éthique. Parallèlement au cadre légal en place, Kinopolis Group encourage les comportements conformes à ces valeurs et les impose en faisant appel à la fois à des mesures préventives (par ex. règlement du travail, diverses directives et procédures) et à la détection (par ex. procédure d'alerte, inspections du suivi).

Un autre aspect important de l'environnement interne est la structure organisationnelle. Kinopolis présente une structure organisationnelle claire et uniforme, adaptée aux différents pays et processus d'entreprise. Cette structure, la fixation des objectifs, la gestion budgétaire et le processus de rémunération sont aussi harmonisés.

Par ailleurs, la bonne gestion des risques nécessite une formation appropriée et un accompagnement efficace du personnel. Chaque année, les besoins de chaque salarié en termes de formation sont examinés indépendamment des formations déjà obligatoires pour certaines fonctions. Pour les nouveaux managers, il est aussi prévu une formation annuelle d'introduction à la gestion des risques.

Formulation des objectifs

Conformes à la mission de Kinopolis, les objectifs de l'entreprise sont fixés à plusieurs termes. Comme stipulé dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise, les objectifs sont confirmés annuellement par le Conseil d'Administration, qui veille aussi à les aligner sur la politique de l'entreprise de l'acceptation des risques.

Les objectifs (financiers et non financiers) fixés au niveau consolidé sont développés annuellement, de façon graduelle, pour déboucher sur des objectifs cohérents et alignés pour chaque pays, business unit ou département. Au niveau le plus bas, on détermine les objectifs individuels de chaque salarié. La réalisation des objectifs est liée à la politique de rémunération.

La progression par rapport aux objectifs fait l'objet d'évaluations régulières, par les opérations de « business controlling », à partir des rapports de management. En ce qui concerne les objectifs individuels, ils sont contrôlés au moins une fois par an dans le cadre d'un processus d'évaluation de ressources humaines formalisé.

Maîtrise interne

Nous entendons par « maîtrise interne » l'identification et l'estimation des risques de l'entreprise, ainsi que la sélection, la mise en œuvre et la gestion des mesures de maîtrise adéquates (y compris les diverses activités de contrôle interne).

Comme indiqué plus haut, il appartient en première instance à chaque manager d'organiser et d'accomplir de façon adéquate les différentes activités de maîtrise interne (y compris le pilotage) dans son propre domaine de responsabilité. En d'autres termes, chaque dirigeant est chargé d'identifier et d'estimer correctement et à temps les risques ainsi que de prendre et de gérer les mesures appropriées. Bien que le dirigeant individuel conserve à cet égard une certaine liberté, Kinopolis s'efforce de standardiser et d'uniformiser au maximum le processus. Ceci prend la forme de l'organisation de formations ERM d'entreprise, l'adoption de directives et de procédures structurées ainsi que le recours à des listes standardisées de contrôles internes à effectuer.

Afin de dresser un tableau global du profil de risque de l'entreprise, le Conseil d'Administration et le Management de Kinopolis procèdent chaque année à une évaluation des



Utopolis Emmen (NL)



risques. L'opération permet aussi de déterminer dans quelle mesure les risques résiduels sont acceptables ou non. Dans la négative, des mesures de maîtrise complémentaires sont mises au point.

Information et communication

Pour les besoins de la gestion de l'entreprise en général et de la maîtrise des risques en particulier, Kinopolis Group SA a mis en place des structures, des organes de concertation, des canaux de rapportage et des voies de communication grâce auxquels les personnes concernées disposent à temps des informations correctes dont elles ont besoin dans leurs activités, y compris la gestion des risques. L'information en question est extraite de systèmes « data warehouse » conçus et entretenus pour pouvoir répondre aux besoins du rapportage et de la communication.

Monitoring

Outre la surveillance que la loi, le Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2009 et la charte de Gouvernance d'Entreprise confient au Conseil d'Administration (y compris au Comité d'audit), Kinopolis exerce notamment les activités de pilotage suivantes :

- ★ **Business Controlling** : Chaque mois, le Management, assisté par le département Business Controlling, analyse la progression par rapport aux objectifs et explique les écarts. Cette analyse peut révéler des possibilités d'amélioration des activités et mesures de gestion des risques ;
- ★ **Audit Interne** : Le département Audit Interne confronte régulièrement les activités et mesures existantes de gestion des risques aux règles internes et bonnes pratiques. Les possibilités d'amélioration sont examinées avec le Management et débouchent sur l'exécution des interventions concrètes qui affinent la gestion des risques.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES DE L'ENTREPRISE

Pour connaître les principaux risques pesant sur l'entreprise, le Conseil d'Administration et le Management de Kinopolis réalisent chaque année une évaluation des risques, qui est ensuite analysée et validée par le Conseil d'Administration. Comme pour les exercices précédents, l'évaluation a revêtu, en 2015 également, la forme d'une consultation écrite des participants. Les résultats quantitatifs et qualitatifs obtenus ont permis d'estimer l'ordre de grandeur des risques. Bien que ce procédé distingue sur des bases fondées les risques importants de ceux qui le sont moins, cette estimation, propre à la notion « risques », n'offre aucune garantie quant à la réalisation de ceux-ci. La liste ci-dessous (classée dans un ordre aléatoire) n'est donc pas un inventaire exhaustif de tous les risques auxquels Kinopolis est exposé.

Disponibilité et qualité du matériel fourni

Vu que Kinopolis Group n'a aucune production propre (films, etc.), il dépend de la disponibilité, de la diversité et de la qualité des films ainsi que de la possibilité de location de ce matériel auprès des distributeurs. Dans la mesure du possible, Kinopolis Group tente à cet égard de prévenir ce risque en entretenant des relations à long terme avec les principaux distributeurs et producteurs, en menant une certaine politique de diversification quant à sa programmation et en opérant lui-même comme distributeur en Belgique. Les investissements dans des projets « tax shelter » doivent être vus sous cet angle.

Effets saisonniers

Les résultats opérationnels de Kinopolis Group peuvent varier selon les périodes étant donné que les producteurs et distributeurs déterminent en toute indépendance par rapport aux exploitants de salles le timing des sorties de films, et du fait que certaines périodes par exemple les vacances – ont traditionnellement un impact potentiel sur la fréquentation

des salles. La météo peut, elle aussi, jouer un rôle important dans la fréquentation des salles de cinéma. Kinopolis accepte ce risque dans une large mesure, car une couverture financière coûterait trop cher par rapport au résultat, mais s'efforce d'en atténuer les conséquences, notamment en variabilisant le plus possible la structure de ses coûts.

Concurrence

La position de Kinopolis Group en tant qu'exploitant de salle, comme pour tout produit pour lequel il existe des possibilités de substitution, est soumise à la concurrence. La position de Kinopolis Group peut être influencée par la concurrence croissante d'autres formes de loisirs comme les concerts, événements sportifs, etc. qui peuvent avoir un impact sur le comportement des clients de Kinopolis. Cette concurrence provient d'une part de la présence d'autres exploitants de salles sur le marché où le Groupe est actif et de l'ouverture possible de nouveaux complexes de salles sur ce marché, et d'autre part de la diffusion et disponibilité croissante de films par d'autres canaux que le cinéma, par exemple la vidéo sur demande, le pay-per-view, internet, etc. Cette évolution peut également être influencée par les périodes de plus en plus courtes entre la première projection d'un film en salle et le moment où les distributeurs le rendent disponible via d'autres canaux, sans compter les améliorations techniques constantes des modes alternatifs de visionnage d'un film. Au-delà des alternatives légales, le secteur du cinéma est également confronté aux téléchargements illégaux. Kinopolis œuvre activement avec les distributeurs à l'élaboration de mesures permettant d'éviter l'éventuelle croissance de la diffusion de films via internet.

Kinopolis Group s'efforce de renforcer sa position concurrentielle d'exploitant de salle par l'implémentation d'une vision stratégique qui cible prioritairement la qualité du service aux clients et de l'expérience cinématographique qui leur est proposée.

Circonstances économiques

Des changements dans la situation économique générale, internationale ou régionale ainsi que le climat économique des régions où Kinopolis Group est actif et susceptibles d'avoir un impact sur les habitudes de consommation des clients et sur les productions de nouveaux films peuvent

avoir un effet négatif sur les résultats d'exploitation de Kinopolis Group. Kinopolis s'efforce de s'en prémunir par une efficacité interne renforcée et par un suivi très strict des dépenses et des marges. Les risques liés à la concurrence peuvent également augmenter suite aux circonstances économiques changeantes.

Risques liés à des opportunités de croissance

En cas de poursuite de la croissance, les autorités de la concurrence peuvent imposer des conditions et limitations (supplémentaires) à la croissance de Kinopolis Group (voir également « Risques politiques, législatifs et liés aux droits de la concurrence » ci-dessous). En outre, les opportunités de croissance, que ce soit par des rachats ou par la construction de nouveaux sites, comportent certains risques inhérents susceptibles d'avoir un impact négatif sur les objectifs poursuivis. Kinopolis Group examinera donc préalablement en détail les opportunités de croissance, en procédant à une évaluation adéquate des risques et, si nécessaire, prendra les mesures requises pour les gérer.

Risques politiques réglementaires et liés à la concurrence

Kinopolis Group cherche toujours à opérer dans le cadre légal. Une nouvelle législation ou amendée, y compris la loi fiscale, pourrait en effet entraver la croissance et/ou l'exploitation de Kinopolis Group, ou nécessiter des investissements ou des frais supplémentaires. Dans la mesure du possible, ces risques sont gérés activement : Kinopolis Group communique et défend ses positions auprès des instances politiques, administratives et juridiques. De plus, l'Autorité belge de la Concurrence a imposé une série de mesures et de restrictions au Kinopolis Group, comme l'obtention de l'accord préalable du Conseil de la Concurrence pour construire de nouveaux complexes de cinéma ou pour reprendre des complexes de salles en Belgique lorsque ceux-ci ne sont pas liés au démantèlement de complexes cinématographiques existants.

Risques technologiques

Le secteur du cinéma est fortement informatisé et automatisé. Les bons choix technologiques sont primordiaux pour garantir le meilleur service au client. On peut en dire autant du fonctionnement optimal des systèmes de projection et des autres équipements TIC.

Kinepolis Group gère ces risques en suivant de près les tout derniers développements technologiques, en analysant régulièrement l'architecture des systèmes pour l'optimiser le cas échéant, enfin en instaurant les bonnes pratiques informatiques.

Risques du personnel

Kinepolis Group est une entreprise de services et dépend de ses collaborateurs afin de pouvoir livrer un service de haute qualité. Un défi permanent consiste à attirer et à fidéliser dans tous les segments de l'entreprise les cadres et les salariés possédant les connaissances et l'expérience nécessaires. Kinepolis relève ce défi en offrant des conditions de travail attrayantes, une bonne gestion du savoir et une ambiance de travail agréable. Par des enquêtes, Kinepolis mesure la satisfaction de son personnel et apporte les changements dans la gestion qui s'imposent.

Risques liés à des événements exceptionnels

Des événements de nature exceptionnelle tels que, mais sans limitation, des conditions météorologiques extrêmes, des instabilités politiques, des attentats terroristes, etc. survenant dans un pays où Kinepolis Group est actif et entraînant des dégâts matériels à un des complexes, une baisse de la fréquentation ou perturbant la livraison des produits peuvent potentiellement avoir un effet négatif sur les activités. Kinepolis tente, par le biais d'une combinaison de mesures préventives (par ex. des choix

architectoniques, plans d'évacuation), de mesures de détection (par ex. dispositifs de détection d'incendie) et de conclusion de contrats d'assurance appropriés, de réduire le plus possible l'impact potentiel de tels risques.

Risques d'environnement et risques immobiliers

Vu que Kinepolis Group est propriétaire ou locataire de biens immobiliers, elle est soumise aux règlements et législations applicables en termes d'environnement et de risques immobiliers potentiels. Au-delà des mesures déjà mentionnées visant à limiter les risques politiques et réglementaires, Kinepolis prendra les mesures requises pour éviter les dégâts environnementaux et limiter les risques immobiliers.

Autres risques

Après l'acquisition par KP Immo Brussel SA (une filiale de Kinepolis Group SA) du bien immeuble sis Galerie Toison d'Or (avenue de la Toison d'Or 8) à Bruxelles (Belgique), loué par l'exploitant de salles de cinéma UGC Belgium, Kinepolis Group SA et sa filiale ont été assignés par le locataire susmentionné à comparaître devant le Tribunal de commerce de Bruxelles pour obtenir l'annulation de la transaction précitée pour présomption d'infraction au Code de Droit économique et à une des conditions imposées à Kinepolis Group en 1997 par l'Autorité belge de la Concurrence. Fin 2014, UGC Belgium a également porté plainte auprès de l'Autorité de la Concurrence précitée.

Au Grand-Duché de Luxembourg, une enquête de l'Autorité de la Concurrence luxembourgeoise est en cours concernant la suspicion d'abus de position dominante par Utopia SA lors de l'acquisition en 2013 des actions de Cine Belval SA (actuellement Utopolis Belval SA), l'exploitant du complexe cinématographique de Belval, l'auditeur exigeant le rejet du complexe.

Il faut enfin signaler que Kinepolis a entamé une procédure de régularisation relative au permis d'exploitation manquant pour un complexe cinématographique, récemment acquis.

Kinepolis est totalement confiant quant à l'issue favorable des procédures précitées.



Utopolis Belval (LU)

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans l'exercice de son activité, Kinopolis Group s'expose à divers risques financiers : risques d'intérêt, de change, de crédit et de liquidité.

Pour la gestion de ces risques financiers, on peut faire appel aux produits financiers dérivés proposés par des tiers. Le recours à ces produits financiers dérivés est subordonné à des contrôles internes stricts et à une réglementation sévère. La politique du Groupe n'autorise pas l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

Kinopolis gère son endettement en recourant à une combinaison d'emprunts à court, moyen et long terme. La combinaison de dettes à taux d'intérêt fixe et variable est déterminée au niveau du Groupe. Fin décembre 2015, l'endettement financier net du Groupe atteignait € 162 millions. Pour couvrir le risque lié au change dans le cadre des obligations d'achat et de garantie, des contrats de change à terme ont été conclus pour un montant nominal de USD 2 millions.

Les Annexes aux états financiers consolidés expliquent plus en détail comment le Groupe fait face aux risques financiers.

RESPECT DU CODE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Kinopolis Group applique les règles du Code belge de Gouvernance d'Entreprise.

Conformément au principe « appliquer ou expliquer », la société a décidé qu'il était dans l'intérêt de l'Entreprise et de ses actionnaires de déroger aux articles du Code dans un nombre restreint de cas spécifiques :

- ★ Par dérogation à l'article 5.5. du Code, le Conseil d'Administration estime qu'au vu du nombre limité de membres du Conseil d'Administration, un Comité d'audit composé de deux membres indépendants, tous deux avec la connaissance requise dans les activités de l'audit et de la comptabilité, apporte des garanties suffisantes de bon fonctionnement ;



Kinopolis Gand (BE)

- ★ Par dérogation à l'article 7.13. du Code, le Conseil d'Administration a approuvé le 5 novembre 2007 le Plan d'options sur actions 2007-2016 pour les administrateurs exécutifs et les cadres supérieurs. Le plan concerné a notamment pour but d'aligner les intérêts des personnes concernées sur ceux de la société en les faisant participer à la future création de valeur, et d'aider la Société à proposer une rémunération suffisamment attrayante pour attirer, rétribuer et retenir les candidats adéquats aux fonctions citées. Ces objectifs étant manifestement dans l'intérêt de la Société, le Conseil d'Administration ne juge pas nécessaire de soumettre la question à l'Assemblée Générale ;
- ★ Par dérogation à l'article 4.6. du Code, les qualifications professionnelles ainsi que les fonctions des administrateurs à renommer n'étaient pas mentionnées dans la convocation à l'Assemblée Générale du 13 mai 2015, puisque les qualifications concernées sont déjà assez connues au travers des communiqués de presse et des rapports annuels.

Autres informations



Kinopolis Dordrecht (NL)

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'an dernier, dans le cadre des trois objectifs stratégiques, Kinopolis Group a développé plusieurs nouveaux concepts intégrés dans ses entités opérationnelles. Kinopolis vise à adapter en permanence l'expérience qu'elle propose aux évolutions des tendances démographiques, à faire preuve d'innovation en matière d'image, de son et d'autres aspects, ceci pour améliorer le vécu des clients et pérenniser la rentabilité du Groupe. Des exemples des concepts développés en 2015 sont le Leonidas Chocolates Café à Anvers (Belgique), la formule Ciné K en France, centrée sur les films plus locaux et alternatifs, Cosy Seating, l'inauguration de l'e-shop en Belgique pour la vente de boîtes cadeaux et le développement de l'appli « Meet me at Kinopolis » lancée en Belgique en février 2016.

POLITIQUE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Les 23 février 2015, 23 mars 2015, 18 juin 2015 et 24 novembre 2015, le Conseil d'Administration a pris les décisions ci-dessous en application de l'article 523 du Code des sociétés :

- ★ la reprise dans le communiqué de presse en février 2015 sur les résultats de l'année 2014 d'un commentaire relatif à la procédure engagée par le Comité de Direction de la FSMA à l'encontre des administrateurs Joost Bert, Eddy Duquenne et Philip Ghekiere pour suspicion de délit

d'initié lors des rachats d'actions auxquels ils avaient procédé le 22 (et pour ce qui concerne Kinohold Bis SA également les 23, 24 et 25) novembre 2011 ainsi que la diffusion d'un communiqué de presse en novembre 2015, à l'occasion de la décision de la Commission des sanctions dans le dossier précité ;

- ★ l'évaluation des objectifs 2014 du Management Exécutif ;
- ★ l'octroi de la rémunération variable pour un montant de € 260 000 à M. Eddy Duquenne et de € 189 500 à M. Joost Bert et un bonus outperformance d'un montant de € 100 000 à M. Duquenne et de € 45 000 à M. Bert pour les objectifs de management 2014 dont le solde du bonus outperformance, à savoir € 65 000 pour M. Duquenne sera versé après la réalisation des résultats prévus pour les complexes de Madrid, Alicante et ceux appartenant au Groupe Wolff ;
- ★ la fixation des objectifs de gestion pour l'exercice 2015 ;
- ★ la rémunération du Management Exécutif pour les exercices 2015-2016.

Les extraits de procès-verbalux concernant ces points ont été intégrés au rapport du Conseil d'Administration sur les comptes annuels non consolidés.

AFFECTATION DU RÉSULTAT ET DIVIDENDE

En ce qui concerne les propositions faites à l'Assemblée Générale quant à l'affectation et à la distribution du résultat, le Conseil d'Administration tient compte de différents facteurs, parmi lesquels la situation financière de la société, les résultats de l'exploitation, les flux de trésorerie effectifs et escomptés, et les projets d'expansion.

Pour l'exercice 2015, compte tenu d'un ratio de distribution de 50 % calculé sur le résultat net courant, on propose le paiement d'un montant brut de € 0,79 par action. Le Conseil d'Administration a fixé le paiement du dividende, sous condition suspensive de l'approbation par l'Assemblée générale, au 17 mai 2016 (ex date : 13 mai 2016 ; record date : 16 mai 2016), auprès d'une institution financière au choix de l'actionnaire.

Déclaration relative aux informations figurant dans ce rapport annuel

Les soussignés déclarent qu'à leur connaissance :

- ★ Les comptes annuels, préparés conformément aux normes en vigueur pour les comptes annuels, dressent une image réelle des capitaux propres, de la situation financière et des résultats de la Société, ainsi que des sociétés intégrées dans la consolidation ;
- ★ Le rapport de gestion du Conseil d'Administration donne une image réelle du développement et des résultats de Kinopolis Group et des sociétés intégrées à la consolidation, ainsi que des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.



Joost Bert & Eddy Duquenne, CEO's Kinopolis Group

Le 23 mars 2016

A blue ink signature of Eddy Duquenne, consisting of a stylized, elongated 'E' followed by a horizontal line.

Eddy Duquenne
CEO Kinopolis Group

A blue ink signature of Joost Bert, featuring a stylized 'J' and 'B' with a long, sweeping horizontal line extending to the right.

Joost Bert
CEO Kinopolis Group

04 INFORMATION SUR L'ACTION



Kinepolis Gand (BE)



L'action Kinepolis Group

NOMBRE D'ACTIONS

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'actions au 31 décembre	6 581 355	5 856 508	5 582 654	27 365 197	27 365 197
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ⁽¹⁾	6 550 294	5 800 963	5 431 812	26 288 260	26 782 831
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées ⁽²⁾	6 660 484	5 966 251	5 628 307	27 341 842	27 138 627

L'ACTION EN BOURSE

	2011	2012	2013	2014	2015
Cours de clôture au 31 décembre (en €) ⁽⁴⁾	55,16	81,99	115,1	33,46	41,40
Valeur boursière au cours de clôture (en '000 €)	363 028	480 175	642 563	915 639	1 132 919
Cours le plus bas de l'année (en €) ⁽⁴⁾	44,5	54,2	79,9	22,9	32,9
Cours le plus haut de l'année (en €) ⁽⁴⁾	59,95	83,61	117,3	34,31	41,61
Volume des échanges annuels	2 719 592	2 174 524	1 366 053	4 719 540 ⁽³⁾	7 590 604
Volume moyen des échanges journaliers	10 582	8 494	5 357	18 430 ⁽³⁾	29 651

⁽¹⁾ Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires : nombre moyen d'actions en circulation – nombre moyen d'actions propres

⁽²⁾ Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées : nombre moyen d'actions en circulation - nombre moyen d'actions propres + nombre possible de nouvelles actions à émettre dans le cadre des plans d'options sur actions existants x effet de dilution des plans d'options sur actions

⁽³⁾ Depuis le 1er juillet 2014, l'action Kinepolis a été scindée en 5 nouvelles actions. Les 6 premiers mois ont été recalculés dans ce sens.

⁽⁴⁾ Les cours de 2011 à 2013 sont antérieurs à la scission des actions en cinq du 1er juillet 2014.



Kinepolis Dordrecht (NL)



ÉVOLUTION DU COURS ET DU VOLUME SUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES ⁽⁵⁾



(5) À la suite de la scission des actions à partir du 1er juillet 2014, le cours historique a été recalculé (prix divisé par cinq).

L'action Kinepolis Group (ISIN : BE0974274061 / Mnémon : Kin) est cotée sur NYSE Euronext Brussels depuis le 9 avril 1998, sous le compartiment A, Mid Caps et sur la liste indice VLAM21, la liste indice IN.flanders et la liste indice BEL Family.

KIN
LISTED
NYSE
EURONEXT

05 COMPTES ANNUELS



Kinepolis Enschede (NL)



Compte de résultats consolidés

au 31 décembre

EN '000 €	ANNEXE	2014	2015
Produits	3	262 619	301 571
Coûts des ventes		-180 776	-201 993
Marge brute		81 843	99 578
Frais de commercialisation		-16 069	-17 538
Charges administratives		-15 583	-17 716
Autres produits opérationnels	4	816	1 177
Autres charges opérationnelles	4	-342	-256
Résultat opérationnel		50 665	65 245
Produits financiers	7	2 390	1 140
Charges financières	7	-6 685	-8 894
Résultat avant impôt		46 370	57 491
Impôt belge Excess Profit Ruling (EPR)	8		-9 355
Charge d'impôt	8	-11 203	-15 881
Charge d'impôt totale		-11 203	-25 236
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		35 167	32 255
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE hors EPR		35 167	41 610
Attribuable aux :			
Propriétaires de la société mère		35 167	32 255
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		35 167	32 255
Résultat de base par action (€)	18	1,34	1,20
Résultat dilué par action (€)	18	1,29	1,19

Les annexes des pages 64 à 119 font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

au 31 décembre

EN '000 €	ANNEXE	2014	2015
Résultat de la période		35 167	32 255
Seront reclassés au compte de résultats dans le futur si les conditions sont remplies :			
Écarts de change		-97	884
Couvertures de flux de trésorerie – partie efficace de la variation de juste valeur		27	64
Couvertures de flux de trésorerie – reclassées en résultat		60	-29
Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global		-30	-12
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		-40	907
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE		35 127	33 162
Attribuable aux :			
Propriétaires de la société mère		35 127	33 162
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE		35 127	33 162

Les annexes des pages 64 à 119 font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de situation financière

au 31 décembre

ACTIFS

EN '000 €	ANNEXE	2014	2015
Immobilisations incorporelles	9	3 998	5 111
Goodwill	10	36 116	53 256
Immobilisations corporelles	11	215 335	289 201
Immeubles de placement	12	32 628	31 965
Actifs d'impôt différé	13	1 308	670
Autres créances	15	12 656	11 845
Autres actifs financiers		27	27
Actifs non courants		302 068	392 075
Stocks	14	3 636	4 694
Créances commerciales et autres actifs	15	24 293	32 992
Créances d'impôt courant		40	442
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	17 000	60 432
Instruments financiers dérivés		27	64
Actifs courants		44 996	98 624
TOTAL DES ACTIFS		347 064	490 699

PASSIFS

EN '000 €	ANNEXE	2014	2015
Capital	17	18 952	18 952
Prime d'émission	17	1 154	1 154
Réserves consolidées		86 304	103 721
Réserves de conversion		-1 678	-794
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		104 732	123 033
Total des capitaux propres		104 732	123 033
Obligations financières	20	91 471	214 000
Provisions	21	2 497	7 161
Passifs d'impôt différé	13	15 855	19 868
Autres dettes	22	7 357	10 124
Passifs non courants		117 180	251 153
Dépassements bancaires	16	470	44
Obligations financières	20	44 095	8 714
Dettes commerciales et autres dettes	22	72 294	86 966
Provisions	21	610	753
Impôts courants	23	7 683	20 036
Passifs courants		125 152	116 513
TOTAL DES PASSIFS		347 064	490 699

Les annexes des pages 64 à 119 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

au 31 décembre

EN '000 €	ANNEXE	2014	2015
Résultat avant impôt		46 370	57 491
Ajustements pour :			
Amortissements	6	21 322	23 572
Provisions et réductions de valeur		-684	-260
Subsides en capital	4	-649	-791
(Plus-) Moins-values sur la cession d'immobilisations corporelles	4	-14	201
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et écarts de change non réalisés		38	164
Variation de la juste valeur des contreparties éventuelles	7, 10, 24	-1 359	
Escompte de créances à long terme	7, 21	-696	-609
Paievements fondés sur des actions	5	389	259
Réductions de valeur investissements « Tax Shelter »	7	433	
Amortissements des frais de refinancement		209	287
Charges et produits d'intérêts	7	4 313	6 703
Variation des stocks		-176	-853
Variation des créances commerciales et autres actifs		3 154	-2 949
Variation des dettes commerciales et autres dettes		2 803	10 036
Trésorerie provenant des activités opérationnelles		75 453	93 251
Charge d'impôt sur le résultat		-11 321	-16 059
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles		64 132	77 192
Acquisition d'immobilisations incorporelles	9	-2 169	-1 976
Acquisitions d'immobilisations corporelles et immeubles de placement	11, 12	-30 570	-51 646
Acquisition filiales, après déduction de la trésorerie acquise	10	-10 468	-40 190
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		293	179
Trésorerie nette provenant des activités de placement		-42 914	-93 633
Réduction de capital		-5	-2
Provenant des emprunts		102 000	136 808
Remboursements d'emprunts		-85 589	-55 378
Paievement des frais de refinancement			-1 629
Intérêts payés		-4 325	-4 495
Intérêts perçus		12	66
Achat et vente d'actions propres		-18 657	7 881
Dividendes payés		-16 846	-23 009
Trésorerie nette provenant des activités de financement		-23 410	60 242
+AUGMENTATION / -DIMINUTION DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		-2 192	43 801
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	16	18 712	16 530
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	16	16 530	60 388
Écarts de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		10	57
+AUGMENTATION / -DIMINUTION DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		-2 192	43 801

Les annexes des pages 64 à 119 font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de variation des capitaux propres

au 31 décembre

EN '000 €	2015						
	ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE						TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVE DE CONVERSION	RÉSERVE DE COUVERTURE	RÉSERVE D'ACTION PROPRES	RÉSERVE PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	
AU 31 DÉCEMBRE 2014	20 106	-1 678	17	-10 572	2 911	93 948	104 732
Résultat de la période						32 255	32 255
Résultats réalisés						32 255	32 255
Seront reclassés au compte de résultats dans le futur si les conditions sont remplies :							
Écarts de change		884					884
Couvertures de flux de trésorerie – partie efficace de la variation de juste valeur			64				64
Couvertures de flux de trésorerie – reclassées en résultat			-29				-29
Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global			-12				-12
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		884	23				907
Résultat global total de la période		884	23			32 255	33 162
Dividendes versés						-23 102	-23 102
Achat / vente d'actions propres				6 133		1 849	7 982
Paievements fondés sur des actions					-2 664	2 923	259
Transactions avec des propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres				6 133	-2 664	-18 330	-14 861
AU 31 DÉCEMBRE 2015	20 106	-794	40	-4 439	247	107 873	123 033

Les annexes des pages 64 à 119 font partie intégrante des états financiers consolidés.

EN '000 €	2014						
	ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE						TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVE DE CONVERSION	RÉSERVE DE COUVERTURE	RÉSERVE D'ACTION PROPRES	RÉSERVE PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	
AU 31 DÉCEMBRE 2013	20 106	-1 581	-39	-8 816	2 597	92 390	104 657
Résultat de la période						35 167	35 167
Résultats réalisés						35 167	35 167
Seront reclassés au compte de résultats dans le futur si les conditions sont remplies :							
Écarts de change		-97					-97
Couvertures de flux de trésorerie – partie efficace de la variation de juste valeur			27				27
Couvertures de flux de trésorerie – reclassées en résultat			60				60
Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global			-30				-30
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		-97	57				-40
Résultat global total de la période		-97	57			35 167	35 127
Dividendes versés						-16 847	-16 847
Achat / vente d'actions propres				-18 667		74	-18 593
Annulation d'actions propres				16 911		-16 911	
Paiements fondés sur des actions					314	75	389
Transactions avec des propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres				-1 756	314	-33 609	-35 051
AU 31 DÉCEMBRE 2014	20 106	-1 678	17	-10 572	2 911	93 948	104 732

Les annexes des pages 64 à 119 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Annexes aux états financiers consolidés

1.	Principes comptables significatifs	65
2.	Informations sectorielles	77
3.	Produits	82
4.	Autres produits et charges opérationnels	82
5.	Avantages du personnel	83
6.	Complément d'information sur les charges opérationnelles par nature	84
7.	Produits et charges financiers	85
8.	Charge d'impôt	85
9.	Immobilisations incorporelles	86
10.	Goodwill et regroupements d'entreprises	87
11.	Immobilisations corporelles	91
12.	Immeubles de placement	92
13.	Impôts différés	93
14.	Stocks	94
15.	Créances commerciales et autres actifs	95
16.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	96
17.	Capitaux propres	96
18.	Résultat par action	97
19.	Avantages liés à la rémunération en actions ou au droit d'inscription d'actions	97
20.	Obligations financières	98
21.	Provisions	99
22.	Dettes commerciales et autres dettes	100
23.	Impôts courants	101
24.	Gestion des risques et instruments financiers	101
25.	Leasing opérationnel	108
26.	Engagements d'acquisition d'immobilisations	110
27.	Droits et obligations non repris dans l'état consolidé de situation financière	110
28.	Parties liées	110
29.	Événements post-clôture	111
30.	Mandats et rémunération du commissaire	111
31.	Entreprises appartenant au Groupe	112

1. Principes comptables significatifs

Kinepolis Group SA (« la Société ») est une société établie en Belgique. Les comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice comptable clôturé au 31 décembre 2015 englobent la Société et ses filiales (appelées collectivement le « Groupe »). Les comptes annuels ont été approuvés pour publication le 23 mars 2016 par le Conseil d'Administration.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les comptes annuels consolidés ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) émises par l'IASB (International Accounting Standards Board) et approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2015.

BASE DE PRÉSENTATION

Les comptes annuels consolidés sont présentés en Euro, arrondis au millier le plus proche. Ils ont été établis suivant le principe du coût historique, à l'exception des éléments suivants de l'actif et du passif, qui sont comptabilisés à leur juste valeur : les instruments financiers dérivés, les contreparties éventuelles et les actifs financiers disponibles à la vente.

Les actifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués, selon la norme IFRS 5, au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur, diminué des coûts de la vente.

Les principes comptables ont été uniformément appliqués dans l'ensemble du Groupe et sont identiques à ceux adoptés pour l'exercice précédent.

Plusieurs nouvelles normes et modifications aux normes existantes entrées en application à partir du 1er janvier 2015 lors de l'établissement des états financiers consolidés n'ont pas donné lieu à des modifications dans les règles d'évaluation du Groupe et sont sans impact matériel sur les états financiers consolidés, sauf pour ce qui concerne IFRIC 21. Cette interprétation, dont l'application rétroactive a été obligatoire dans 2015, n'a pas exercé d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2015. L'évolution du résultat pendant l'exercice comptable a été influencée par le changement du moment auquel certaines taxes sont reconnues comme dette et comme coût pendant la période.

La préparation des comptes annuels conformément aux normes IFRS exige de la part du management d'établir un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses qui exercent un impact sur l'application des principes fondamentaux et sur la valeur rapportée des actifs et passifs, ainsi que des produits et charges.

Ces estimations et hypothèses s'appuient sur des expériences du passé ainsi que sur divers autres facteurs considérés comme raisonnables compte tenu des circonstances. Leurs résultats sont utilisés pour apprécier le caractère approprié de la valeur comptable des actifs et passifs lorsque les informations nécessaires à une telle appréciation ne sont pas disponibles auprès d'autres sources. Les résultats réels peuvent donc différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes font l'objet d'une évaluation constante. Les révisions des estimations sont comptabilisées dans la période où elles sont effectuées si ces révisions n'exercent une incidence que pour la période en question. Elles sont comptabilisées pour la période de révision et des périodes ultérieures si elles exercent une incidence pour l'exercice actuel et de futurs exercices.

Des jugements, estimations et hypothèses sont notamment faits pour :

- ★ Déterminer la durée de vie des immobilisations incorporelles et corporelles, à l'exception du goodwill (voir les règles d'évaluation spécifiques) ;
- ★ Évaluer la nécessité des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles (goodwill compris) et corporelles, avec estimation chiffrée ;
- ★ Comptabiliser et calculer les provisions ;
- ★ Évaluer dans quelle mesure les pertes reportées pourront être utilisées à l'avenir ;
- ★ Classifier les contrats de leasing (voir annexes 11 et 25) ;
- ★ Tester anticipativement l'efficacité des couvertures de trésorerie (voir annexe 24) ;
- ★ Fixer la juste valeur des contreparties éventuelles dans le cadre des regroupements d'entreprises (voir annexes 10 et 24).

Ci-après figurent les estimations et hypothèses ayant une chance significative d'entraîner une adaptation substantielle de la valeur des actifs et passifs au cours du prochain exercice.

Récupérabilité des actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différé pour pertes fiscales non utilisées ne sont admis que si de futurs résultats imposables permettent de compenser ces pertes (sur la base des budgets et prévisions). Le résultat fiscal effectif peut différer des hypothèses faites au moment où les impôts différés ont été enregistrés. Les hypothèses en la matière sont exposées en annexe 13.

Tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles, goodwill et immobilisations corporelles

La valeur recouvrable des unités générant des flux de trésorerie est déterminée comme la plus haute des valeurs que sont la valeur d'utilité de ces unités et leur juste valeur moins les frais de vente. Ces calculs requièrent d'utiliser des estimations et hypothèses, entre autres, des taux d'escompte, taux de change, futurs investissements et performance opérationnelle attendue. Les hypothèses en la matière sont exposées en annexe 10.

Provisions

Les estimations et hypothèses qui influencent le plus le montant des provisions sont les coûts estimés ainsi que la probabilité et le timing attendu des flux de trésorerie sortants. Elles s'appuient sur les informations disponibles les plus récentes à la date du bilan. Les hypothèses en la matière sont exposées en annexe 21.

Les autres hypothèses et estimations sont abordées dans les annexes qui les concernent.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe (voir Principes de consolidation – Filiales). La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, de même que les actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année (voir Immobilisations incorporelles – Goodwill). Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat net. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument

financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Sinon, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Si des droits à paiement fondé sur des actions (droits de remplacement) doivent être donnés en échange de droits détenus par les salariés de l'entreprise acquise (droits de l'entreprise acquise), alors tout ou partie du montant des droits de remplacement de l'acquéreur est compris dans l'évaluation de la contrepartie transférée du regroupement d'entreprises. Pour évaluer ce montant, le Groupe compare les valeurs basées sur le marché des droits de remplacement et des droits octroyés par l'entreprise acquise et détermine la proportion de services rendus avant la date du regroupement.

Filiales

Les filiales sont des entreprises sur lesquelles la Société exerce un contrôle. Par contrôle, on entend que la Société est exposée à ou détient des droits sur les rendements variables en raison de sa entité, et peut faire usage du pouvoir que lui donne sa entité pour influencer l'importance des rendements de l'investissement.

Les comptes annuels des filiales sont inclus dans les comptes annuels consolidés à compter de la date de prise de contrôle effective jusqu'à la date où il cesse.

Les pertes encourues par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle sont imputées en proportion à ces participations dans ces filiales, même lorsqu'il en résulte un solde négatif pour une de ces participations.

Si le Groupe cède le contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de la filiale, d'éventuelles participations ne donnant pas le contrôle et d'autres composantes des capitaux propres ayant trait à cette filiale sont cédés. Tout résultat relatif à la perte de contrôle est repris dans le compte de résultats. Un reliquat d'intérêt éventuel dans l'ancienne filiale est valorisé à sa juste valeur à la date de la perte de contrôle. Elle sera ensuite comptabilisée comme entreprise associée ou comme actif financier identifié comme disponible à la vente, selon le niveau de contrôle conservé.

Entreprises mises en équivalence

Les entreprises mises en équivalence sont celles dans lesquelles le Groupe détient une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles, sans exercer de contrôle ni de contrôle conjoint. Une influence notable est censée exister si le Groupe détient 20 à 50 % des droits de

vote d'une autre entité. Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence, la première évaluation se faisant au coût. Le coût de l'investissement comprend les frais de transaction. Les comptes annuels consolidés incluent la part du Groupe dans le résultat total de la participation, reprise selon la méthode de mise en équivalence, à compter de la date à laquelle l'influence notable a commencé jusqu'à son terme. Lorsque la part du Groupe dans les pertes dépasse la valeur comptable des investissements dans les entreprises mises en équivalence, cette dernière valeur est réduite à néant et les futures pertes ne sont plus prises en compte, sauf dans la mesure où le Groupe a contracté des obligations par rapport aux entreprises en question. S'il existe des indices d'une perte de valeur, les principes concernés sont appliqués.

Achats des participations ne donnant pas le contrôle

L'achat des participations ne donnant pas le contrôle d'une filiale n'entraîne pas le constat d'un goodwill, une telle opération étant considérée comme une transaction portant sur capitaux propres. La modification des participations ne donnant pas le contrôle est déterminée sur base de la part proportionnelle dans les capitaux propres de la filiale.

Élimination de transactions aux fins de la consolidation

Les soldes et transactions intra-groupes, ainsi que les éventuels profits et pertes non réalisés sur les transactions intra-groupes ou les produits et charges de telles transactions sont éliminés lors de l'établissement des comptes annuels consolidés. Les profits non réalisés de transactions incluant des investissements traités suivant la méthode de mise en équivalence ont été éliminés au prorata des intérêts du Groupe dans l'investissement en question.

Les pertes non réalisées ont été éliminées de la même manière que les profits non réalisés, mais uniquement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

DEVISES

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans les monnaies fonctionnelles concernées des entités du Groupe au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture du bilan sont convertis en Euro au taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère et comptabilisés à leur juste valeur sont

convertis en Euro aux taux de change en vigueur aux dates où les justes valeurs ont été fixées. Les écarts de conversion constatés sont comptabilisés dans le compte de résultats, à l'exception des écarts de conversion relatifs aux instruments de fonds propres disponibles à la vente.

Comptes annuels en devises étrangères

Les actifs et passifs résultant des activités à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de valeur lors de la consolidation, sont convertis en Euro au taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les produits et charges des entités étrangères sont convertis en Euro à un taux de change proche du taux en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de conversion générés par la conversion sont directement portés aux capitaux propres.

Lorsque le règlement de créances monétaires d'entités étrangères ou de dettes à de telles entités n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, les profits et pertes de change sur ces postes monétaires sont considérés comme une partie intégrante de l'investissement net dans ces entités étrangères et comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sous la réserve de conversion.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les prêts, créances et dépôts, les instruments de dette émis et les emprunts sont comptabilisés par le Groupe lors de la première utilisation à la date à laquelle ils sont générés. Pour tous les autres actifs et passifs financiers, la première utilisation intervient à la date de la transaction. La date de la transaction est la date à laquelle le Groupe contracte les obligations de l'instrument.

Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des actions et obligations, les créances commerciales et autres actifs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les emprunts et autres dettes financières, les dettes commerciales et les autres postes créditeurs.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, augmentée (ou diminuée pour les obligations financières), pour les instruments qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultats, des éventuels coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués comme décrit ci-dessous.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts directement exigibles et comptants dont la durée restante ne dépasse pas trois mois et qui présentent un risque négligeable de modification de la juste valeur. Les dépassements bancaires effectués sur les comptes à vue qui font intégralement partie de la gestion de la trésorerie du Groupe sont considérés comme faisant partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans la présentation du tableau des flux de trésorerie.

Actifs financiers classés comme disponibles

pour la vente - Titres de capitaux propres

Cette rubrique comprend les titres de participation dans des entreprises sur lesquelles le Groupe n'exerce aucun contrôle ou aucune influence notable.

Ces actifs financiers disponibles pour la vente sont comptabilisés à leur juste valeur après la comptabilisation initiale, à l'exception des instruments de participation qui ne sont pas cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable. Ces instruments de participation exclus d'une évaluation à la juste valeur sont comptabilisés au coût d'acquisition historique. Le profit ou la perte résultant d'un changement de la juste valeur d'une participation classée en tant qu'actif financier disponible pour la vente et ne faisant pas partie d'une relation de couverture est enregistré directement dans les capitaux propres. Lorsque la participation est vendue, obtenue ou aliénée d'une autre manière, ou si la valeur comptable de la participation est décomptabilisée à la suite d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) antérieurement dans les capitaux propres est transféré(e) au compte de résultats.

La juste valeur des actifs financiers disponibles pour la vente correspond à leur prix d'achat coté en bourse à la date du bilan.

Autres instruments financiers non dérivés

Les autres instruments financiers non dérivés sont évalués à leur prix de revient amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué, le cas échéant, des pertes de valeur.

Capital

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts supplémentaires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôts.

Actions propres : Quand des actions faisant partie des capitaux propres sont rachetées, le montant de la contrepartie versée, y compris les frais directement imputables, est comptabilisé en variation des capitaux propres. Les actions rachetées sont déduites des capitaux propres. Le résultat de la vente ou de l'annulation d'actions propres est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Les dividendes sont comptabilisés en tant qu'éléments du passif dans la période d'attribution.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe recourt à des instruments financiers dérivés pour se prémunir contre les risques de change et de taux d'intérêt découlant de ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement. Fidèle à sa politique de trésorerie, le Groupe n'affecte aucun instrument dérivé à des fins commerciales. Les instruments dérivés non conformes aux critères de la comptabilité de couverture sont toutefois comptabilisés à titre d'instruments commerciaux.

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Les frais de transaction imputables sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de résultats au moment où ils sont générés. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont repris dans l'état de situation financière à leur juste valeur. La comptabilisation des profits ou pertes qui en résultent dépend de la nature de l'instrument financier dérivé.

La juste valeur des instruments financiers dérivés correspond au montant estimé que le Groupe recevrait ou paierait le jour du bilan dans une transaction régulière à la date de fin du contrat, compte tenu des taux d'intérêt, des taux de change et de la solvabilité actuels de la contrepartie.

Couverture

Instruments de couverture des flux de trésorerie / cash flow hedges

Si un instrument financier dérivé couvre l'exposition aux variations de flux de trésorerie d'une obligation ou d'une transaction très probable, la partie effective du profit ou de la perte réalisé sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement dans les capitaux propres. Si la future transaction mène à la comptabilisation d'un actif ou passif non monétaire, les pertes ou les profits cumulés sont extraits des capitaux propres et repris dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif. Dans l'autre cas, les profits ou les pertes cumulés sont extraits des capitaux propres et

comptabilisés dans le compte de résultats en même temps que la transaction couverte. La partie non effective de la perte ou du profit est reprise immédiatement dans le compte de résultats. Les pertes et profits provenant des changements de la valeur temps des instruments financiers dérivés n'interviennent pas dans la détermination de l'efficacité de la transaction couverte, et sont immédiatement portés au compte de résultats.

Dès le moment où un instrument financier dérivé est pour la première fois utilisé comme instrument de couverture, le Groupe documente formellement la relation entre le ou les instruments de couverture et la ou les positions couvertes, notamment les objectifs et la stratégie de gestion des risques à la conclusion de la transaction de couverture, le risque à couvrir et les méthodes appliquées pour juger de l'efficacité de la relation de couverture. À la conclusion de la transaction de couverture et ensuite en permanence, le Groupe évalue si les instruments de couverture seront vraisemblablement « très efficaces » durant la période de couverture en termes de compensation des changements de juste valeur ou de flux de trésorerie imputables à la ou aux positions couvertes, et si les résultats réels de chaque couverture se situent dans une plage de 80 à 125 pour cent. La couverture de trésorerie d'une transaction prévue exige que la transaction soit très probable et qu'elle suscite une exposition à la variabilité des flux de trésorerie suffisante pour influencer le bénéfice ou la perte présentés.

Si un instrument de couverture ou une relation de couverture est arrivé à échéance mais que la transaction couverte doit encore avoir lieu, le profit ou la perte cumulatif non réalisé à ce moment-là reste repris dans les capitaux propres et est comptabilisé suivant les principes ci-dessus quand la transaction a lieu.

S'il est probable que la transaction couverte ne se produira pas, le profit ou la perte cumulatif non réalisé, comptabilisé dans les capitaux propres, est porté immédiatement au compte de résultats.

Couvertures économiques

La comptabilité de couverture n'est pas appliquée aux instruments dérivés qui couvrent économiquement des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères. Les variations de juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées en gains ou pertes de change dans le compte de résultats.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations acquises en pleine propriété

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût de production, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur (voir ci-après). Le coût des immobilisations produites par la Société même comprend les coûts des matériaux, les coûts salariaux directs, une proportion appropriée des coûts généraux, les éventuels frais de démontage et d'évacuation de l'actif et les frais de réparation du lieu où l'actif se trouve. Si des immobilisations corporelles englobent des éléments de diverses durées de vie, ces éléments seront comptabilisés en tant que postes distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits et pertes générés par la vente d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés sur la base d'une comparaison entre les produits de la vente et la valeur comptable de l'actif immobilisé, et sont repris en autres produits et charges opérationnel(le)s dans le compte de résultats.

Immobilisations corporelles détenues dans le cadre de contrats de leasing

Les contrats de leasing qui transfèrent au Groupe presque tous les risques et rétributions liés à la propriété d'un actif, sont comptabilisés sur une base financière. Les bâtiments et équipements acquis en leasing financier sont repris pour un montant égal à la juste valeur ou, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au début du contrat, minorée des amortissements cumulés et des pertes de valeur. Les actifs détenus en leasing sont amortis sur la durée du contrat de leasing ou sur la durée d'utilisation si elle est plus courte, sauf s'il est raisonnablement sûr que le Groupe deviendra propriétaire des actifs loués au terme du contrat.

Dépenses ultérieures

Le coût du remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est repris dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il s'avère probable que les futurs avantages économiques liés à l'immobilisation reviendront au Groupe, et si le coût de l'immobilisation peut être déterminé de manière fiable. Les frais de l'entretien journalier de l'immobilisation corporelle sont comptabilisés en tant que charges au compte de résultats au moment où ils naissent.

Amortissements

Les amortissements sont pris en charge dans le compte de résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation attendue de l'immobilisation corporelle en question, et de plus grands éléments d'actif, comptabilisés séparément. Ils commencent quand l'actif est fonctionnel.

La valeur résiduelle, la durée d'utilité et la méthode d'amortissement sont évaluées chaque année. Les terrains ne sont pas amortis.

La durée de vie utile estimée est déterminée comme suit :

- ★ immeubles : 30 ans
- ★ aménagement des immeubles : 5 – 15 ans
- ★ matériel informatique : 3 ans
- ★ matériel et équipements : 5 – 10 ans
- ★ mobilier et véhicules : 3 – 10 ans.

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont des immeubles qui sont détenus pour percevoir des loyers ou réaliser une plus-value ou les deux, mais qui ne sont pas destinés à la vente dans le cadre des activités normales de l'entreprise, à l'utilisation pour la production ou la fourniture de biens ou services, ou à des fins administratives.

Les immeubles de placement sont exprimés au prix de revient net d'amortissements cumulés et pertes de valeur. Ainsi, les règles d'évaluation énoncées sous le poste « Immobilisations corporelles » sont d'application.

Les produits de location des immeubles de placement sont comptabilisés conformément à la règle d'évaluation liée au poste « Produits » ci-après.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

Goodwill

Jusqu'en 2009, le goodwill a été défini comme l'écart entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur de l'actif net identifiable.

Depuis 2010, la règle d'évaluation suivante s'applique. Le goodwill issu d'une acquisition est évalué comme l'écart entre d'une part la valeur réelle de l'indemnité reportée majorée de la valeur comptable des éventuelles participations minoritaires dans l'entreprise acquise ou, si l'acquisition se fait par étapes successives, la part dans les capitaux propres de l'entreprise acquise, et d'autre part la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiants. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement porté au compte de résultats.

Le goodwill est repris dans l'état de situation financière à la valeur d'acquisition diminuée des pertes de valeur. Pour les entreprises mises en équivalence, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation en question. Le goodwill n'est pas amorti. Au lieu de cela, il convient de vérifier chaque année s'il est question d'une perte de valeur.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe sont reprises dans l'état de situation financière à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et pertes de valeur (voir ci-après). Les frais relatifs au goodwill et aux marques générés en interne sont comptabilisés dans le compte de résultats en tant que charges au moment où celles-ci interviennent.

Immobilisations incorporelles développées en interne

Les activités de développement s'accompagnent d'un plan de conception en vue d'une amélioration substantielle des produits ou processus. Les immobilisations incorporelles développées en interne sont inscrites dans l'état de situation financière lorsque les frais de développement peuvent être déterminés de manière fiable, le produit ou processus est techniquement et commercialement viable, les futurs avantages économiques sont probables et le Groupe envisage d'achever le développement et utiliser ou vendre l'actif, et possède des ressources suffisantes à cet effet. Les charges y afférentes incluent tous les coûts directement imputables à cet actif. Principalement les avantages du personnel directs.

Les autres frais de développement et dépenses de recherche sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de résultats au moment où ils sont engendrés.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures au titre d'une immobilisation incorporelle ne sont comptabilisées dans l'état de situation financière que si elles augmentent les avantages économiques futurs propres à l'actif auquel elles sont liées. Toutes les autres dépenses sont considérées comme des charges, comptabilisées dans le compte de résultats lorsqu'elles surviennent.

Amortissements

Les amortissements sont portés au compte de résultats selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation incorporelle. Les immobilisations incorporelles sont amorties à partir du moment où elles sont prêtes à l'utilisation. La durée d'utilité estimée oscille entre 3 et 10 ans. La valeur résiduelle, la durée d'utilité et la méthode d'amortissement sont évaluées chaque année. Le Groupe ne détient pas d'immobilisations incorporelles d'une durée de vie indéterminée.

STOCKS

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur nette de réalisation si cette dernière est inférieure. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans un contexte normal après déduction des coûts estimés de finition et de réalisation de la vente.

Le prix de revient des stocks comprend les dépenses effectuées pour acquérir les stocks et les transporter au lieu où ils sont entreposés, dans leur état actuel. Les stocks sont comptabilisés selon la méthode FIFO.

PERTES DE VALEUR

Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, à l'exception des stocks et des actifs d'impôt différé, sont déterminées à chaque clôture de l'état de situation financière afin de vérifier s'il y a lieu de pratiquer une perte de valeur. Si une indication existe en ce sens, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. En ce qui concerne le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilisation indéterminée ou qui ne sont pas encore disponibles pour une utilisation, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif ou l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient dépasse la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est déterminée comme la plus haute des valeurs que sont la valeur d'utilité ou la juste valeur moins les frais de vente. Afin de déterminer la valeur d'utilité, les futurs flux de trésorerie estimés sont actualisés au coût moyen pondéré du capital projeté, qui reflète à la fois le taux d'intérêt du marché actuel et les risques spécifiques liés à l'actif. Pour les actifs qui, eux-mêmes, ne génèrent pas de flux de trésorerie importants, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Le goodwill acquis dans le cadre d'une combinaison d'entreprises est imputé aux groupes d'unités génératrices de trésorerie qui, selon les estimations, profiteront des synergies de la combinaison.

Les pertes de valeur sont portées au compte de résultats. Les pertes de valeur comptabilisées pour des unités génératrices de trésorerie sont d'abord déduites de la valeur comptable d'un éventuel goodwill imputé aux unités (ou groupes d'unités). Elles sont ensuite déduites proportionnellement de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (ou du groupe d'unités).

Une perte de valeur est reprise si la reprise peut être liée objectivement à un événement survenu après cette perte de valeur. Une perte de valeur comptabilisée précédemment fait l'objet d'une reprise si les estimations effectuées pour déterminer la valeur recouvrable ont été modifiées, mais pas pour un montant supérieur à la valeur nette comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été constatée au cours des exercices précédents. Une perte de valeur relative au goodwill n'est pas reprise.

Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur avec prise en compte des changements de valeur dans le compte de résultats, y compris les investissements traités suivant la méthode de la mise en équivalence, sont évalués à chaque date du bilan pour déterminer s'il existe des indications objectives d'une perte de valeur. Un actif financier est considéré comme sujet à une perte de valeur s'il existe des indications objectives suivant lesquelles, après la première comptabilisation de l'actif, il s'est produit un événement qui a eu un effet négatif sur les futurs flux de trésorerie attendus de l'actif, effet qui peut faire l'objet d'une estimation fiable.

Parmi les indications objectives qu'un actif financier est sujet à une perte de valeur figure le non-respect des obligations de paiement et les retards de paiement d'un débiteur, la restructuration d'une somme due au Groupe à des conditions que le Groupe n'aurait pas envisagées autrement, des faits indiquant la faillite d'un débiteur ou émetteur, des changements négatifs dans le statut de paiement des débiteurs ou émetteurs, des circonstances économiques associées à des défauts de paiement. En ce qui concerne les placements en instruments de capitaux propres, une baisse significative ou durable de leur juste valeur sous le prix d'acquisition est une indication objective d'une perte de valeur. Le Groupe estime qu'une baisse de 20 % peut être considérée comme significative, et qu'une période de neuf mois peut être considérée comme durable.

Actifs financiers évalués aux coûts amortis

Les actifs financiers importants, évalués aux coûts amortis, sont examinés individuellement sous l'angle des pertes de valeur. Les autres actifs financiers évalués aux coûts amortis sont rassemblés dans des groupes présentant des risques de crédit similaires et évalués collectivement. Pour déterminer s'il est question de pertes de valeur collectives, le Groupe utilise les tendances historiques relatives à la probabilité de non-respect des obligations de paiement, au délai dans lequel l'encaissement intervient et à la hauteur des pertes encourues. Les résultats sont ajustés si le

management estime que les conditions économiques et de crédit actuelles sont telles que les pertes réelles seront probablement plus importantes ou moins importantes que ne le suggèrent les tendances historiques.

Une perte de valeur relative à un actif financier évalué à coût amorti se calcule comme la différence entre la valeur comptable et la valeur comptant des flux de trésorerie futurs prévus, actualisés au taux effectif original de cet actif. Les créances à court terme ne sont pas actualisées. Les pertes sont portées au compte de résultats.

Lorsqu'un événement entraîne un abaissement de la perte de valeur, cet abaissement est repris via le compte de résultats.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les pertes de valeur sur les actifs financiers disponibles à la vente sont reprises par transcription de la perte entre la réserve de juste valeur des capitaux propres et le compte de résultats. Le montant de la perte cumulée transcrite des capitaux propres vers le compte de résultats est égal à la différence entre le prix d'acquisition, minoré du remboursement éventuel du principal et de l'amortissement, et la juste valeur actuelle, minoré d'une éventuelle perte de valeur inscrite antérieurement au compte de résultats. Les modifications des provisions pour pertes de valeur imputables à l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif sont incluses dans les produits d'intérêt.

Si, ultérieurement, la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente augmente, et que l'augmentation est objectivement liée à un événement survenu après l'inscription de la perte de valeur au compte de résultats, la perte de valeur est reprise. Si, par la suite, la juste valeur d'un instrument de fonds propres disponible à la vente et sujet à une perte de valeur se rétablit, le montant ainsi récupéré est inclus dans les autres éléments du résultat global.

IMMOBILISATIONS DÉTENUES EN VUE DE LA VENTE

Les immobilisations (ou les groupes d'actifs et passifs cédés) dont la valeur comptable devrait être essentiellement réalisée via une transaction de vente et non via la poursuite de leur utilisation sont classées en tant que « détenues en vue de la vente ». Juste avant cette classification, les actifs (ou les composants d'un groupe d'actifs cédés) sont réévalués conformément aux normes du Groupe qui leur sont applicables. Ensuite, les actifs (ou un groupe d'actifs à céder) sont évalués sur la base de leur valeur comptable, ou de leur valeur réelle diminuées des frais de vente si elle est inférieure. Les immobilisations ne sont plus amorties dès qu'elle sont classées comme détenues en vue de la vente.

Une perte de valeur sur un groupe d'actifs à céder est d'abord imputée au goodwill puis (au prorata) aux actifs et passifs restants, étant entendu qu'aucune perte de valeur n'est imputée aux stocks, actifs financiers, actifs d'impôt différé et actifs liés au personnel, qui seront évalués conformément aux principes du Groupe. Les pertes de valeur découlant de la classification initiale et de profits ou pertes d'une réévaluation après la comptabilisation initiale sont comptabilisées dans le compte de résultats.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme comprennent les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés, les congés maladie, les primes et les avantages non monétaires. Ces derniers sont comptabilisés comme des charges lorsque les services correspondants ont été fournis. Une partie du personnel du Groupe a droit à une prime liée à des performances individuelles et à des objectifs financiers. Le montant à prendre en compte se fonde sur une estimation à la date de clôture du bilan.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les plans de pension. Le Groupe prévoit des prestations postérieurement au départ à la pension pour une partie de ses travailleurs sous la forme de plans de pension « à cotisations définies ».

Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi selon lequel le Groupe verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les obligations relatives aux cotisations destinées aux régimes de pension à cotisation définie sont comptabilisées comme des charges de personnel au compte de résultats au cours de la période pendant laquelle les travailleurs effectuent les prestations concernées.

En Belgique, les employeurs sont tenus de garantir un rendement minimal aux cotisations définies tout au long de la carrière. Dans la mesure où la garantie de rendement légale est suffisamment couverte par la compagnie d'assurance, le Groupe n'a pas d'autre obligation de paiement vis-à-vis de la société d'assurance ou de l'employé, hormis les cotisations de pension reprises dans le compte de pertes et produits l'année où elles sont dues. Dans l'attente d'un point de vue définitif de l'IASB et de l'IFRS IC quant au traitement comptable de ce type de plan de pension, le Groupe valorise l'obligation à sa valeur

intrinsèque. Ceci implique qu'au moment du calcul de l'obligation, il n'est tenu compte que du rendement minimum garanti jusqu'à la date du bilan.

Rémunération en actions et avantages apparentés

Le plan d'options permet aux salariés du Groupe d'acquérir des actions de l'entreprise. Le prix d'exercice des options est égal à la moyenne des prix du marché des actions sous-jacentes pendant les trente jours précédant la date de l'offre ; aucune charge de compensation ou autre engagement n'est comptabilisé.

Les transactions en actions avec des membres du personnel sont portées au compte de résultats durant la période de disponibilité sur la base de la juste valeur à la date de l'offre, avec comptabilisation correspondante des capitaux propres. La juste valeur est calculée sur la base d'un modèle d'option de fixation de prix. Le montant imputé aux charges est déterminé sur la base du nombre de paiements qui, selon les estimations, rempliront les conditions de prestation de services applicables.

Pour couvrir ses obligations dans le cadre de l'allocation d'options à ses administrateurs et aux membres de la Direction, le Groupe acquiert des actions propres spécifiquement affectées aux options à ce moment. Cela peut se produire au travers de plusieurs acquisitions. Ces actions propres sont reprises dans les capitaux propres au montant de la contrepartie versée à la date de la transaction, y compris les frais directement imputables. Lors de l'exercice des options, les capitaux propres sont réduits au prix moyen de l'ensemble des actions acquises affectées aux options concernées. La différence entre le prix d'exercice des options et le prix moyen des actions propres concernées est comptabilisée directement en capitaux propres.

Indemnités de perte d'emploi

Les indemnités de perte d'emploi sont comptabilisées comme charge lorsque le Groupe ne peut plus retirer l'offre de ladite indemnité ou, si cette date est plus proche, lorsque le Groupe comptabilise les charges de la réorganisation. Si les indemnités de perte d'emploi sont payables plus de douze mois après la date du bilan, elles sont prises en compte à hauteur de leur valeur actualisée.

PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées dans l'état de situation financière lorsque le Groupe a une obligation (juridique ou implicite) découlant d'un événement antérieur et qu'il est probable qu'une sortie de trésorerie représentant des avantages économiques sera nécessaire pour honorer cette obligation. Si l'effet est important, des provisions sont

déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs escomptés à l'aide d'un taux avant impôt tenant compte des estimations actuelles du marché concernant la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques inhérents à cette obligation.

Restructuration

Des provisions pour restructuration sont constituées lorsque le Groupe a approuvé un plan détaillé et formalisé de restructuration et lorsque la restructuration est soit entamée, soit annoncée publiquement avant la date du bilan. Les frais d'exploitation futurs ne font pas l'objet de provisions.

Restauration des terrains

Conformément aux engagements contractuels souscrits par le Groupe, une provision pour restitution de terrains est constituée lorsque le Groupe a l'obligation de restituer les terrains dans leur état d'origine.

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est constituée lorsque les avantages économiques attendus d'un contrat sont moins élevés que les coûts inévitables liés au respect des obligations liées au contrat. Avant qu'une provision soit établie, le Groupe commence par comptabiliser l'éventuelle perte de valeur particulière sur les actifs liés au contrat.

PRODUITS

Marchandises vendues et services rendus

Les produits de la vente de marchandises sont portés au compte de résultats lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des marchandises ont été transférés à l'acheteur. Lors de la prestation de services, les produits sont portés au compte de résultats au moment de leur prestation.

- ★ Les produits Box office résultent de la vente de tickets de cinéma (et lunettes 3D). Les ventes Box office sont reconnues comme produits le jour où le film sur lequel porte le chiffre d'affaires est projeté ;
- ★ In-theatre sales (ITS) comprend tous les produits de la vente de boissons, snacks et merchandising dans les complexes cinématographiques. Les ventes In-theatre sont reconnues comme produits après leur traitement à la caisse ;
- ★ Les produits des préventes de tickets ou d'autres chèques cadeaux prépayés sont comptabilisés comme dettes à court terme et intégrés dans le compte de résultats dès que le billet est présenté. La rémunération des frais administratifs est immédiatement portée au résultat ;

- ★ Les événements (business-to-business) sont imputés aux produits au moment où l'événement a lieu. Si l'événement dure plus longtemps, les produits sont comptabilisés dans le compte de résultats selon la méthode linéaire et répartis sur toute la durée.
- ★ Le chiffre d'affaires lié à la publicité sur écran est comptabilisé au compte de résultat de la période, ventilé sur la période durant laquelle la publicité est projetée ;
- ★ Les produits theatrical de la distribution cinématographique sont reconnus sur la durée du film pour laquelle le nombre de visiteurs est connu. Les produits des after theatrical rights sont reconnus pour autant qu'ils puissent être raisonnablement estimés.

Produits de location

Les produits de location sont comptabilisés dans le compte de résultats selon la méthode linéaire et répartis sur toute la durée de la location. Les avantages locatifs attribués sont considérés comme faisant partie intégrante des produits de location.

Subsides

Les subsides publics sont initialement considérés comme des produits à reporter dans l'état de situation financière dès qu'il existe une certitude raisonnable qu'ils seront perçus et que le Groupe remplira les conditions qui leur sont attachées, puis comptabilisés à leur juste valeur lors de la première utilisation. Les subsides qui compensent des frais encourus par le Groupe sont enregistrés comme produit au compte de résultats sur une base systématique pendant la période au cours de laquelle les frais correspondants sont engagés. Les subsides destinés à indemniser le Groupe pour les frais liés à des éléments d'actif sont portés au compte de résultats en tant que produits sur une base systématique sur la durée d'utilité de l'élément d'actif.

Produits financiers

Les produits financiers comprennent les intérêts perçus sur les placements, les dividendes, les différences de change, l'actualisation des créances relatives aux subventions, et les profits et pertes sur instruments de couverture portés au compte de résultats.

Les produits d'intérêts sont inscrits au compte de résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus de dividendes sont, quant à eux, comptabilisés le jour de l'attribution des dividendes.

Les produits et pertes de change sont compensés par devise.

CHARGES

Paielements au titre de contrats de location simple

Les paiements versés dans le cadre de locations simples sont inscrits au compte de résultats selon la méthode linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Paielements au titre de contrats de location-financement

Les loyers minimaux sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû.

Charges financières

Les charges financières comprennent les intérêts payés sur les prêts, les pertes de change, l'incidence de l'escompte de provisions à long terme et les pertes sur instruments de couverture portées au compte de résultats.

Les charges d'intérêts sont inscrites au compte de résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les frais de financement directement imputables à l'acquisition ou à la construction de l'actif concerné sont activés dans le coût de revient de cet actif.

Les produits et pertes de change sont compensés par devise.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat de l'exercice reprend l'impôt courant et l'impôt différé. Cet impôt est inscrit au compte de résultats sauf s'il concerne un regroupement d'entreprises ou des éléments directement imputés aux capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sur le résultat sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

L'impôt sur le résultat courant comprend le montant des impôts à payer sur les revenus imposables de l'année, calculé selon le taux d'imposition en vigueur à la date de clôture du bilan, et pour autant qu'il en ait déjà été matériellement décidé à la date de clôture du bilan, ainsi que tout ajustement des impôts à payer relatifs aux exercices antérieurs. Le montant de l'impôt sur le résultat courant est fixé en fonction de la meilleure estimation des profits et pertes d'impôts, compte tenu d'une éventuelle incertitude relative aux impôts sur le résultat. Pour la régime belge d'exonération des bénéfices excédentaires (Excess Profit Ruling (EPR)), nous renvoyons aux annexes 8 et 29.

Des impôts supplémentaires sur le revenu résultant de la distribution de dividendes sont comptabilisés en même temps que l'obligation d'attribuer le dividende correspondant.

L'impôt différé est calculé suivant la méthode bilantaire pour toutes les différences temporaires entre la base imposable et la valeur comptable aux fins de rapportage financier. Cela concerne à la fois les actifs et les passifs. Pour les différences temporaires suivantes, on ne comptabilise pas d'impôt différé : comptabilisation initiale du goodwill, comptabilisation initiale d'éléments d'actif et de passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et sans influence sur les bénéfices comptables ou fiscaux, différences relatives aux investissements dans les filiales dans la mesure où une contre-passation est improbable dans un avenir proche. Le montant de l'impôt différé est fonction de la valeur de réalisation attendue des éléments d'actif et de passif. Il tient compte des barèmes fiscaux en vigueur qui ont matériellement franchi le cap législatif à la date du bilan.

L'impôt différé n'est reconnu dans l'état de situation financière que si l'on est suffisamment sûr qu'il y aura assez de bénéfices taxables à l'avenir pour bénéficier de l'avantage fiscal. Les actifs d'impôt différé sont réduits si la probabilité de réalisation de l'avantage fiscal diminue.

Les créances et dettes fiscales différées sont compensées par juridiction fiscale dans la mesure où les dispositions juridiques permettent de solder les montants comptabilisés et où il existe une intention de solder l'obligation nette ou de réaliser la créance au moment où l'obligation est soldée.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont il est susceptible de retirer des produits et supporter des charges, y compris des produits et des charges liés aux transactions avec d'autres composantes du Groupe. Le Groupe est organisé sur une base géographique. Les différents pays constituent les secteurs opérationnels, conformément au rapportage fourni en interne aux CEO du Groupe.

ACTIVITÉS ABANDONNÉES

La qualité d'activité abandonnée résulte d'une cession ou d'une activité remplissant les critères pour être considérée comme « détenue en vue de la vente ». Lorsqu'une activité est classée comme abandonnée, les chiffres comparatifs du compte de résultats sont révisés comme si l'activité avait été abandonnée dès le début de la période de comparaison.

NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE APPLIQUÉES

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications de normes et d'interprétations ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et n'ont donc pas été appliquées aux comptes annuels consolidés.

IFRS 9 Instruments financiers, publiée en juillet 2014, a pour but de remplacer l'IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. IFRS 9 introduit de nouvelles dispositions quant au classement et à l'évaluation des instruments financiers y inclus un nouveau modèle de dépréciation, qui nécessitera une reconnaissance plus rapide des pertes de crédit prévues et un modèle sensiblement réformé pour la comptabilité de couverture qui aligne le traitement comptable sur les activités de gestion des risques. La norme reprend les dispositions de l'IAS 39 quant à la comptabilisation et décomptabilisation des instruments financiers. La norme IFRS 9 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 et une application anticipée est autorisée. Cette nouvelle norme n'est pas encore homologuée au sein de l'Europe. Le Groupe n'a pas l'intention d'appliquer cette norme par anticipation. Cette modification n'exercera vraisemblablement pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

L'IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients met en place un modèle étendu afin de déterminer la méthode appropriée de comptabilisation des produits. La nouvelle norme remplace les dispositions actuelles concernant la comptabilisation de produits y compris IAS 18 – Produits des activités ordinaires, IAS 11 – Contrats de construction et IFRIC 13 – Programmes de fidélisation de la clientèle. La nouvelle norme doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 et son application anticipée est permise. Cette nouvelle norme n'est pas encore homologuée au sein de l'Europe. Le Groupe évalue actuellement l'incidence possible de son application sur les états financiers consolidés. L'impact potentiel portera essentiellement sur les produits business-to-business et de la publicité sur écran ainsi que sur les produits de la distribution de films.

Améliorations annuelles des IFRS – cycle 2012-2014 sont une série de modifications mineures à 4 normes existantes. Ces changements qui seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2016 du groupe ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci.

Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune (Modifications d' IFRS 11) clarifie qu'un investisseur doit appliquer dans le cas où il acquiert une participation dans une entreprise commune si celle-ci constitue une entreprise telle que définie par IFRS 3, les dispositions d'IFRS 3 et des autres IFRS qui ne vont pas à l'encontre des dispositions de la présente IFRS. Ces modifications qui seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2016 du groupe ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci.

Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables (Modifications d' IAS 16 et IAS 38) insiste sur la prohibition de l'amortissement fondé sur les produits tirés d'une activité incluant les immobilisations corporelles concernées. Pour les immobilisations incorporelles la prohibition de l'amortissement fondé sur les produits tirés d'une activité est réfutée dans certaines circonstances limitées. Ces modifications qui seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2016 du groupe ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci. Ces modifications ne sont pas encore homologués au sein de l'Europe.

Initiative concernant les informations à fournir (Modifications d' IAS 1) est destinée à encourager les entreprises d'appliquer du jugement professionnel quant à la détermination des informations à fournir dans les notes des états financiers consolidés. Les modifications d' IAS 1 Présentation des états financiers donnent de clarifications plutôt que de changer substantiellement la norme actuelle.

Ces modifications portent sur les points suivants : la notion de matérialité ; la structure des notes ; la présentation des sous-totaux ; les principales méthodes comptables ; et la ventilation ou agrégation de certaines informations. Les modifications entrent en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016. Une application anticipée est autorisée. Ces modifications ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur les états financiers consolidés du groupe.

Entités d'investissement: Application de l'exception à la consolidation (Modifications d'IFRS 10 et IAS 28) clarifie quelles filiales d'un entité d'investissement devraient être consolidées au lieu d'être valorisées à juste valeur ; confirme qu'une société mère qui est une filiale d'une entité d'investissement peut se prévaloir de l'exemption de préparer des états financiers consolidés offerte aux entités mères intermédiaires ; et permet à l'investisseur qui n'est pas une entité d'investissement qui applique la méthode de la mise en équivalence à une entreprise associée ou à une coentreprise de conserver l'évaluation à la juste valeur que l'entreprise associée ou la coentreprise a utilisé pour ses participations dans des filiales. Les modifications entrent en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016. Une application anticipée est autorisée. Ces modifications ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur les états financiers consolidés du groupe.

Il n'y a pas d'autres normes ou interprétations qui ne sont pas encore en vigueur en 2015 et qui pourraient exercer une incidence substantielle sur le Groupe.

2. Informations sectorielles

Les informations sectorielles concernent les secteurs géographiques du Groupe. Les secteurs géographiques représentent les pays dans lesquels le Groupe opère. Les prix des transactions effectuées entre secteurs sont déterminés sur une base objective. Les informations sectorielles sont rédigées en conformité avec les IFRS.

Les résultats, actifs et passifs d'un secteur englobent les postes pouvant être imputés directement ou raisonnablement au secteur.

Les produits et charges financières, l'impôt sur le résultat et les actifs et passifs y afférent ne sont pas suivis de manière sectorielle par les CEO et le CFO du Groupe.

Les dépenses d'investissement d'un secteur désignent le total des frais consentis dans un secteur durant la période sous revue afin d'acquérir des actifs destinés à être utilisés durant plusieurs exercices.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Les activités du Groupe sont administrées et suivies par pays. Les principaux marchés géographiques sont la Belgique, la France, l'Espagne, les Pays-Bas et le Luxembourg. Les activités de la Pologne et de la Suisse sont regroupées sous le secteur géographique « Autres », en accord avec le reporting interne destiné aux CEO et CFO du Groupe. Le Luxembourg a été ajouté comme secteur suite à la reprise d'Utopolis.

Dans la présentation de l'information basée sur les secteurs géographiques, le produit de chaque secteur est fonction de la localisation géographique des clients. En ce qui concerne les éléments d'actif des secteurs, on se base sur leur localisation géographique.



COMPTE DE RÉSULTATS

EN '000 €	2015							
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	PAYS-BAS	LUXEMBOURG	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Produits des secteurs	187 990	65 169	41 579	23 114	3 428	4 937		326 217
Produits inter-secteurs	-23 164	-823	-546	-3	-66	-44		-24 646
Produits	164 826	64 346	41 033	23 111	3 362	4 893		301 571
Coûts des ventes	-107 035	-42 182	-30 309	-16 551	-2 820	-3 096		-201 993
Marge brute	57 791	22 164	10 724	6 560	542	1 797		99 578
Frais de commercialisation	-11 657	-2 474	-2 157	-970	-74	-206		-17 538
Charges administratives	-13 189	-1 386	-833	-1 871	-94	-343		-17 716
Autres produits opérationnels	226	764	5	1	182	-1		1 177
Autres charges opérationnelles	-235	-13		-8				-256
Résultat du secteur	32 936	19 055	7 739	3 712	556	1 247		65 245
Produits financiers							1 140	1 140
Charges financières							-8 894	-8 894
Résultat avant impôt								57 491
Charge d'impôt							-25 236	-25 236
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE								32 255

ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE – ACTIFS

EN '000 €	2015							
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	PAYS-BAS	LUXEMBOURG	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Immobilisations incorporelles	4 476	384	250		1			5 111
Goodwill	6 586	11 804	2 858	19 661	5 845	6 502		53 256
Immobilisations corporelles	80 732	70 255	47 650	68 556	14 796	7 212		289 201
Immeubles de placement	14 082		6 721			11 162		31 965
Actifs d'impôt différé							670	670
Autres créances	34	11 318	483	-20	30			11 845
Autres actifs financiers							27	27
Actifs non courants	105 910	93 761	57 962	88 197	20 672	24 876	697	392 075
Stocks	3 056	665	480	332	91	70		4 694
Créances commerciales et autres actifs	20 559	6 584	1 434	2 088	2 114	213		32 992
Créances d'impôt courant							442	442
Trésorerie et équivalents de trésorerie							60 432	60 432
Instruments financiers dérivés							64	64
Actifs courants	23 615	7 249	1 914	2 420	2 205	283	60 938	98 624
TOTAL DES ACTIFS	129 525	101 010	59 876	90 617	22 877	25 159	61 635	490 699

ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE – PASSIFS

EN '000 €	2015							
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	PAYS-BAS	LUXEMBOURG	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Capital et primes d'émission							20 106	20 106
Réserves consolidées							103 721	103 721
Réserves de conversion							-794	-794
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère							123 033	123 033
Total des capitaux propres							123 033	123 033
Obligations financières							214 000	214 000
Provisions	2 251	205		4 705				7 161
Passifs d'impôt différé							19 868	19 868
Autres dettes	1 289	8 668	153	14				10 124
Passifs non courants	3 540	8 873	153	4 719			233 868	251 153
Dépassements bancaires							44	44
Obligations financières							8 714	8 714
Dettes commerciales et autres dettes	50 410	18 654	6 912	7 492	2 645	853		86 966
Provisions	137	616						753
Impôts courants							20 036	20 036
Passifs courants	50 547	19 270	6 912	7 492	2 645	853	28 794	116 513
TOTAL DES PASSIFS	54 087	28 143	7 065	12 211	2 645	853	385 695	490 699

INVESTISSEMENTS

EN '000 €	2015							
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	PAYS-BAS	LUXEMBOURG	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
INVESTISSEMENTS	7 244	1 990	2 876	41 422	3	87		53 622

ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE

EN '000 €	2015							
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	PAYS-BAS	LUXEMBOURG	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Amortissements, pertes de valeur et provisions	12 427	5 475	2 693	1 809	575	516		23 495
Autres	255	3	1					259
TOTAL	12 682	5 478	2 694	1 809	575	516		23 754

COMPTE DE RÉSULTATS

EN '000 €	2014						
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	PAYS-BAS	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Produits des secteurs	172 752	61 323	33 582	9 887	4 084		281 628
Produits inter-secteurs	-17 536	-805	-594		-74		-19 009
Produits	155 216	60 518	32 988	9 887	4 010		262 619
Coûts des ventes	-104 052	-40 397	-26 224	-7 330	-2 773		-180 776
Marge brute	51 164	20 121	6 764	2 557	1 237		81 843
Frais de commercialisation	-11 043	-2 504	-1 921	-422	-179		-16 069
Charges administratives	-11 900	-1 432	-1 143	-831	-277		-15 583
Autres produits opérationnels	148	650	13	5			816
Autres charges opérationnelles	-150	-157	-34	-1			-342
Résultat du secteur	28 219	16 678	3 679	1 308	781		50 665
Produits financiers						2 390	2 390
Charges financières						-6 685	-6 685
Résultat avant impôt							46 370
Charge d'impôt						-11 203	-11 203
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE							35 167

ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE – ACTIFS

EN '000 €	2014						
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	PAYS-BAS	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Immobilisations incorporelles	3 383	376	239				3 998
Goodwill	6 586	3 299	2 858	16 871	6 502		36 116
Immobilisations corporelles	86 948	61 398	47 607	12 800	6 582		215 335
Immeubles de placement	14 444		6 721		11 463		32 628
Actifs d'impôt différé						1 308	1 308
Autres créances	33	12 240	378	5			12 656
Autres actifs financiers						27	27
Actifs non courants	111 394	77 313	57 803	29 676	24 547	1 335	302 068
Stocks	2 110	737	491	220	78		3 636
Créances commerciales et autres actifs	16 849	4 223	1 525	1 568	128		24 293
Créances d'impôt courant						40	40
Trésorerie et équivalents de trésorerie						17 000	17 000
Instruments financiers dérivés						27	27
Actifs courants	18 959	4 960	2 016	1 788	206	17 067	44 996
TOTAL DES ACTIFS	130 353	82 273	59 819	31 464	24 753	18 402	347 064

ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE – PASSIFS

EN '000 €	2014						
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	PAYS-BAS	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Capital et primes d'émission						20 106	20 106
Réserves consolidées						86 304	86 304
Réserves de conversion						-1 678	-1 678
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère						104 732	104 732
Total des capitaux propres						104 732	104 732
Obligations financières						91 471	91 471
Provisions	2 181	316					2 467
Passifs d'impôt différé						15 855	15 855
Autres dettes		7 336	21				7 357
Passifs non courants	2 181	7 652	21			107 326	117 180
Dépassements bancaires						470	470
Obligations financières						44 095	44 095
Dettes commerciales et autres dettes	46 853	14 753	6 078	3 830	780		72 294
Provisions	185	425					610
Impôts courants						7 683	7 683
Passifs courants	47 038	15 178	6 078	3 830	780	52 248	125 152
TOTAL DES PASSIFS	49 219	22 830	6 099	3 830	780	264 306	347 064

INVESTISSEMENTS

EN '000 €	2014						
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	PAYS-BAS	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
INVESTISSEMENTS	25 035	2 721	3 185	1 677	121		32 739

ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE

EN '000 €	2014						
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	PAYS-BAS	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Amortissements, pertes de valeur et provisions	11 637	5 210	2 765	561	465		20 638
Autres	378	7	4				389
TOTAL	12 015	5 217	2 769	561	465		21 027

3. Produits

Le tableau ci-dessous indique la ventilation des produits par activité, produit ou service que le Groupe offre :

EN '000 €	2014	2015
Box office	140 883	163 642
In-theatre sales	55 905	66 469
Business-to-business	38 586	43 486
Brightfish	12 430	13 337
Distribution de films	4 923	3 579
Immobilier	9 573	10 972
Département technique	319	86
TOTAL	262 619	301 571

La hausse des produits box-office est due à l'augmentation de la fréquentation et des ventes par visiteur dans tous les pays ainsi que, dans une mesure limitée, à la modification du mix de pays suite à l'expansion. La part en recul de la Belgique dans cet ensemble a été compensée par l'apport des Pays-Bas et du Luxembourg, deux marchés cinématographiques où les ventes par visiteur sont supérieures à la moyenne. Le succès d'innovations telles que Laser Ultra, Cosy Seating et 3D a contribué à la hausse des produits par visiteur. La hausse du nombre de visiteurs (+12,5 %) résulte essentiellement de l'expansion, de la forte offre cinématographique internationale du quatrième trimestre et de la croissance organique en Espagne.

Les in-theatre sales ont également progressé grâce à la hausse de la fréquentation et celle des produits par visiteur dans tous les pays, en raison de la part grandissante des films commerciaux par rapport à l'an dernier. De même, l'apport des Pays-Bas a également eu sa part dans la hausse des produits par visiteur.

Les produits business-to-business ont progressé en raison du nombre accru d'événements, de la vente supérieure de chèques

cinéma aux entreprises et d'une augmentation des produits de la publicité à l'écran.

Les produits business-to-business incluent des conventions d'échange pour la somme de € 11,8 millions (2014 : € 11,0 millions).

Brightfish a généré plus de produits, en raison essentiellement de la forte hausse des événements avec partenaires. Les produits de la publicité à l'écran ont reculé en raison des produits en baisse des campagnes nationales.

Les produits de la distribution de films ont baissé : l'excellent deuxième semestre n'a pas pu compenser l'absence de films locaux au premier semestre de l'année et le succès du « Loup de Wall Street » début 2014.

La hausse des produits immobiliers résulte notamment de l'expansion et de la location du cinéma Toison d'Or à Bruxelles (Belgique), ainsi que des produits en hausse des concessions propres, telles que le Leonidas Chocolates Café, l'Ola Happiness Station et The Magic Forest.

4. Autres produits et charges opérationnels

AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS

EN '000 €	2014	2015
Subsides	724	791
Provisions reprises		181
Plus-values sur la cession d'immobilisations corporelles	48	41
Autres	44	164
TOTAL	816	1 177

Subsides

En France, le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC) accorde au Groupe des subsides pour des investissements cinématographiques. Ces subsides proviennent d'un fonds financé par une cotisation des exploitants de cinémas

sous la forme d'un pourcentage des recettes de la vente de billets. Ils sont inscrits au passif de l'état de situation financière et intégrés dans le compte de résultats sur la durée d'utilisation des actifs concernés, à hauteur de € 0,7 million en 2015 (2014 : € 0,6 million).

AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

EN '000 €	2014	2015
Moins-values sur la réalisation d'immobilisations corporelles	-34	-240
Moins-values sur la réalisation de créances commerciales	-270	
Amortissements accélérés d'immobilisations incorporelles	-33	
Autres	-5	-16
TOTAL	-342	-256

Les moins-values sur la réalisation d'immobilisations corporelles concernent principalement la vente de projecteurs en Espagne.

5. Avantages du personnel

EN '000 €	2014	2015
Rémunérations	-31 218	-34 008
Cotisations obligatoires de sécurité sociale	-8 234	-8 909
Primes employeur des assurances du personnel	-475	-728
Paielements fondés sur des actions	-389	-259
Autres avantages du personnel	-2 316	-1 899
TOTAL	-42 632	-45 803
Total équivalents temps plein à la date du bilan	965	1 091

La hausse des avantages du personnel en 2015 s'explique essentiellement par le nombre supérieur d'équivalents temps plein au 31 décembre 2015. La hausse du nombre d'équivalents temps pleins, suite à l'expansion du Groupe au Luxembourg, en France et aux Pays-Bas, est en partie compensée par une planification plus efficace du personnel dans les cinémas de tous les pays et par un recours maximal aux intérimaires en Belgique.

Les charges salariales comprennent les prépensions qui, suivant IFRS, doivent être traitées comme des indemnités de perte d'emploi. En effet, lors du recrutement et durant la période de service, les salariés ne sont pas conduits à penser qu'ils auront droit à une prépension avant l'âge légal de la pension. Il s'agit de montants immatériels.

Plans de pension

Une série d'employés belges du Groupe bénéficient d'une assurance pension complémentaire.

Les charges liés aux plans de pension belges se sont élevés à € 0,3 million en 2015 et € 0,3 million en 2014. On s'attend à ce que les cotisations pour 2016 atteignent € 0,3 million.

En Belgique, les employeurs sont obligés de garantir un rendement minimum pour les régimes à cotisations définies tout au long de la carrière (type branche 21). Les cotisations correspondent à un pourcentage fixe du salaire et sont payées en partie par l'employeur, en partie par l'employé. Si la garantie de rendement légale est

suffisamment couverte par la compagnie d'assurances, le Groupe n'a pas d'autre obligation de paiement à la compagnie d'assurances ou à l'employé hors des cotisations de pension comptabilisées dans le compte de résultats l'année où elles sont dues. À la suite d'une modification de la loi en date du 18 décembre 2015, le rendement minimum est garanti comme suit par l'employeur :

- ★ Pour les cotisations payées à partir du 1er janvier 2016, le rendement minimum se fonde sur le taux OLO, avec un minimum de 1,75 % et un maximum de 3,75 %. Étant donné la faiblesse du taux OLO ces dernières années, le rendement minimum a été actuellement fixé à 1,75 % ;
- ★ Concernant les cotisations versées jusqu'en fin décembre 2015, le rendement minimum légal de 3,25 % et 3,75 % qui était déjà d'application respectivement pour les cotisations des employeurs et des employés reste valable jusqu'à la date du départ en pension des bénéficiaires.

Au vu du rendement minimum garanti, ces plans répondent aux conditions des régimes à cotisations définies.

En 2015, le Groupe a opté pour la méthode de la « Valeur Intrinsèque » qui consiste à calculer pour chaque membre isolément la réserve minimale garantie (compte tenu d'un taux d'intérêt de 3,75 % pour les cotisations patronales et un taux d'intérêt de 3,25 % pour les cotisations du personnel) et la réserve mathématique, les deux à la date du bilan.

La réserve garantie est égale à la plus haute des deux valeurs suivantes : réserve minimale garantie et réserve mathématique.

Un déficit apparaît lorsque la réserve garantie est supérieure à la réserve mathématique. En fonction des annexes quantitatives, comme illustrées dans le tableau ci-dessous, le Groupe décide que les plans ne présentent pas de déficit par rapport au rendement minimum garanti sur les cotisations. En cas de déficit, le Groupe établira une provision égale à l'écart entre le déficit et le rendement minimum garanti sur les cotisations.

Le calcul de l'obligation ne tient compte que du rendement minimum garanti à la date du bilan. Le fait que ce rendement minimum garanti doive également être atteint à l'avenir peut avoir une incidence sur les flux de trésorerie futurs.

Les deux principaux arguments qui plaident en faveur de la règle d'évaluation appliquée sont les suivants : Une application stricte de la méthode « Projected Unit Credit Method » (PUC) telle que prescrite par l'IAS 19 exigerait une hypothèse sur l'évolution du rendement minimum garanti actuel sur les cotisations futures afin de déterminer de la sorte la meilleure évaluation des avantages visés. Si la meilleure évaluation du rendement attendu atteint le rendement garanti actuel, cette hypothèse peut, en période de taux d'escompte bas, être considérée comme non compatible avec les autres hypothèses.

L'application de la méthode PUC exige également que les avantages puissent être définis sur une base estimative. Ce n'est pas le cas parce que le rendement sur les cotisations est égal au maximum du rendement minimum garanti et du rendement réalisé par le fonds. Par ailleurs, le rendement minimum garanti peut également être modifié sur la base d'un changement législatif.

Aux Pays-Bas, un fonds de pension a été constitué pour l'ensemble du secteur des médias, comprenant notamment un plan de pension pour le secteur cinématographique. Il s'agit d'un plan du type « régime à cotisations définies », auquel participent tous les collaborateurs, plus âgés que 20 ans, des entités néerlandaises du Groupe. Les cotisations patronales liés aux plans de pension néerlandais se sont élevés à € 0,3 million en 2015.

EN '000 €	2014	2015
Réserves mathématiques	3 492	3 614
Réserves minimum garanties	3 247	3 336
EXCÉDENT	245	278

TOTAL RÉSERVES MATHÉMATIQUES

EN '000 €	2015
Au 1er janvier 2015	3 492
Versements	-233
Primes	270
Rendement sur l'actif	65
Acquisitions via regroupements d'entreprises	20
Au 31 décembre 2015	3 614

6. Complément d'information sur les charges opérationnelles par nature

Les avantages du personnel sont repris dans les postes suivants du compte de résultats :

EN '000 €	2014	2015
Coûts des ventes	-30 942	-32 748
Frais de commercialisation	-4 552	-5 283
Charges administratives	-7 138	-7 772
TOTAL	-42 632	-45 803

Les amortissements sont repris dans les lignes suivantes du compte de résultats :

EN '000 €	2014	2015
Coûts des ventes	-20 189	-22 259
Frais de commercialisation	-515	-613
Charges administratives	-585	-700
Autres charges opérationnelles	-33	
TOTAL	-21 322	-23 572

7. Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS

EN '000 €	2014	2015
Produits d'intérêts	12	66
Produits de change	82	239
Variation de juste valeur des contreparties éventuelles	1 359	
Escompte des créances relatives aux subsides en capital	734	647
Autres	203	188
TOTAL	2 390	1 140

Pour plus d'informations sur la variation de juste valeur des contreparties éventuelles en 2014, voir les annexes 10 et 24.

CHARGES FINANCIÈRES

EN '000 €	2014	2015
Charges d'intérêts	-4 534	-7 056
Pertes de change	-132	-245
Pertes de valeur investissements « Tax Shelter »	-433	
Autres	-1 586	-1 593
TOTAL	-6 685	-8 894

En 2015, le Groupe a payé plus d'intérêts en raison du préfinancement de projets d'expansion futurs.

Les charges totales liées au refinancement du Groupe en 2012 se sont montées à € 1,1 million. Elles sont intégrées dans le résultat par la méthode du taux d'intérêt effectif, pour € 0,1 million en 2015 (2014 : € 0,2 million), et font partie des charges d'intérêts. Les charges liées au refinancement du Groupe en 2015 se sont montées à € 1,6 million

(voir l'annexe 20). Par la méthode du taux d'intérêt effectif, elles sont intégrées dans le résultat pour € 0,2 million en 2015 et font également partie des charges d'intérêts.

Les autres charges financières concernent essentiellement des frais bancaires. Elles comprennent également des commitment fees liés à la convention de crédit que le Groupe a refinancé en 2015 (voir annexe 24) pour € 0,2 million (2014 : € 0,3 million).

8. Charge d'impôt

EN '000 €	2014	2015
Charge d'impôt courant	-13 436	-17 375
Impôt belge Excess Profit Ruling (EPR)		-9 355
Impôts différés	2 233	1 494
TOTAL	-11 203	-25 236

La Commission européenne a arrêté le 11 janvier 2016 que les régimes fiscaux belges d'exonération des bénéfices excédentaires (« excess profit ») enfreignaient la réglementation européenne en matière d'aides d'état. La décision de la Commission européenne exige les autorités belges à récupérer auprès des sociétés concernées des réductions d'impôt obtenues par ces dernières, dans le passé.

En 2012, les autorités belges avaient conclu un tel régime fiscal avec Kinopolis Group SA. Conséquence de la décision de la Commission européenne, Kinopolis Group SA a établi, conformément à IAS 12, une provision pour charge d'impôt

incertaine de € 9,4 millions en vue du remboursement potentiel obligatoire de la réduction d'impôt obtenue dans le passé sur les bénéfices excédentaires. Ce montant couvre intégralement le recouvrement potentiel pour les années 2012-2015, y compris les charges d'intérêt. A l'heure actuelle, la suite du dossier manque de clarté. Ni la Commission européenne, ni les autorités belges n'ont communiqué à propos de la méthodologie à adopter pour l'impôt à rembourser. L'information sur les modalités de remboursement sera vraisemblablement publiée prochainement. Le paiement effectif du montant à rembourser aura vraisemblablement lieu en 2016.

Les autorités belges ont décidé le 26 février 2016 de faire appel contre la décision de la Commission auprès de la Cour de justice de l'Union européenne. Kinopolis décidera

des démarches juridiques éventuelles à entreprendre sur base de l'évolution du dossier.

Réconciliation du taux d'impôt effectif

EN '000 €	2014	2015
Résultat avant impôt	46 370	57 491
Taux d'impôt belge	33,99 %	33,99 %
Impôt sur le résultat d'après le taux d'impôt local	-15 761	-19 541
Impôt belge Excess Profit Ruling (EPR)		-9 355
Effet du taux d'impôt dans les juridictions étrangères	108	376
Charges non déductibles fiscalement	-780	-562
Produits exonérés d'impôt sur le résultat	4 062	4 076
Utilisation des pertes fiscales non reconnues et des pertes fiscales pour lesquelles aucune créance différée n'a été comptabilisée	1 393	169
Complément/(reprise) provision sur les exercices précédents	306	90
Autres ajustements	-531	-489
CHARGE TOTALE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	-11 203	-25 236
Taux d'impôt effectif	24,16 %	43,90 %

Le taux d'impôt effectif comprenant les frais uniques dans le cadre de l'EPR s'élevait à 43,9 % en 2015 (2014 : 24,2 %). Hors impôt EPR, le taux d'imposition effectif serait de 27,6 %. Les impôts sur le résultat plus élevés résultent de la hausse du résultat imposable et du nouveau traitement comptable des tax shelters, en partie compensés par la baisse du taux d'imposition de 30 % à 25 % en Espagne et un bénéfice relativement accru en provenance de l'étranger, imposé à des taux plus favorables.

La déduction des intérêts notionnels et le régime fiscal « Tax Shelter », entre autres dans les « Produits exonérés d'impôt sur le résultat », exercent en 2015 comme en 2014 une incidence positive sur la pression fiscale.

La rubrique « Autres ajustements » concerne principalement des impôts sur des dividendes intra-groupe actuels et futurs et la « fairness tax ».

9. Immobilisations incorporelles

EN '000 €	BREVETS ET LICENCES	AUTRES	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DÉVELOPPÉES EN INTERNE	TOTAL
Valeur d'acquisition	6 775	1 110	1 701	9 586
Amortissements et pertes de valeur	-4 824	-613	-1 133	-6 570
VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2013	1 951	497	568	3 016
Acquisitions	1 887		282	2 169
Transfert d'une rubrique d'actifs à une autre	177		2	179
Amortissements	-698	-134	-534	-1 366
Valeur d'acquisition	8 840	1 111	1 985	11 936
Amortissements et pertes de valeur	-5 523	-748	-1 667	-7 938
VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2014	3 317	363	318	3 998
Acquisitions	1 327	18	631	1 976
Cessions et désaffectations	-16			-16
Amortissements	-682	-127	-38	-847
Valeur d'acquisition	10 527	1 129	2 616	14 272
Amortissements et pertes de valeur	-6 581	-875	-1 705	-9 161
VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2015	3 946	254	911	5 111

Les brevets et licences concernent essentiellement des logiciels acquis à l'extérieur. Quant aux immobilisations incorporelles développées en interne, il s'agit des modifications du logiciel pour le système de billetterie développé par le Groupe.

En 2015, les acquisitions représentent essentiellement les investissements à hauteur de € 1,6 million dans le renouvellement du logiciel « front office » du Groupe. Elles comprennent de la main d'œuvre interne pour € 0,6 million et des achats externes pour € 1,0 million.

10. Goodwill et regroupements d'entreprises

GOODWILL

EN '000 €	2014	2015
SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	18 761	36 116
Acquisitions par regroupements d'entreprises	17 355	17 340
Modifications du goodwill		-200
SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE	36 116	53 256

Les acquisitions par regroupements d'entreprises sont discutées plus loin dans cette annexe (voir Regroupements d'entreprises).

Fin 2015, comme chaque année à la même période, on a cherché s'il y avait des signes d'une possible perte de valeur des actifs non financiers. Pour cela, il a été tenu compte de la situation économique, de l'évolution des statistiques de fréquentation, de l'EBITDA et des composants déterminant le coût moyen pondéré du capital projeté du Groupe, à savoir le taux d'intérêt sans risque, la prime de risque du marché et le coût du capital externe.

Pour les unités génératrices de trésorerie auxquelles du goodwill est attribué, un test de dépréciation annuel est requis, qu'il existe ou non des indications d'une perte de valeur particulière.

Les tests de dépréciation effectués n'ont pas révélé des pertes de valeur particulières.

Le management suit comme toujours les tests de dépréciation au niveau des pays. C'est également à ce niveau que le goodwill est suivi aux fins de gestion interne.

Les flux de trésorerie du Groupe sont générés par pays :

- ★ La programmation cinématographique et les négociations avec les distributeurs se passent au niveau national ;
- ★ Une grande partie du ticketing s'effectue via des sites internet, organisés au niveau national ;
- ★ Les prix des tickets, boissons et snacks sont fixés par pays ;
- ★ Les interventions marketing par les distributeurs sont traitées au niveau du pays ;
- ★ La publicité sur l'écran est gérée au niveau national ;

- ★ La vente des vouchers a lieu via les équipes commerciales Business-to-business. L'utilisation des vouchers par les clients s'effectue via les systèmes de back-office centralisés au niveau de chaque pays ;
- ★ Les événements Business-to-business sont organisés à la fois au niveau des salles et du pays.

Pour les tests de perte de valeur, la valeur d'utilité a été considérée. La valeur d'utilité de toutes les unités génératrices de trésorerie est déterminée par l'escompte des flux de trésorerie futurs calculés sur la période de 2017 à 2035, en s'appuyant sur le budget de 2016. Les flux de trésorerie futurs sont calculés sur une période de 20 ans, car le Groupe a presque tout son patrimoine immobilier en propriété, ce qui garantit l'exploitation à long terme. Pour les années 2017 à 2035, les données des prévisions 2016 pour toutes les unités génératrices de trésorerie ont été extrapolées sur la base des hypothèses suivantes :

- ★ La fréquentation a été déterminée sur la base de chiffres historiquement bas ;
- ★ L'EBITDA progresse annuellement de 1 %. On suppose ainsi que le Groupe pourra prendre des mesures d'amélioration de la marge à l'avenir ;
- ★ Les investissements de remplacement sont basés sur le run rate historique par activité, chaque fois majoré de 1 % à partir de 2017.

Les projections sont réalisées dans l'unité monétaire fonctionnelle des pays et actualisées au coût moyen pondéré du capital projeté des pays. Le coût moyen pondéré du capital projeté est de 4,58 % pour la Belgique et la France, 4,62 % pour les Pays-Bas, 6,18 % pour l'Espagne, 5,77 % pour la Pologne et 4,27 % pour la Suisse (2014 : 4,93 % pour la Belgique, la France et les Pays-Bas, 4,83 % pour la Suisse, 6,05 % pour l'Espagne et 5,67 % pour la Pologne). Il a été déterminé sur la base des paramètres théoriques suivants :

	2014				2015			
	TAUX D'INTÉRÊT SANS RISQUE	PRIME DE RISQUE DE MARCHÉ	BÊTA	COÛT THÉORIQUE DU CAPITAL EXTERNE ⁽¹⁾	TAUX D'INTÉRÊT SANS RISQUE	PRIME DE RISQUE DE MARCHÉ	BÊTA	COÛT THÉORIQUE DU CAPITAL EXTERNE ⁽¹⁾
Belgique	3,30 %	5,03 %	1,00	4,75 %	2,17 %	5,17 %	1,00	4,75 %
France	3,30 %	5,03 %	1,00	4,75 %	2,17 %	5,17 %	1,00	4,75 %
Espagne	5,00 %	5,03 %	1,16	5,71 %	5,00 %	5,17 %	1,16	5,71 %
Pays-Bas	3,30 %	5,03 %	1,00	4,75 %	2,17 %	5,17 %	1,00	4,61 %
Suisse	3,30 %	5,03 %	1,00	4,06 %	2,17 %	5,17 %	1,00	3,60 %
Pologne	3,30 %	5,03 %	1,00	6,18 %	2,17 %	5,17 %	1,00	6,64 %

(1) Avant impôt

Ces pourcentages ont été testés annuellement par rapport au coût moyen pondéré du capital tel que défini sur la base des paramètres utilisés par les analystes qui suivent l'action du Groupe, compte tenu dans chaque cas des conditions spécifiques au pays. Chaque fois, il restait une marge confortable. Le coût moyen pondéré du capital avant impôt est de 5,53 % pour la Belgique et la France, de 5,43 % pour les Pays-Bas, 7,30 % pour l'Espagne, 4,72 % pour la Suisse et 6,78 % pour la Pologne (2014 : 5,83 % pour la Belgique, la France et les Pays-Bas, 5,34 % pour la Suisse, 7,25 % pour l'Espagne et 6,61 % pour la Pologne). Ces pourcentages avant impôt ne s'écartent pas sensiblement du calcul itératif.

Le management juge que les hypothèses retenues pour les tests de perte de valeur donnent la meilleure estimation des évolutions futures et estime qu'il n'y a pas de modification raisonnablement envisageable dans les principales de ces hypothèses qui conduirait, pour les unités génératrices de trésorerie, à une valeur comptable excédant substantiellement leur valeur de réalisation. Les différents paramètres utilisés ont fait l'objet d'analyses de sensibilité. Voici un exemple.

Une nouvelle hausse possible du coût du capital externe avant impôt de 4,75 % à 7 % pourrait se traduire par une augmentation de 1,12 % du coût moyen pondéré du capital. Cette éventuelle modification n'entraînerait pas de perte de valeur particulière.

Goodwill par unité génératrice de trésorerie

EN '000 €	2014	2015
Belgique	6 586	6 586
France	3 299	11 804
Espagne	2 858	2 858
Pays-Bas	16 871	19 661
Luxembourg		5 845
Pologne	6 502	6 502
SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE	36 116	53 256

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Acquisition du cinéma français Mégaroyal

Début juillet 2015, le Groupe a repris le cinéma français Mégaroyal. Ce cinéma de 12 salles et d'environ 2100 sièges est établi à Bourgoin-Jallieu, à 35 km à l'est de Lyon. Actuellement, Mégaroyal accueille quelque 600 000 visiteurs par an. Cette reprise permettra au Groupe de renforcer encore sa position sur le marché français.

Un montant de € 12,5 millions a été versé dans le cadre de cette reprise. L'intégration de Mégaroyal dans le périmètre

de consolidation du Groupe au 8 juillet 2015, date à laquelle le contrôle a été acquis, a résulté en un goodwill de € 7,9 millions. Ce goodwill trouve son origine dans le potentiel de visiteurs du cinéma, de synergies et de croissance de la part de marché en France.

Les frais de transaction de cette reprise se sont élevés à € 0,1 million et ont été comptabilisés au résultat sous les charges administratives.

Depuis son intégration dans le périmètre de consolidation, le cinéma a contribué pour € 2,3 millions aux produits et pour € 0,0 million au résultat du Groupe.

Reprise du groupe Utopolis

Le 10 juillet 2015, Kinopolis Group SA a annoncé avoir atteint un accord de principe sous conditions portant sur la reprise du groupe Utopolis (Utopia SA). La reprise du groupe Utopolis (Utopia SA), hors complexes belges, a été clôturée le 9 novembre 2015. La reprise concerne 9 cinémas situés dans 3 pays : Grand-Duché de Luxembourg (3), les Pays-Bas (5) et la France (1). La reprise des quatre cinémas belges est encore sous réserve de l'approbation de l'Autorité belge de la Concurrence. Le 30 novembre 2015, l'Autorité belge de la Concurrence a décidé d'engager une procédure d'instruction complémentaire, conformément à l'Article IV.62 de la Loi applicable, dans le cadre de l'appréciation de la reprise des sites Utopolis en Belgique par Kinopolis Group SA. Une décision finale est attendue en 2016. Pour plus d'information au sujet de cette approbation, veuillez vous reporter aux annexes 27 et 29.

Utopia SA compte trois cinémas au Grand-Duché de Luxembourg (dont deux à Luxembourg-ville et un à Esch-sur-Alzette), cinq aux Pays-Bas (Oss, Almere, Zoetermeer, Den Helder et Emmen), un en France (Longwy) et quatre en Belgique (Malines, Turnhout, Aarschot et Lommel), qui ne font pas encore partie de la transaction. Utopia SA exploite

essentiellement des multiplex et possède l'immobilier de plusieurs de ses complexes cinématographiques. Certains complexes sont pris en location à des tiers.

Un montant de € 32,2 millions a été versé dans le cadre de cette reprise. L'intégration du groupe Utopolis dans le périmètre de consolidation du Groupe au 9 novembre 2015, date à laquelle le contrôle a été acquis, a résulté en un goodwill de € 9,4 millions. Ce goodwill trouve son origine dans le potentiel de visiteurs visé dans les cinémas existants.

En 2014, Utopia SA a accueilli au Grand-Duché de Luxembourg, aux Pays-Bas et en France 2,3 millions de visiteurs et a réalisé un chiffre d'affaires de € 28,3 millions et un EBITDA de € 4,9 millions.

Les frais de transaction de cette reprise se sont élevés à € 0,8 million et ont été comptabilisés au résultat sous les charges administratives.

Depuis leur intégration dans le périmètre de consolidation, les cinémas ont contribué pour € 6,5 millions aux produits et pour € 0,9 million au résultat du Groupe.

La reprise d'Utopolis s'inscrit dans la stratégie d'expansion du Groupe, qui renforce ainsi sa position en France et aux Pays-Bas et avec le Luxembourg, ajoute un nouveau marché géographique à son portefeuille.

Actif et passif nets identifiables

EN '000 €	MÉGAROYAL	UTOPOLIS
Immobilisations corporelles	7 166	36 747
Autres créances non courantes	2 551	907
Stocks	25	190
Créances commerciales et autres actifs courantes	380	2 610
Trésorerie et équivalents de trésorerie	211	6 328
Obligations financières non courantes	-3 085	-1 453
Passifs d'impôt différé	-1 018	-5 114
Provisions		-4 868
Obligations financières courantes		-7 055
Dettes commerciales et autres dettes courantes	-1 546	-3 467
Impôts courants	-117	-2 040
TOTAL	4 567	22 785

Les immobilisations corporelles de Mégaroyal concernent principalement le complexe cinématographique de Bourgoin (La France).

Les immobilisations corporelles du groupe Utopolis concernent pour € 20,6 millions les complexes cinématographiques de Kirchberg (Luxembourg), Longwy (la France), Zoetermeer, Emmen et Oss (Pays-Bas). La valeur nominale des créances commerciales du groupe Utopolis à la date de reprise était de € 1,1 million. De ce montant, € 0,0 million a été jugé irrécupérable. Une provision de € 4,7 millions a été constituée pour le contrat de location défavorable du complexe cinématographique d'Almere (Pays-Bas).

Les obligations financières à court terme ont été payées immédiatement après la transaction et remplacées par un financement interne.

Le total de la trésorerie acquise de Mégaroyal s'élève à € 0,8 million et se compose de trésorerie et équivalents de trésorerie (€ 0,2 million), de dépôts à terme (€ 1,9 million) et d'un emprunt qui a été remboursé immédiatement après la reprise (€ 1,3 million).

Calcul du goodwill et réconciliation avec le tableau consolidé des flux de trésorerie

EN '000 €	MÉGAROYAL	UTOPOLIS
ACTIF ET PASSIF NETS IDENTIFIABLES	4 567	22 785
Trésorerie (1)	12 500	32 192
Contreparties éventuelles		
CONTREPARTIE	12 500	32 192
GOODWILL	7 933	9 407
Trésorerie acquise (2)	844	6 328
ACQUISITION DE FILIALES, SOUS DÉDUCTION DE LA TRÉSORERIE ACQUISE, DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE(1) - (2)	11 656	25 864

Ce goodwill n'est pas déductible fiscalement.

Reprises 2014

Les reprises suivantes ont eu lieu en 2014 :

- ★ Reprise des cinémas espagnols Abaco Cinebox et Abaco Alcobendas
- ★ Reprise du groupe néerlandais Wolff Bioscopen.

Les cinémas espagnols Abaco Cinebox (Alicante) et Abaco Alcobendas (Madrid) ont été intégrés dans le périmètre de consolidation du Groupe en avril et juin 2014. Le montant du goodwill se chiffrait à € 0,5 million.

La reprise du groupe Wolff Bioscopen a eu lieu le 22 juillet 2014. Un montant de € 10,6 millions a été versé dans le cadre de cette reprise. Au 31 décembre 2014, la juste valeur des contreparties éventuelles était de à € 4,2 millions. L'intégration du groupe Wolff Bioscopen dans le périmètre de consolidation du Groupe à partir du 22 juillet 2014, data à laquelle le contrôle a été acquis de contrôle, a résulté en un goodwill de € 16,9 millions. Ce goodwill trouve son origine dans le potentiel de visiteurs visé dans les cinémas existants et les projets de construction à Dordrecht et Utrecht (Pays-Bas).

Le 1er juillet 2015, la municipalité d'Utrecht a octroyé le permis pour la construction et l'exploitation d'un nouveau cinéma au Jaarbeurs d'Utrecht (Pays-Bas). Le permis a été confirmé par le Conseil d'État.

Au 31 décembre 2015, la juste valeur des contreparties éventuelles était de € 1,3 million. Le 7 juillet 2015, € 2,7 millions ont été versés aux anciens actionnaires du groupe Wolff Bioscopen. La variation de juste valeur des contreparties éventuelles s'élevait à € 0,2 million et a été déduite du goodwill. La juste valeur des contreparties éventuelles a été déterminée sur la base des hypothèses suivantes :

- ★ La fréquentation du futur cinéma à Utrecht (Pays-Bas), dans la troisième année après l'ouverture ;
- ★ Les deux cinémas existants à Utrecht et les cinémas de Nieuwegein et Rotterdam (Pays-Bas) continuent à être loués pour le délai convenu.

Pour plus d'informations sur la variation de juste valeur des contreparties éventuelles, voir l'annexe 24.

11. Immobilisations corporelles

EN '000 €	TERRAINS ET BÂTIMENTS	MACHINES ET ÉQUIPEMENTS	ACTIFS EN CONSTRUCTION	TOTAL
Valeur d'acquisition	330 945	179 792	1 192	511 929
Amortissements et pertes de valeur	-162 633	-142 423	-2	-305 058
VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2013	168 312	37 369	1 190	206 871
Acquisitions	4 467	10 820	716	16 003
Cessions et désaffectations	-9	-267	-3	-279
Acquisitions via regroupements d'entreprises	9 656	2 001	576	12 233
Transfert d'une rubrique d'actifs à une autre	605	202	-987	-180
Amortissements	-9 545	-9 870	-33	-19 448
Effets de change	129	6		135
Valeur d'acquisition	351 416	198 290	1 459	551 165
Amortissements et pertes de valeur	-177 801	-158 029		-335 830
VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2014	173 615	40 261	1 459	215 335
Acquisitions	32 180	7 998	11 539	51 717
Cessions et désaffectations	7	-398	-60	-451
Acquisitions via regroupements d'entreprises	40 803	3 110		43 913
Transfert d'une rubrique d'actifs à une autre	24	106	-130	
Amortissements	-11 080	-10 955		-22 035
Effets de change	686	36		722
Valeur d'acquisition	455 648	223 611	12 808	692 067
Amortissements et pertes de valeur	-219 413	-183 453		-402 866
VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2015	236 235	40 158	12 808	289 201

Acquisitions

En 2015, les acquisitions concernaient entre autres l'achat du complexe cinématographique à Enschede (Pays-Bas), des investissements en cours liés à la construction de nouveaux complexes à Dordrecht, Breda et Utrecht (Pays-Bas), de l'installation de Cosy Seating dans cinq cinémas et du réaménagement de Kinopolis Albobendas et Alicante (Espagne).

Cessions et désaffectations

Les cessions et désaffectations au sein de la rubrique Machines et équipements concerne principalement la désaffectation d'anciens projecteurs et serveurs.

Complex en leasing

Le contrat de location du complexe de Groningen (Pays-Bas) est classé comme leasing financier. Au 31 décembre 2015, la valeur comptable nette s'élevait à € 8,6 millions (2014 : € 9,1 millions).

Machines et équipements en leasing

Depuis 2010, les projecteurs numériques existants du Groupe ont été vendus à leur valeur comptable nette à un tiers et repris en lease-back pour une période de 6 ans, et plusieurs nouveaux projecteurs numériques ont également été pris en leasing.

En 2015, dans le cadre de cet accord de « sale and lease-back » aucun nouveau projecteur numérique n'a été pris en leasing (2014 : € 0,0 million). La valeur comptable de ces machines et équipements en leasing s'élevait à € 4,2 millions au 31 décembre 2015 (2014 : € 6,4 millions). Pendant la durée du contrat de leasing, les actifs en leasing peuvent être rachetés à leur valeur contractuelle actuelle majorée d'une amende contractuelle. À la fin du contrat, les actifs peuvent être repris à 1% de leur valeur contractuelle originelle.

Les projecteurs numériques du groupe Wolff Bioscopen repris ont été vendus à leur prix d'achat et reloués à un tiers en 2011 pour une période maximale de 10 ans. La contrepartie de ces transactions agit comme organisation de gestion centralisée vis-à-vis des parties concernées par la numérisation collective du secteur cinématographique néerlandais. Ces transactions avaient pour but de faire usage de la structure de l'acheteur, dans le cadre de laquelle les investissements en équipements numériques pouvaient en partie être récupérés avec la collaboration de distributeurs de films. En échange d'un renoncement à l'intervention du secteur dans les investissements en équipements numériques par Wolff Bioscopen, un loyer réduit est facturé pour les projecteurs numériques. Dès que l'acheteur aura récupéré son investissement,

les projecteurs deviendront, sans plus, la propriété du Groupe. Au cas où le contrat devrait être résilié anticipativement par le Groupe, les actifs loués devront être rachetés à leur valeur comptable majorée d'une amende, en plus des paiements par termes. Au 31 décembre 2015, la valeur comptable nette des projecteurs s'élevait à € 0,3 million (2014 : € 0,4 million).

En 2014, de nouveaux projecteurs numériques et serveurs ont été installés dans les cinémas acquis à Alicante et Madrid (Espagne). Ces systèmes de projection sont pris en leasing auprès d'un tiers pour une période maximale de 10 ans, à hauteur de 20 % du montant total de l'investissement. En échange d'une réduction de 80 %, le Groupe cède ses produits de Virtual Print Fee destinés à récupérer ses investissements dans ces systèmes de projection numérique à un tiers, agissant en tant qu'intégrateur vis-à-vis des parties concernées par la numérisation du secteur cinématographique espagnol. Par ailleurs, une rétribution

variable sera due au cas où le taux de projection moyen convenu ne serait pas atteint. À la fin du contrat, le Groupe deviendra propriétaire des systèmes de projection, sans rétribution complémentaire. En cas de résiliation anticipée du contrat par le Groupe, Kinopolis est tenu de payer les coûts d'investissement non récupérés. Au 31 décembre 2015, la valeur comptable nette de ces actifs s'élevait à € 0,3 million (2014 : € 0,3 million).

Pour plus d'information sur les dettes de leasing financier liées, voir annexe 20.

Acquisitions via regroupements d'entreprises

Grâce aux reprises de 2015, l'actif matériel immobilisé a augmenté de € 43,9 millions (Mégaroyal : € 7,2 millions ; Utopolis : € 36,7 millions).

Pour plus d'information sur les regroupements d'entreprises, voir annexe 10.

12. Immeubles de placement

EN '000 €	TERRAINS ET BÂTIMENTS	MACHINES ET ÉQUIPEMENTS	TOTAL
Valeur d'acquisition	16 706	513	17 219
Amortissements et pertes de valeur	-4 734	-429	-5 163
VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2013	11 972	84	12 056
Acquisitions	14 638		14 638
Amortissements	-492	-16	-508
Transfert des actifs classés comme détenus en vue de la vente	6 721		6 721
Effets de change	-277	-2	-279
Valeur d'acquisition	37 655	498	38 153
Amortissements et pertes de valeur	-5 093	-432	-5 525
VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2014	32 562	66	32 628
Acquisitions	19		19
Amortissements	-673	-15	-688
Effets de change	6		6
Valeur d'acquisition	37 676	498	38 174
Amortissements et pertes de valeur	-5 762	-447	-6 209
VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2015	31 914	51	31 965

Le terrain, le bâtiment et l'équipement de Poznań (Pologne) ne sont plus utilisés pour l'exploitation propre depuis le 18 janvier 2007, mais sont loués à Cinema City du groupe de cinémas Cineworld, et à un certain nombre de plus petits tiers. Conformément à IAS 40 (Immeubles de placement), les actifs concernés ont été reclassés dans cette rubrique. En 2012, le Groupe a obtenu de Cinema City, sur première demande, une nouvelle garantie bancaire de € 0,2 million.

La valeur comptable totale des immeubles de placement en Pologne s'élève à € 11,2 millions.

En 2014, les achats ont concerné, pour l'essentiel, l'acquisition du bâtiment qui abrite 10 salles de cinéma de UGC Toison d'Or, Bruxelles (Belgique). Le Groupe a remplacé le propriétaire antérieur, Immobilière de la Toison d'Or, dans son rôle de bailleur, sans acquérir le contrôle de l'exploitation du cinéma. UGC continue à exploiter l'UGC Toison d'Or dans une totale autonomie.

L'option d'achat octroyée à un tiers pour un terrain à Valence (Espagne) jusqu'à fin 2014, n'a pas été exercée. Par conséquent, ces terrains ont été repris au bilan en tant qu'immeubles de placement, à hauteur de € 6,7 millions et ne plus comme des actifs classés comme détenus en vue de la vente.

Les produits locatifs des immeubles de placement s'élèvent à € 1,9 million (2014 : € 1,5 million). Les produits immobiliers se sont bonifiés suite à l'achat et à la mise en location du cinéma Toison d'Or à Bruxelles (Belgique) en 2014.

13. Impôts différés

L'augmentation des actifs d'impôt s'explique principalement par les impôts différés sur les provisions pour le contrat de location défavorable à Almere (Pays-Bas) (voir annexe 10). L'augmentation des passifs d'impôt différé s'explique principalement par l'augmentation des impôts différés sur les immobilisations corporelles et incorporelles.

Différences temporelles pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé

Aucun actif d'impôt différé n'a été intégré dans l'état de situation financière pour les pertes non compensées et les crédits d'impôts inutilisés de € 7,5 millions (2014 : € 5,5 millions), vu l'improbabilité qu'un résultat imposable suffisant

Les charges d'exploitation directes (y compris réparation et entretien) correspondant aux immeubles de placement se montent à € 0,6 million (2014 : € 0,6 million).

Juste valeur

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée périodiquement par des experts indépendants. Ces experts externes possèdent les qualifications professionnelles reconnues et l'expérience nécessaires en matière d'évaluation immobilière, à l'endroit et dans la catégorie concernée.

La juste valeur des immeubles de placement s'élève à € 41,9 millions (2014 : € 41,9 millions).

La juste valeur des immeubles de placement est considérée comme une juste valeur du niveau 3 en raison des intrants non observables ayant servi à l'évaluation. Pour la détermination de la juste valeur des terrains et bâtiments, l'approche retenue est celle du marché. Les experts indépendants basent leur prix au mètre carré sur leur connaissance du marché et sur les informations relatives aux transactions portant sur des actifs comparables. Ils tiennent également compte de la taille, de l'emplacement, des caractéristiques et de l'implantation des terrains et bâtiments, ainsi que de la destination des zones où ils se trouvent. La détermination de la juste valeur des bâtiments tient également compte de leur accessibilité et leur visibilité de la rue. La juste valeur des autres actifs qui font partie des immeubles de placement est déterminée suivant l'approche des coûts : la valeur de remplacement actuelle des actifs est corrigée de l'usure matérielle ainsi que du vieillissement fonctionnel et économique.

soit disponible dans un avenir prévisible pour pouvoir bénéficier de l'avantage fiscal. Cette augmentation est liée à l'expansion. Les pertes fiscales sont reportables sans limite de temps en Belgique, France en Luxembourg. En Suisse, elles sont reportables durant 7 ans.

Différences temporelles pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé

En 2015, un passif d'impôt différé de € 1,9 million a été comptabilisé, lié à l'ensemble des réserves distribuables des filiales du Groupe (2014 : € 1,1 million). Dans le tableau ci-dessous, ce passif d'impôt différé a été attribué aux investissements dans les filiales.

Les actifs et passifs d'impôt différé repris au bilan ont été comptabilisés comme suit :

EN '000 €	2014			2015		
	ACTIFS	PASSIFS	DIFFÉRENCE	ACTIFS	PASSIFS	DIFFÉRENCE
Immobilisations corporelles et incorporelles	851	-18 824	-17 973	728	-23 940	-23 213
Créances relatives aux subsides publics CNC	1 249		1 249	1 082		1 082
Stocks	8	-3	5	4		4
Créances commerciales et autres actifs	79	-9	70	57	-187	-130
Provisions		-161	-161	1 176	-209	967
Subsides publics CNC à reporter	596	-376	220	842	-557	285
Instruments financiers dérivés via les capitaux propres		-9	-9		-22	-22
Pertes fiscalement reportables et autres actifs d'impôt différé	3 063		3 063	3 617		3 617
Dettes commerciales et autres dettes	88		88	95		95
Investissements dans les filiales		-1 099	-1 099		-1 881	-1 881
TOTAL	5 934	-20 481	-14 547	7 600	-26 797	-19 197
Compensation	-4 626	4 626		-6 929	6 929	
ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ NETS	1 308	-15 855	-14 547	670	-19 868	-19 197

Mouvements des soldes d'impôt différé durant la période

EN '000 €	2013	INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTATS	INCLUS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	2014	INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTATS	INCLUS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	ACQUISITIONS VIA REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES	2015
Immobilisations corporelles et incorporelles	-18 145	172		-17 973	2 826		-8 066	-23 213
Créances relatives aux subsides publics CNC	1 494	-245		1 249	-214		47	1 082
Stocks	3	2		5	-1			4
Créances commerciales et autres actifs	53	17		70	-200			-130
Provisions	-158	-3		-161	-29		1 157	967
Subsides publics CNC à reporter	-88	308		220	301		-236	285
Instruments financiers dérivés via les capitaux propres	20		-29	-9		-13		-22
Pertes fiscalement reportables et autres actifs d'impôt différé	1 748	1 315		3 063	-412		966	3 617
Dettes commerciales et autres dettes	67	21		88	7			95
Investissements dans les filiales	-1 390	291		-1 099	-782			-1 881
TOTAL	-16 396	1 878	-29	-14 547	1 494	-13	-6 132	-19 197

14. Stocks

EN '000 €	2014	2015
Lunettes 3D	860	705
Marchandises destinées à la vente dans les cinémas	1 520	1 779
Stock de pièces du département technique	1 206	2 170
Autres	50	40
TOTAL	3 636	4 694

Les coûts de ventes des stocks vendus repris dans le compte de résultats s'élève à € 17,6 millions (2014 : € 14,9 millions).

15. Créances commerciales et autres actifs

Autres créances non courantes

EN '000 €	2014	2015
Garanties de trésorerie	958	1 051
Autres créances	11 698	10 794
TOTAL	12 656	11 845

Les autres créances non courantes résident intégralement dans les subsides publics sectoriels qui peuvent être

réclamés en France du CNC sur la base du nombre de visiteurs.

Créances commerciales et autres actifs courantes

EN '000 €	2014	2015
Créances commerciales	19 620	26 497
Créance d'impôts, à l'exception de l'impôt sur le résultat	1 335	1 421
Charges à reporter et produits acquis	81	80
Créances « Tax shelter »	576	168
Investissements « Tax shelter »	391	318
Autres créances	2 290	4 508
TOTAL	24 293	32 992

L'augmentation des créances commerciales est principalement liée à l'expansion et à une forte hausse du chiffre d'affaires au quatrième trimestre des activités Business-to-business.

les droits de cinéma acquis par le Groupe dans le cadre d'opérations de « Tax Shelter ».

Les créances « Tax Shelter » incluent les emprunts accordés à des tiers afin de financer et de soutenir la production de films en Belgique. Les investissements « Tax Shelter » concernent

Les autres créances à court terme englobent essentiellement la partie à court terme des subsides sectoriels français (CNC) à hauteur de € 2,7 millions (2014 : € 1,7 million) et un compte-courant avec Utopolis Belgique de € 1,3 million.

Ancienneté des créances commerciales et autres actifs courantes et non courantes

EN '000 €	2014			2015		
	VALEUR BRUTE COMPTABLE	PERTES DE VALEUR	VALEUR NETTE COMPTABLE	VALEUR BRUTE COMPTABLE	PERTES DE VALEUR	VALEUR NETTE COMPTABLE
Non échues à la date du rapport	32 538	-2	32 536	39 120	-13	39 107
Échues à moins de 30 jours	3 236	-61	3 175	3 837	-13	3 824
Échues entre 31 à 120 jours	920	-39	881	1 523	60	1 583
Échues entre 120 jours et 1 an	1 180	-930	250	718	-626	92
Échues à plus de 1 an	847	-740	107	1 142	-910	232
TOTAL	38 721	-1 772	36 949	46 340	-1 502	44 838

Évolution des pertes de valeur sur les créances commerciales

EN '000 €	2014	2015
SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	-1 833	-1 772
Pertes de valeur comptabilisées	-673	-449
Pertes de valeur utilisées	279	10
Pertes de valeur reprises	451	709
Effets de change	4	
SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE	-1 772	-1 502

Les pertes de valeur comptabilisées, utilisées et reprises font partie des coûts des ventes à hauteur de € 0,3 million (2014 : € -0,0 million) et des frais de commercialisation à hauteur de € -0,0 million (2014 : € 0,1 million).

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée pour les montants échus dont la perception est encore estimée probable.

Pour les actifs financiers autre que les créances commerciales, il n'y a pas de problématique liée à l'ancienneté.

16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

EN '000 €	2014	2015
Investissements à court terme (moins de 3 mois)		45 000
Solde bancaire et caisse	17 000	15 432
TOTAL	17 000	60 432
Dépassements bancaires pour le tableau des flux de trésorerie	-470	-44
TRÉSORERIE DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	16 530	60 388

17. Capitaux propres

Les divers composants des capitaux propres, ainsi que les modifications apportées entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014, sont repris dans l'état consolidé de variation des capitaux propres.

Capital

Au 31 décembre 2015, le capital social de la Société s'élevait à € 19,0 millions (2014 : € 19,0 millions), représentés par 27 365 197 actions ordinaires sans valeur nominale (2014 : 27 365 197 actions). Toutes les actions sont entièrement libérées. Au 31 décembre 2015 la prime d'émission s'élève à € 1,2 million (2014 : € 1,2 million). Les actions ordinaires donnent droit à un dividende et les titulaires de ces actions ont le droit d'émettre un vote par action lors des assemblées des actionnaires de la Société. La loi concernant la dématérialisation des actions au porteur a été respectée par la Société. Le commissaire a confirmé que les règles d'article 11 de la loi de 14 décembre 2005 ont été respectées.

Réserve d'actions propres

Le 19 octobre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire a accordé un nouveau mandat pour l'achat d'un maximum de 1 171 301 actions destinées à être détruites. Compte tenu du fractionnement de chaque action en cinq nouvelles actions le 1er juillet 2014, jusque 5 856 505 actions propres peuvent être achetées en vue d'être annulées dans le cadre de ce mandat. Ce mandat a une durée de cinq ans et peut être renouvelé. En 2015, 29 339 actions propres ont été rachetées pour € 1,0 million (2014 : 604 710 – € 18,8 millions) et 1 314 370 actions propres ont été vendues suite à l'exercice d'options pour la somme de € 7,1 millions (2014 : 30 000 – € 0,2 million). En plus, aucune action n'a été détruite en 2015 (2014 : 548 073 – € 16,9 millions).

Au 31 décembre 2015, la Société détenait 244 221 actions propres (2014 : 1 529 252), dont 93 054 à des fins de destruction.

Réserve de couverture

La réserve de couverture englobe la part effective de la variation nette cumulative de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie pour lesquels la future transaction couverte n'a pas encore eu lieu.

Réserves de conversion

La réserve de conversion englobe tous les écarts de change résultant de la conversion des comptes annuels d'entités étrangères.

Réserve paiements fondés sur actions

Au 31 décembre 2015, 111 875 options étaient en circulation (2014 : 1 426 245 options). Ces options donnent droit à une action chacune (voir annexe 19). Les options expireront 10 ans après la date d'approbation du Plan par le Conseil d'Administration, à savoir le 5 novembre 2017.

Dividendes aux actionnaires

Le 15 février 2016, le Conseil d'Administration a proposé un dividende de € 21,5 millions pour l'exercice 2015 (2014 : € 23,1 millions). Sur la base du nombre d'actions qui ont droit à un dividende à la date de ce rapport annuel, cela représente un dividende brut par action de € 0,79 (2014 : € 0,65, plus un dividende supplémentaire exceptionnel de € 0,20 par action). Ce dividende n'a pas encore été approuvé par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société et ne figure donc pas encore dans les comptes annuels consolidés.

18. Résultat par action

EN '000 SAUF SI STIPULÉ AUTREMENT	2014	2015
RÉSULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ	35 167	32 255
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	26 288	26 783
Effet des options	1 054	356
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées	27 342	27 139
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (EN €)	1,34	1,20
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN €)	1,29	1,19

RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION

Le calcul du résultat par action est basé sur le résultat de € 32,3 millions attribuable aux actionnaires ordinaires (2014 : € 35,2 millions) et sur une moyenne pondérée d'actions ordinaires, en circulation durant l'exercice, de 26 782 831 (2014 : 26 288 260).

RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le calcul du résultat dilué par action est basé sur le résultat de € 32,3 millions attribuable aux actionnaires ordinaires (2014 : € 35,2 millions) et sur une moyenne pondérée d'actions ordinaires diluées, en circulation durant l'exercice, de 27 138 627 (2014 : 27 341 842).

19. Avantages liés à la rémunération en actions ou au droit d'inscription d'actions

PLAN D'OPTIONS SUR TITRES

Le 5 novembre 2007, le Conseil d'Administration a approuvé un Plan d'options sur titres destiné à encourager et récompenser les Administrateurs et membres de la Direction du Groupe ayant contribué au succès et à la croissance durables du Groupe. Dans le cadre du plan d'options sur titres concerné, 277 231 options, ou 1 386 155 options après l'impact du fractionnement d'actions en 2014, pouvaient être attribuées.

Le 18 décembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé de rendre le prix d'exercice égal au cours boursier moyen des 30 jours précédant la date de l'offre. Les options expireront 10 ans après la date d'approbation du Plan par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 25 mars 2011 a approuvé l'extension du Plan d'options sur actions 2007-2016 de 34 654 actions, soit 173 270 actions après l'impact du

fractionnement d'actions en 2014, l'ensemble formant un total de 311 885 actions, soit 1 559 425 actions après l'impact du fractionnement d'actions en 2014.

Au 31 décembre 2015, un total de 111 875 options du Plan d'options sur actions ont été attribuées (2014 : 1 426 245). En 2015, aucune option n'a été abandonnée (2014 : 15 000). 1 314 370 options ont été exercées (2014 : 30 000). Le prix moyen pondéré de l'action au moment de l'exercice était de € 35,60 (2014 : € 29,93). En 2015, aucune option complémentaire n'a été octroyée (2014 : 125 000).

La juste valeur de ces primes basées sur titres a été évaluée au moment où ces options ont été attribuées, à l'aide du modèle Trinomial (call option type American).

La volatilité attendue est basée sur la volatilité historique calculée sur base des données historiques de 5 ans.

MONTANTS EN € SAUF SI STIPULÉ AUTREMENT	03/2008	08/2009	08/2010	03/2011	10/2011	10/2014
Juste valeur des options attribuées ⁽¹⁾	2,00	1,73	2,50	2,54	2,67	4,25
Cours de l'action à la date de l'attribution ⁽¹⁾	5,70	5,20	8,70	10,43	11,76	27,96
Prix d'exercice ⁽¹⁾	4,57	3,58	7,28	9,44	11,04	25,19
Volatilité attendue	31 %	41 %	39 %	41 %	29 %	19 %
Durée initiale attendue (en années)	8	6	5	4	5	3
Croissance attendue du dividende	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	2,65 %
Taux d'intérêt sans risque	4,70 %	3,30 %	2,55 %	3,16 %	2,15 %	0,72 %

⁽¹⁾ Compte tenu de l'impact du fractionnement d'actions en 2014.

Les options peuvent être exercées pour la première fois pendant la première période d'exercice qui tombe dans la quatrième année civile après l'année durant laquelle les options ont été proposées aux participants à l'exception des options octroyées en 2014, lesquelles sont déjà exécutoires la première année après l'année d'octroi. Les options ne deviennent inconditionnelles qu'au moment où la contrepartie est en service depuis un temps déterminé. Les options distribuées en 2008 peuvent être définitivement acquises par tranche annuelle de 12,5 %, chacune à la date anniversaire d'octroi. Les options distribuées en 2009 peuvent être définitivement acquises par tranche annuelle de 16 % durant les cinq premières

années qui suivent l'attribution, la dernière tranche de 20 % correspondant à la sixième année. Les options distribuées en 2010 peuvent être définitivement acquises par tranches annuelles de 20 % dans les cinq ans suivant leur date d'attribution. Les options distribuées en mars 2011 peuvent être définitivement acquises par tranches annuelles de 25 % dans les quatre ans suivant leur date d'attribution. Les options distribuées en octobre 2011 peuvent être définitivement acquises par tranches annuelles de 20 % dans les cinq ans suivant leur date d'attribution. Les options attribuées en 2014 ont pour 40 % été définitivement acquises en 2014 et 60 % définitivement en 2015.

MONTANTS EN € SAUF SI STIPULÉ AUTREMENT	2014		2015	
	NOMBRE D'OPTIONS	MOYENNE PONDÉRÉE DU PRIX D'EXERCICE	NOMBRE D'OPTIONS	MOYENNE PONDÉRÉE DU PRIX D'EXERCICE
OPTIONS EN CIRCULATION AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	1 346 245	5,70	1 426 245	7,37
Options octroyées au cours de l'exercice	125 000	25,39		
Options exercées au cours de l'exercice	-30 000	7,48	-1 314 370	6,81
Options abandonnées au cours de l'exercice	-15 000	7,48		
OPTIONS EN CIRCULATION AU TERME DE L'EXERCICE	1 426 245	7,37	111 875	13,53
Options pouvant être exercées au terme de l'exercice	870 720	5,97	91 875	14,07

20. Obligations financières

Cette annexe donne des informations sur les emprunts portant intérêts souscrits par le Groupe. Pour plus d'information sur les clauses contractuelles de ces

emprunts et l'exposition du Groupe aux risques d'intérêt et de change, voir l'annexe 24.

OBLIGATIONS FINANCIÈRES NON COURANTES

EN '000 €	2014	2015
Placement privé d'obligations		96 000
Emprunt obligataire public	75 000	75 000
Emprunts non garantis auprès d'établissements de crédit	5 000	35 651
Leasings et obligations similaires	12 009	9 228
Frais de refinancement	-538	-1 879
TOTAL	91 471	214 000

OBLIGATIONS FINANCIÈRES COURANTS

EN '000 €	2014	2015
Leasings et obligations similaires	3 095	2 765
Autres emprunts	41 000	5 949
TOTAL	44 095	8 714

En janvier 2015, Kinopolis Group SA a fait un placement privé des obligations auprès d'investisseurs institutionnels pour un montant de € 96 millions. € 61,4 millions ont été placés à 7 ans et € 34,6 millions, à 10 ans, les deux à taux fixe.

Au 31 décembre 2015, les levées sur le contrat de crédit non garanti ont atteint € 41,6 millions (2014 : € 5,0 millions) pour une portée totale de € 156,6 millions.

Les frais de refinancement en 2012 et 2015 se sont élevés à € -2,8 millions et sont repris dans le résultat sur la durée du contrat de crédit non garanti et de l'emprunt obligataire public. Le montant non repris dans le résultat est déduit des emprunts portant intérêts.

Fin 2015, l'endettement courant Commercial Paper s'élevait à € 0,0 millions (2014 : € 41,0 millions).

Dettes de leasing financier

Les projecteurs numériques vendus et repris en leasing à un tiers depuis 2010 sont portés pour € 0,9 millions aux

dettes de leasing non courantes et pour € 2,2 millions aux dettes de leasing courants. Depuis 2014, aucun nouveau projecteur numérique n'a été vendu et repris en leasing.

La location du complexe de Groningen (Pays-Bas), acquis en 2014, a été classée en tant que leasing financier et a été portée pour € 0,4 million aux dettes à courants (2014 : € 0,6 million) et pour € 8,2 millions (2014 : € 8,4 millions) aux dettes à non courant.

Les obligations de leasing comprennent également la location des projecteurs numériques du groupe Wolff Bioscopen pour € 0,1 million (2014 : € 0,2 million) à long terme et € 0,1 million (2014 : € 0,1 million) à court terme.

En 2014, de nouveaux projecteurs numériques et serveurs ont été installés dans les cinémas acquis à Alicante et Madrid (Espagne). Les dettes de leasing financier liées s'établissent à € 0,1 million (2014 : € 0,1 million) à long terme.

Pour plus d'informations sur les contrats de leasing financier du Groupe, voir les annexes 11 et 24.

Paielements de leasing minimaux à venir

EN '000 €	2014			2015		
	PAIEMENTS	INTÉRÊTS	PRINCIPAL	PAIEMENTS	INTÉRÊTS	PRINCIPAL
Moins de 1 an	3 437	-342	3 095	3 132	-367	2 765
Entre 1 et 5 ans	6 477	-782	5 695	3 939	-1 060	2 879
Plus de 5 ans	8 270	-1 956	6 314	7 590	-1 241	6 349
TOTAL	18 184	-3 080	15 104	14 661	-2 668	11 993

21. Provisions

Les provisions concernent essentiellement un bail locatif défavorable, la restauration des terrains, des coûts de transformation et un certain nombre de litiges.

Bail locatif défavorable Almere

Une provision de € 4,7 millions a été comptabilisée concernant le contrat de location défavorable du complexe cinématographique Utopolis à Almere (Pays-Bas) (voir Annexe 10).

Restauration des terrains

La concession du complexe de cinémas de Bruxelles (Belgique) sur les terrains de la Ville de Bruxelles prend fin en 2025. La Société est contractuellement tenue de rétablir les terrains dans leur état initial. Au 31 décembre 2015, la provision pour la démolition du bâtiment et le rétablissement du terrain dans son état initial s'élevait à € 1,2 million (2014 : € 1,1 million).

Transformation

Au 31 décembre 2015, les provisions pour la transformation de l'organisation s'élevaient à € 0,7 million (2014 : € 0,6 million).

En 2015, des nouvelles provisions pour transformations ont été constituées pour € 0,4 million (2014 : € 0,4 million). Elles ont été utilisées à hauteur de € 0,1 million (2014 : € 0,8 million).

Une partie a été reprise à hauteur de € 0,3 million (2014 : € 0,2 million). Il y a également une augmentation de € 0,1 million par addition au périmètre de consolidation.

Litiges

En 2010, certaines provisions ont été constituées pour litiges pour un montant total de € 0,5 million. Le montant de ces provisions est inchangé au 31 décembre 2015, aucun élément neuf n'étant apparu dans les dossiers concernés. Le moment de l'utilisation ou de la reprise de ces provisions dépend de l'issue des litiges en justice et, pour cette raison, reste incertain.

EN '000 €	2014	2015
SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	3 731	3 107
Provisions constituées	565	479
Escompte des provisions constituées	38	38
Provisions utilisées	-1 029	-256
Provisions reprises	-198	-322
Provisions des regroupements d'entreprises		4 868
SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE	3 107	7 914
Solde au terme de l'exercice (non courant)	2 497	7 161
Solde au terme de l'exercice (courant)	610	753
TOTAL	3 107	7 914

22. Dettes commerciales et autres dettes

AUTRES DETTES NON COURANTES

EN '000 €	2014	2015
Autres dettes	7 357	10 124
TOTAL	7 357	10 124

Les autres dettes non courantes concernent essentiellement les subsides publics qui peuvent être réclamés en France du CNC sur la base de l'évolution du nombre de visiteurs et de contreparties éventuelles.

Ces subsides, d'un montant de € 8,1 millions (2014 : € 6,9 millions), sont intégrés dans les autres produits opérationnels selon le plan d'amortissement des actifs

pour lesquels ces subsides publics ont été obtenus.

Lors de la reprise du groupe Wolff Bioscopen, une série de contreparties éventuelles ont été fixées par contrat. Le 31 décembre 2015, la juste valeur en était de € 1,3 millions. (2014 : € 4,2 millions en autres dettes à court terme). Pour plus d'informations à ce sujet, voir les annexes 10 et 24.

DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES COURANTES

EN '000 €	2014	2015
Dettes commerciales	52 181	64 711
Dettes salariales et sociales	8 077	9 276
Charges à imputer et produits à reporter	3 054	6 160
Impôts à payer, à l'exception de l'impôt sur le résultat	4 038	5 456
Dettes « Tax shelter »	460	760
Contreparties éventuelles	4 159	
Autres dettes	325	603
TOTAL	72 294	86 966

Charges à imputer et produits à reporter

Au 31 décembre 2015, les charges d'intérêt à imputer liées à l'emprunt obligataire public et privé s'élèvent à € 5,2 millions

(2014 : € 2,9 millions). La hausse est une conséquence du préfinancement de l'expansion. Les produits à reporter s'élèvent à € 0,9 millions.

23. Impôts courants

EN '000 €	2014	2015
Impôt belge Excess Profit Ruling (EPR)		9 355
Impôts courants	7 683	10 681
TOTAL	7 683	20 036

Les impôts courants ont augmenté de € 7,7 millions à € 20,0 millions essentiellement par la prise d'une position fiscale incertain liée à l'EPR de € 9,4 millions (voir annexe 8).

La hausse des impôts courants résulte essentiellement par l'expansion et la hausse du résultat avant impôt.

24. Gestion des risques et instruments financiers

GESTION DES RISQUES

Gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers du Groupe consistent en emprunts bancaires, emprunt obligataire privé et public, contrats de leasing financier et liquidités.

Le Groupe dispose de différents autres instruments financiers, tels que des créances et dettes commerciales et autres, qui découlent directement de ses activités.

Le Groupe mène en outre des transactions impliquant des produits dérivés - essentiellement des contrats à terme sur taux d'intérêt, des swaps de taux d'intérêt et des contrats de change à terme. Leur objectif est de maîtriser les risques d'intérêt et de change engendrés par les activités et sources de financement du Groupe.

Les principaux risques liés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de crédit. La politique du Groupe en la matière consiste à négocier les conditions des instruments financiers dérivés de telle sorte qu'elles correspondent aux conditions de l'élément couvert, afin d'optimiser l'efficacité de la couverture.

La politique du Groupe n'autorise pas l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

Le Conseil d'administration examine et approuve la politique de gestion de chacun de ces risques, politique résumée plus loin dans ce document. Le traitement comptable des instruments financiers dérivés est exposé dans les principes comptables.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux risques de fluctuations des taux d'intérêt sur le marché est essentiellement liée aux dettes du Groupe à court et à long terme.

Sa politique est axée sur la maîtrise des charges d'intérêts via la combinaison de dettes à taux fixe et variable. Pour gérer cette combinaison de manière économique, le Groupe mène diverses transactions :

- ★ Swaps de taux d'intérêt et contrats à terme sur taux d'intérêt en vertu desquels le Groupe accepte de convertir, à intervalles prédéfinis, la différence entre les intérêts à taux fixes et variables, calculés sur la base d'un principal convenu au préalable ;
- ★ Dérivés d'intérêts fixant certains plafonds et limitant ainsi l'impact des fluctuations de taux.

Fin 2015 et 2014, il n'y a pas eu de contrats du swap d'intérêts.

Le Groupe mène une politique financière prudente et ne fait appel depuis 2008 qu'à des instruments financiers dérivés dont les variations en juste valeur sont compensées directement par les capitaux propres et n'ont pas d'incidence sur le résultat annuel (comptabilité de couverture).

Au 31 décembre 2015, 82 % des emprunts du Groupe étaient à taux fixe (2014 : 67 % à taux fixe).

Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

À la date du bilan, les emprunts soumis à un taux d'intérêt s'élevaient à € 222,8 millions (2014 : € 136,0 millions). € 41,6 millions, soit 18 % des emprunts portant intérêt avaient un taux variable sans tenir compte de l'effet du swap de taux d'intérêt (2014 : € 46,1 millions ou 34 %).

Le total des charges d'intérêt intégré en compte de résultats pour 2015 s'élève à € 7,1 millions (2014 : € 4,5 millions).

D'après les estimations de la Société, le taux du marché applicable aux emprunts à taux variable pourrait raisonnablement évoluer comme suit :

	TAUX D'INTÉRÊT AU 31/12/2015	VOLATILITÉ THÉORIQUE	TAUX D'INTÉRÊT POSSIBLE 31/12/2015 TEL QUE FIGURANT DANS L'ANALYSE DE SENSIBILITÉ
EURIBOR (3 m)	-0,13 %	+2 % / -0,25 %	1,87 % / 0,00 %

L'intérêt variable lié à l'emprunt de € 41,6 millions a été couvert par un swap d'intérêts immédiatement après la fin de l'année.

Risque de change

Le Groupe court un risque de change pour les positions résultant d'achats et de ventes et d'emprunts en circulation entre des sociétés du Groupe, dans d'autres devises que la devise fonctionnelle (Euro) (risque transactionnel).

Analyse de sensibilité au risque de change

1 EURO CORRESPOND À :	COURS DE CLÔTURE 31/12/2015	COURS MOYEN 2015	VOLATILITÉ THÉORIQUE	COURS DE CLÔTURE POSSIBLE 31/12/2015	COURS MOYEN POTENTIEL 2015
Zloty polonais	4,2615	4,1841	20 %	3,41 - 5,11	3,35 - 5,02
Franc suisse	1,0835	1,0679	20 %	0,87 - 1,30	0,85 - 1,28

Le tableau ci-dessus donne une estimation des fluctuations potentielles du Zloty polonais et du Franc suisse par

La politique du Groupe vise à minimiser le risque d'impact des variations de taux de change sur le résultat.

Il peut à tout moment recourir à des instruments dérivés pour se prémunir contre ce risque.

Les ventes des sociétés du Groupe libellées dans des devises différentes de la devise fonctionnelle sont limitées. Les achats des filiales du Groupe concernent principalement les achats de matériel par le Groupe en dollar US et dans une mesure limitée les obligations de garantie en dollar US contractées par Kinopolis Film Distribution SA à l'égard de Dutch Filmworks BV. Au 31 décembre 2015, le Groupe détenait des contrats de change à terme pour un montant nominal de \$ 2,0 millions (2014 : \$ 1,2 million) dans le but de couvrir ce risque.

Les prêts entre Kinopolis Financial Services SA et d'autres sociétés du Groupe sont exprimés dans l'unité monétaire de ces dernières. Les écarts de change relatifs aux prêts en Franc suisse et en Zloty polonais accordés par Kinopolis Financial Services SA à Kinopolis Schweiz AG et Kinopolis Poznań Sp.z o.o. sont intégrés aux autres éléments du résultat global, étant donné que ces prêts font partie de l'investissement net du Groupe dans ces entités étrangères. Les écarts de change suivants ont été directement comptabilisés en capitaux propres :

EN '000 €	2014	2015
Zloty polonais	-1 285	-1 284
Franc suisse	361	1 480
TOTAL	-924	196

Par ailleurs, le Groupe court un risque de change dû à l'intégration dans la consolidation de sociétés étrangères dont la devise fonctionnelle n'est pas l'Euro (Suisse et Pologne). Ce risque de conversion n'est pas couvert.

rapport à l'Euro, sur la base de la volatilité théorique.

Si le Zloty polonais et le Franc suisse s'étaient renforcés/affaiblis à la date de clôture à concurrence des cours potentiels susmentionnés, avec un maintien de toutes les autres variables à une valeur constante, le résultat de 2015 aurait été € 0,4 million plus bas (2014 : € 0,3 million plus bas) ou € 0,3 million plus haut (2014 : € 0,2 million plus haut) au montant avancé, et les capitaux propres auraient été € 4,8 millions plus haut ou € 3,2 millions plus bas (2014 : € 4,5 millions plus haut ou € 3,0 millions plus bas).

Risque de crédit

Le risque de crédit inhérent aux créances commerciales est le risque de perte financière du Groupe au cas où un client ne respecte pas ses obligations contractuelles. La politique du Groupe stipule que tout client souhaitant effectuer des transactions à crédit doit être soumis à un contrôle de crédit. De plus, le bilan des débiteurs fait l'objet d'un suivi permanent. Le Groupe constitue une provision pour perte de valeur à hauteur des pertes estimées dans le cadre des créances commerciales. Il s'agit en partie de provisions spécifiques et en partie de provisions générales, constituées dès que les créances ont échoué de plus de 60 jours, sauf si leur encaissement reste probable.

En ce qui concerne le risque de crédit inhérent aux autres actifs financiers du Groupe – notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles pour la vente et certains instruments financiers dérivés – le risque de crédit du Groupe est constitué par les contreparties en défaut, avec une exposition maximale équivalant à la valeur comptable de ces instruments.

Il n'y a pas de concentration importante de risque de crédit au sein du Groupe. Le Groupe ne compte aucun client qui représente plus de 10 % de ses recettes.

Le Groupe croit que tous les actifs financiers pour lesquels il n'a pas acté de perte de valeur sont entièrement recouvrables d'après l'historique des paiements et l'évaluation attentive du risque de crédit.

L'ampleur du risque de crédit encouru par le Groupe correspond au solde global des actifs financiers. Le risque de crédit nominal maximum (situation où toutes les parties restent en défaut) s'élevait à € 103,4 millions au 31 décembre 2015 (2014 : € 52,0 millions).

Risque de liquidité

Le Groupe vise à s'assurer d'un financement suffisant à long terme. Le besoin de financement est déterminé dans le cadre d'un plan stratégique à long terme. Pour garantir la continuité et la flexibilité du financement, il est fait recours à diverses formes de crédit telle qu'obligations, lignes de crédit, emprunts bancaires et contrats de leasing financier. Au sein du Groupe, la liquidité est gérée par la banque interne, Kinopolis Financial Services SA. Le Groupe s'efforce d'harmoniser la durée de ses crédits par rapport aux obligations accordées dans le cadre de l'expansion.

Gestion du capital

Le Conseil d'Administration a pour politique de préserver une position patrimoniale solide pour conserver la confiance des investisseurs, des créanciers et des marchés, tout en assurant le développement futur des activités. Le Conseil d'Administration surveille le rendement des capitaux propres, que le Groupe définit comme le résultat d'exploitation net divisé par les capitaux propres, hors participations ne donnant pas le contrôle. Le Conseil d'Administration suit aussi le niveau des dividendes à distribuer aux actionnaires.

Le Conseil d'Administration s'efforce d'entretenir un équilibre entre un rendement élevé, qui pourrait être obtenu via un niveau accru de capitaux externes, d'une part, et les avantages ainsi que la sécurité d'une situation patrimoniale solide, d'autre part. Dans sa recherche d'un tel équilibre, le Conseil d'Administration entend atteindre les normes prédéfinies pour le ratio de l'endettement financier net par rapport à l'EBITDA et de l'endettement financier net par rapport aux capitaux propres.

Jusqu'en 2009, une réserve d'actions propres a été constituée par le biais d'un programme d'achat d'actions propres basé sur un mandat discrétionnaire confié à une institution financière. Ces 277 231 actions sont notamment destinées à couvrir le plan d'options sur actions du Groupe existant.

Les décisions d'achat d'actions propres sont prises pour chaque transaction spécifique par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a estimé que le rapport entre l'endettement financier net et les capitaux propres et le rapport entre l'endettement financier net et l'EBITDA risquaient de devenir trop bas depuis mi-2010 et a proposé de ce fait à l'Assemblée Générale de réduire le capital et de racheter des actions propres dans le but d'améliorer les ratios et d'ainsi créer de la valeur pour les actionnaires. Après approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2011, le capital a donc été réduit de € 30,0 millions et 395 502 actions ont été rachetées en 2011 : 34 654 en couverture de nouvelles options, le reste étant à détruire. En 2011, 349 423 actions ont déjà été détruites. Le mandat accordé au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2011 a permis de racheter encore 713 422 actions en 2012 et d'en détruire 724 847.

Le 19 octobre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé un nouveau mandat d'achat d'un maximum de 1 171 301 actions appelées à être détruites. Ce nouveau mandat a une durée de cinq ans renouvelable. Dans le cadre de ce nouveau mandat, un nouveau programme d'achat de 300 000 actions a commencé en 2013. En 2013, 276 492 actions ont été rachetées.

Le 18 décembre 2013, le Conseil d'Administration a décidé de détruire 273 854 actions.

Le 16 mai 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé le fractionnement en cinq des 5 582 654 actions du Groupe à partir du 1er juillet 2014. Compte tenu du fractionnement des actions, 604 710 actions ont été achetées en 2014.

Le 18 décembre 2014, le Conseil d'Administration a décidé de détruire 548 073 actions. En conséquence, au 31 décembre 2014, le capital de la Société était représenté par 27 365 197 actions ordinaires sans valeur nominale. Le nombre total d'actions ordinaires est resté inchangé en 2015.

Fin 2015, le Groupe détenait 244 221 actions propres. 29 339 actions propres ont été achetées en 2015 et 1 314 370, affectées à l'exercice d'options. 93 054 actions propres doivent encore être détruites.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Portefeuille de dettes

En janvier 2015, le Groupe a effectué avec succès un placement privé d'obligations auprès d'investisseurs institutionnels pour un montant de € 96,0 millions : € 61,4 millions ont été placés à 7 ans et € 34,6 millions, à 10 ans. Un taux d'intérêt fixe brut annuel a été payé sur les deux emprunts obligataires. Ce placement privé s'inscrit dans la stratégie financière du Groupe et sert à soutenir l'expansion, à diversifier les sources de financement et à refinancer les crédits existants.

En outre, le 6 mars 2012, le Groupe a émis en Belgique un emprunt obligataire non subordonné à hauteur de € 75,0 millions. Ces obligations ont une échéance à 7 ans et un rendement annuel brut fixe de 4,75 %. Le 12 mai 2015, Kinopolis Group SA a émis une offre publique d'échange inconditionnelle en Belgique pour un montant total de € 75,0 millions de toutes les obligations à taux fixe en circulation avec un taux d'intérêt de 4,75 % et une échéance le 6 mars 2019. Les détenteurs d'obligations existantes ont eu la possibilité d'échanger ces obligations contre de nouvelles, à émettre par Kinopolis Group SA, d'une valeur nominale de € 1 000, un intérêt brut nominal de 4,0 % par an ainsi qu'une durée de 8 ans et une échéance le 9 juin 2023 (les « Nouvelles Obligations »). Un montant de € 15,9 millions d'obligations a été échangé.

Dans le cadre du refinancement de son crédit syndiqué existant et du financement de la poursuite du développement général du Groupe, Kinopolis SA a conclu le 15 février 2012 un nouveau contrat de crédit (roll-over) pour € 90,0 millions auprès d'ING Belgique, KBC Banque et BNP Paribas Fortis, dont l'échéance est le 31 mars 2017. Fin juin 2015, cette facilité de crédit existante a été renouvelée auprès d'un consortium bancaire pour la durée totale complète jusqu'en juin 2020. Elle a été revue en décembre 2015 à l'occasion de la reprise d'Utopolis et étendue d'une durée fixe de 7 ans avec des remboursements annuels. Au 31 décembre 2015, les levées sur ce programme s'élevaient à € 41,6 millions (2014 : € 5,0 millions). Aucune garantie n'a été donnée. Des conditions s'appliquent cependant : elle concerne la vente à des tiers ou la mise en garantie de certains actifs du Groupe. Ce contrat inclut certaines conventions financières, en ce compris un ratio de levier financier maximal de 3,5, un ratio de couverture d'intérêt minimal de 4,5 et un ratio de solvabilité minimal de 20 %, en plus d'engagements potentiellement restrictifs limitant ou empêchant des transactions commerciales spécifiques.

En 2015, ces conventions ont été respectées, comme en 2014. L'intérêt dû sur les contrats de crédit est calculé sur la base de l'EURIBOR d'application pour la période d'emprunt concernée augmenté de la marge négociée.

En automne 2010, un contrat sale and lease back d'un montant maximal de € 17,5 millions a été souscrit. Aux termes de ce contrat, Kinopolis vend des immobilisations corporelles pour les reprendre ensuite en location pour une période de 6 ans. Cette facilité offre une alternative complémentaire au financement bancaire à long terme. Au 31 décembre 2015, le montant ouvert se situait à € 3,1 millions (2014 : € 5,7 millions). Ces dettes de leasing sont garanties par les actifs en leasing. L'intérêt dû est calculé sur la base d'un taux fixe calculé comme une moyenne pondérée du BPR à 1 jusqu'à 6 ans, majoré de la marge négociée.

Dans le cadre de la reprise du groupe Wolff Bioscopen en 2014, le bail du cinéma de Groningen (Pays-Bas) a été renégocié pour une période de 17 ans et classé en tant que

leasing financier (voir annexe 11). La dette de leasing à l'entame du nouveau contrat a été déterminée par l'actualisation des loyers futurs du Groupe en fonction du taux d'intérêt marginal du Groupe, vu l'indisponibilité du taux implicite du contrat de leasing. Au 31 décembre 2015, cette dette s'élevait à € 8,6 millions (2014 : € 9,0 millions).

Les projecteurs numériques du groupe Wolff Bioscopen repris en 2014 ont été vendus à leur prix d'achat en 2011 et reloués à un tiers pour une période maximale de 10 ans. Au 31 décembre 2015, la valeur comptable nette de ces actifs s'élevait à € 0,2 million (2014 : € 0,3 million).

Dans les complexes espagnols repris, de nouveaux projecteurs ont été loués en 2014 à un tiers pour maximum 10 ans. Au 31 décembre 2015, la dette de leasing en question s'élevait à € 0,1 million (2014 : € 0,1 million).

Pour plus d'informations sur les trois contrats de leasing financier précités, voir les annexes 11 et 20.

Passifs financiers – flux de trésorerie futurs

Le tableau suivant indique la durée contractuelle des

passifs financiers au 31 décembre 2015, y compris les paiements d'intérêts estimés :

EN '000 €	2015			
	< 1 AN	1-5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Placement privé d'obligations	2 744	10 973	104 744	118 461
Emprunt obligataire	3 443	70 087	17 783	91 313
Dettes commerciales	64 711			64 711
Emprunts auprès d'établissements de crédit	6 548	25 335	12 108	43 991
Dettes de leasing	3 131	3 943	7 590	14 664
Contreparties éventuelles		1 289		1 289
Dettes « Tax shelter »	760			760
Dettes en compte courant de tiers	43			43
Dépassements bancaires	43			43
Passifs financiers non dérivés	81 423	111 627	142 225	335 275
Contrats de change à terme				
- Sortie de trésorerie	1 764			1 764
- Entrée de trésorerie	-1 837			-1 837
Passifs financiers dérivés	-73			-73
TOTAL	81 350	111 627	142 225	335 202

EN '000 €	2014			
	<1 AN	1-5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Emprunt obligataire	3 563	89 250		92 813
Dettes commerciales	52 181			52 181
Commercial Paper	41 000			41 000
Dettes de leasing	3 437	6 477	8 270	18 184
Emprunts auprès d'établissements de crédit	51	5 104		5 155
Contreparties éventuelles	4 159			4 159
Dettes « Tax shelter »	460			460
Dépassements bancaires	470			470
Dettes en compte courant de tiers	43			43
Passifs financiers non dérivés	105 364	100 831	8 270	214 465
Contrats de change à terme				
- Sortie de trésorerie	959			959
- Entrée de trésorerie	-988			-988
Passifs financiers dérivés	-29			-29
TOTAL	105 335	100 831	8 270	214 436

Le tableau ci-dessous indique les périodes de refixation des taux des éléments du passif financier portant intérêt à taux variable.

EN '000 €	2014		2015	
	TOTAL	<1 AN	TOTAL	<1 AN
Emprunts auprès d'établissements de crédit	5 000	5 000	41 600	5 949
Dépassements bancaires	470	470	43	43
Commercial Paper	41 000	41 000		
TOTAL	46 470	46 470	41 643	5 992

Activités de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de change. Tous les instruments financiers dérivés sont évalués au prix effectif du

marché. Le tableau ci-dessous récapitule la date d'échéance des instruments financiers dérivés en circulation à la date de clôture. Les montants correspondent aux valeurs nominales.

EN '000 \$	2015			
	<1 AN	1-5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Devises				
Contrats de change à terme	2 000			2 000

EN '000 \$	2014			
	<1 AN	1-5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Devises				
Contrats de change à terme	1 200			1 200

Juste valeur

La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif peut être négocié ou une obligation honorée, entre des parties dûment informées et disposées à effectuer une transaction selon le principe de la pleine concurrence (« arm's length »).

Le tableau suivant indique la juste valeur et la valeur comptable des principales dettes financières portant intérêt (évaluées au coût amorti).

EN '000 €	2014		2015	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Placement privé d'obligations - taux d'intérêt fixe			96 000	100 368
Emprunt obligataire public – taux d'intérêt fixe	75 000	83 459	75 000	81 622
Emprunts portant intérêt – taux d'intérêt variable	46 000	46 000	41 600	41 600
Dettes de leasing – taux d'intérêt fixe	15 104	15 203	11 993	12 157
Dépassements bancaires	470	470	43	43
Frais de refinancement	-538	-538	-1 879	-1 879
TOTAL	136 036	144 594	222 757	233 911

La juste valeur de l'emprunt obligataire public à taux fixe (Niveau 2) a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs sur la base d'un taux d'intérêt de 2,20 % pour la partie de l'emprunt obligataire avec une échéance en 2019 et de 3,18 %, pour celle avec une échéance en 2023 (2014 : 2,33 %).

La juste valeur de placement privé d'obligations à taux fixe (Niveau 2) a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs sur la base d'un taux d'intérêt de 2,53 % pour la partie de l'emprunt obligataire avec un délai de 7 ans et 1,94 %, pour celle avec un délai de 10 ans.

Pour déterminer la juste valeur des dettes de leasing (Niveau 2) en actualisant les flux de trésorerie futurs, un taux de 2,09 % a été utilisé pour les projecteurs en leasing,

et de 3,18 %, pour le cinéma loué à Groningen (Pays-Bas) (2014 : 2,32 % pour les projecteurs en leasing ; 3,31 % pour le cinéma loué).

Pour les autres actifs financiers non dérivés (emprunts et créances) et les passifs (évalués au coût amorti), la juste valeur est égale à la valeur comptable.

Le tableau ci-dessous reprend les montants nominaux ou contractuels ainsi que la pure juste valeur de tous les instruments dérivés en circulation (instruments de couverture des flux de trésorerie). Les montants nominaux ou contractuels représentent le volume des instruments dérivés en circulation à la date du bilan et représentent ainsi le risque du Groupe concernant ces transactions.

MONTANTS EN '000 € SAUF SI STIPULÉ AUTREMENT	2014		2015	
	VALEUR NOMINALE EN '000 \$	JUSTE VALEUR	VALEUR NOMINALE EN '000 \$	JUSTE VALEUR
Devises				
Contrats de change à terme	1 200	27	2 000	64
TOTAL	1 200	27	2 000	64

Il n'y avait aucun swap d'intérêt au 31 décembre 2015. La juste valeur des contrats de change à terme se calcule comme la différence actualisée entre la valeur de ces

contrats sur la base du taux de change à la date du bilan et sur la base des cours à terme à la même date.

La juste valeur des instruments dérivés est reprise comme suit dans l'état de situation financière du Groupe :

EN '000 €	2014			2015		
	ACTIFS	PASSIFS	VALEUR NETTE	ACTIFS	PASSIFS	VALEUR NETTE
Non courants						
Courants	27		27	64		64
TOTAL	27		27	64		64

Le 31 décembre 2015, la juste valeur des contreparties éventuelles était de € 1,3 million. Ce montant a été déterminé sur la base des hypothèses suivantes :

- ★ La fréquentation du futur cinéma à Utrecht (Pays-Bas), dans la troisième année après l'ouverture ;

- ★ Les deux cinémas existants à Utrecht ainsi que les cinémas de Nieuwegein (Pays-Bas) et de Rotterdam (Pays-Bas) seront loués pour le terme convenu.

L'intrant significatif non observable est la fréquentation du futur projet de nouvelle construction du Groupe à Utrecht (Pays-Bas). La juste valeur estimée augmentera ou baissera selon que le nombre de visiteurs du nouveau cinéma d'Utrecht sera plus haut ou plus bas.

Juste valeur – hiérarchie

Le tableau ci-dessous indique les instruments financiers repris à leur juste valeur, par méthode d'évaluation. Les divers niveaux sont les suivants :

Niveau 1 : prix de marché coté (non corrigés), sur les marchés actifs, pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous la forme d'un prix), soit indirectement (déterminées à partir de prix).

Niveau 3 : données de l'actif ou de l'obligation qui ne reposent pas sur des données de marché observables (données non observables).

EN '000 €	2014			2015		
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Couvertures des flux de trésorerie - Devises						
Contrats de change à terme		27			64	
Dettes financières évaluées en juste valeur						
Contreparties éventuelles			4 159			1 289
TOTAL	27	4 159		64	1 289	

Justes valeurs de niveau 3

Le tableau suivant rapproche le solde d'ouverture et le solde de clôture pour les justes valeurs de niveau 3 :

EN '000 €	CONTREPARTIES ÉVENTUELLES
SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	4 159
Contrepartie payée (voir annexe 10)	-2 670
Variation de la juste valeur (réalisée) (voir annexe 10)	-200
SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE	1 289

Analyse de sensibilité aux justes valeurs de niveau 3

Le changement potentiel indiqué ci-dessous de l'évolution de l'intrant significatif non observable, les autres intrants

restant constants, devrait raisonnablement avoir l'effet suivant sur les contreparties éventuelles à la date du bilan :

EN '000 €	2014	2015
Hausse de 10 % de la fréquentation prévue du futur cinéma d'Utrecht (Pays-Bas)	535	535
Baisse de 10 % de la fréquentation prévue du futur cinéma d'Utrecht (Pays-Bas)	-535	-535

25. Leasing opérationnel

Leasing en tant que preneur

Les loyers de leasings opérationnels non résiliables sont payables aux échéances suivantes :

EN '000 €	2014	2015
Moins de 1 an	7 515	7 981
Entre 1 et 5 ans	24 316	23 969
Plus de 5 ans	20 720	16 163
TOTAL	52 551	48 113
Paiements de leasing minimaux dans le compte de résultats relatifs au leasing opérationnel	6 164	6 960
Paiements de leasing conditionnels dans le compte de résultats relatifs au leasing opérationnel	247	575

Le complexe de cinéma à Valence (Espagne) est détenu en leasing depuis mai 2001 pour une période de 40 ans. Après 20 ans, il existe la possibilité de résilier le contrat. Le contrat ne prévoit pas d'option d'achat.

Le Groupe loue aussi le complexe de cinéma au centre de Nîmes (France) ainsi qu'un complexe au centre de Liège (Belgique). Ces baux de location ont une durée de 9 ans (renouvelable). Un loyer fixe est demandé dans tous les cas.

Par ailleurs, le Groupe loue le terrain sur lequel certains complexes de cinéma ont été construits, avec le parking attenant, pour une période restante de 10 ans (renouvelable) en Belgique, de 21 ans au Luxembourg ainsi que de 35 et 48 ans en France (emphytéose). Le loyer payé est en partie fixe et en partie variable en fonction du nombre de tickets vendus. Ce loyer variable a atteint € 0,2 million en 2015 (2014 : € 0,2 million).

D'autres parkings sont également loués en Belgique, pour une période allant de 1 à 27 ans (renouvelable). Un loyer fixe est demandé dans tous les cas.

Le Groupe loue aussi des bureaux en Belgique pour une période entre 2 et de 9 ans (renouvelable). Le loyer de ces bureaux est toujours fixe.

Tous les bâtiments dans lesquels sont établies les entités néerlandaises du Groupe, acquises en 2014, sont loués, à l'exception du bâtiment d'Enschede (Pays-Bas).

À l'exception du bâtiment de Groningen (Pays-Bas), il s'agit toujours de leasings opérationnels. Ces contrats ont une durée de 1 à 10 ans (prolongeable). Le loyer de ces bureaux est toujours fixe.

Les cinémas acquis en 2014 en Espagne (Alicante et Madrid) sont loués pour une période de respectivement 10 ans (prolongeable de deux périodes de 5 ans ; résiliable par le locataire si la fréquentation baisse sous un seuil donné) et 20 ans (non renouvelable, résiliable par le locataire après 10 et 15 ans). Le loyer payé est en partie fixe et en partie variable en fonction du nombre de visiteurs payants. Ce loyer variable a atteint € 0,4 million en 2015 (2014 : € 0,0 million).

Une partie des cinémas repris aux Pays-Bas en 2015 (Oss, Zoetermeer et Emmen) sont la propriété du Groupe. Les complexes de cinéma d'Almere et Den Helder sont loués pour une période de 18 et 7 ans, respectivement. Le loyer est toujours fixe. En outre, les complexes de cinéma acquis au Luxembourg, à l'exception du complexe de Kirchberg, sont loués pour une période restante de 1 et 5 ans. Le loyer est toujours fixe.

Enfin, le Groupe loue les voitures mises à la disposition d'une partie du personnel. Ces contrats ont une durée de 3 à 5 ans (parfois renouvelable). Le loyer est toujours fixe.

Leasing en tant que bailleur

Le Groupe loue une partie de ses propriétés immobilières en leasing opérationnel. Les loyers de ces leasings opérationnels non résiliables sont payables aux échéances suivantes :

EN '000 €	2014	2015
Moins de 1 an	5 772	6 613
Entre 1 et 5 ans	8 658	10 326
Plus de 5 ans	1 387	1 177
TOTAL	15 817	18 116
Paiements de leasing minimaux dans le compte de résultats relatifs au leasing opérationnel	6 708	7 007
Paiements de leasing conditionnels dans le compte de résultats relatifs au leasing opérationnel	368	529

Les leasings en tant que bailleur concernent principalement le complexe de cinéma à Poznań (Pologne), loué à Cinema City depuis janvier 2007 pour une période de 10 ans (prolongeable de 5 ans). Le loyer se compose d'une partie fixe et d'une partie variable, cette dernière en pourcentage du chiffre d'affaires Box office. Ce loyer variable a atteint € 0,4 million en 2015 (2014 : € 0,0 million).

Depuis 2014, le Groupe loue à UGC le cinéma Toison d'Or à Bruxelles (Belgique). Il s'agit d'un contrat d'une durée de 18 ans (prolongeable de 9 ans par deux fois). Le loyer se compose d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette dernière est fonction du nombre de visiteurs. Ce loyer variable a atteint € 0,0 million en 2015 (2014 : € 0,0 million).

Le Groupe loue également une partie de ses cinémas à des tiers qui y exploitent des boutiques ou des établissements horeca. Ces concessions ont une durée de 1 à 36 ans (prolongeable).

Par ailleurs, les parkings de plusieurs complexes sont donnés en location pour une durée comprise entre 1 et 15 ans (prolongeable) en Belgique et pour une durée indéterminée en Pologne. Un loyer fixe est demandé pour une partie de ces parkings. Les produits des autres parkings sont variables, en fonction du nombre de tickets de parking vendus, corrigé pour les frais de gestion.

26. Engagements d'acquisition d'immobilisations

Fin 2015, le Groupe totalise pour € 24,3 millions d'engagements d'investissement matériel (2014 : € 8,2 millions). Il s'agit d'engagements liés à la construction de nouveaux

cinémas à Utrecht et Breda aux Pays-Bas, à la construction de cinémas en France et au développement d'un nouveau logiciel « front office » pour le Groupe.

27. Droits et obligations non repris dans l'état consolidé de situation financière

KFD

Fin 2015, le Groupe totalise pour € 1,1 million d'engagements contractuels non réalisés (2014 : € 1,7 million). Cela concerne les obligations de garantie minimale de Kinopolis Film Distribution SA envers Dutch Filmworks BV pour des films qui ne sont pas encore sortis, mais qui font déjà l'objet d'obligations contractuelles.

Utopolis

À la date de reprise d'Utopolis, un permis n'a pas été octroyé à un des complexes d'Utopolis à cause d'une erreur administrative. Si le permis est refusé ou s'il est accordé pour une exploitation fondamentalement différente du mode d'exploitation prévu par les actionnaires précédents, ou si la procédure d'obtention du permis devait avoir d'importantes conséquences négatives,

Kinopolis Group peut revendre ce complexe à un prix prédéfini aux précédents actionnaires d'Utopia SA. Le permis concerné sera vraisemblablement accordé en 2016.

Utopolis Belgique

Kinopolis Group SA a clôturé le 9 novembre 2015 la reprise d'Utopolis (Utopia SA), à l'exclusion des sociétés belges. La reprise des quatre cinémas belges est encore sous réserve de l'approbation du Conseil de la Concurrence. Si le permis n'est pas accordé, les actionnaires des entités Utopolis belges ont le droit, au fil du temps, de vendre les opérations à un tiers ainsi que celui de vendre l'immobilier à Kinopolis Group SA. Si le prix de vente reçu pour les opérations descend en dessous d'un minimum donné, la différence sera compensée.

28. Parties liées

Les transactions entre le Groupe et ses filiales ont été éliminées de la consolidation et ne figurent donc pas dans

cette annexe. Les transactions avec d'autres parties liées sont expliquées ci-dessous.

Rémunération des administrateurs et des fonctionnaires dirigeants

EN '000 €	2014	2015
Administrateurs		
Rémunérations	351	366
Fonctionnaires dirigeants (les CEO)		
Rémunérations à court terme	1 403	1 483
Paiements fondés sur actions	77	44
Assurance groupe	10	10
TOTAL	1 841	1 903

Les CEO du Groupe et le Président du Conseil d'Administration ont participé au plan d'option sur actions 2007-2016 (« Incentive Plan ») du Groupe (voir annexe 19) (1 039 620 options (après l'impact du fractionnement d'actions) en 2014). En 2015, toutes les options du plan d'actions prévu ont été levées. Vous trouverez plus d'informations dans le rapport des rémunérations dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

Transactions avec d'autres parties liées

Kinohold BIS SA fournit certains services administratifs au Groupe moyennant un prix conforme au marché, soit la somme de € 0,4 million en 2015 (2014 : € 0,4 million).

Pentascop SA fournit certains services d'entretien et de transport au Groupe moyennant un prix conforme au marché, soit la somme de € 0,6 million en 2015 (2014 : € 0,3 million). Au 31 décembre 2015, la totalité du montant a été payée (2014 : € 0,1 million non payé en fin d'année).

29. Événements post-clôture

Reprise de l'exploitation du cinéma au centre commercial de Rouen Saint-Sever

Le 13 janvier 2016, le Groupe a repris pour un montant de € 0,4 million l'exploitation du cinéma situé dans le centre commercial de Saint-Sever, au cœur de Rouen (Normandie, France). Exploité précédemment par UGC, le cinéma comporte 14 salles et 2 500 sièges. En 2015, il a accueilli plus de 400 000 visiteurs.

Inauguration de Kinopolis Dordrecht

Le 17 février 2016 a eu lieu l'inauguration officielle du premier cinéma Kinopolis nouvellement construit aux Pays-Bas. Kinopolis Dordrecht abrite 6 salles et 1 200 sièges. Avec son architecture peu exceptionnelle et sa situation au bord de l'eau, il ne passe pas inaperçu.

Le régime belge d'exonération des bénéfices excédentaires (EPR)

La Commission européenne a publié le 11 janvier 2016 son arrêt selon des décisions fiscales anticipées belge

concernant d'exonération des bénéfices excédentaires (« excess profit ») enfreint la réglementation européenne en matière d'aide de l'état. Les autorités belges ont décidé, le 26 février 2016, de faire appel contre la décision de la Commission auprès de la Cour de justice de l'Union européenne. Kinopolis décidera des démarches juridiques éventuelles à entreprendre sur base de l'évolution du dossier (voir annexe 8).

Reprise des activités Utopolis belges

En exécution de l'accord de principe annoncé début juillet 2015, Kinopolis Group SA a clôturé le 9 novembre 2015 la reprise d'Utopolis (Utopia SA), à l'exclusion des sociétés belges. La reprise concerne 9 cinémas situés dans 3 pays : Grand-Duché de Luxembourg (3), Pays-Bas (5) et France (1). La reprise des quatre cinémas belges est encore sous réserve de l'approbation du Conseil de la Concurrence. Un arrêt à ce sujet n'est pas encore connu à la date de l'approbation de ce rapport par le Conseil d'Administration.

30. Mandats et rémunération du commissaire

Le commissaire de la Société est KPMG Réviseurs d'entreprises, représentée par M. S. Cosijns.

Les mandats et rémunérations pour l'ensemble du Groupe peuvent être résumés comme suit :

EN '000 €	2014	2015
Rémunération du commissaire	296	296
Autres missions révisorales	42	19
Conseils fiscaux		
Autres missions en dehors des missions révisorales		20
Rémunération pour activités exceptionnelles ou missions spéciales accomplies pour la Société et ses filiales par le commissaire	42	39
Rémunération de personnes avec qui le commissaire est lié pour l'exercice d'un mandat de commissaire	123	138
Autres missions révisorales	10	8
Conseils fiscaux	48	60
Autres missions en dehors des missions révisorales		
Rémunération pour activités exceptionnelles ou missions spéciales accomplies pour la Société et ses filiales par des personnes avec qui le commissaire est lié	58	68
TOTAL	519	541

31. Entreprises appartenant au Groupe

Liste des entreprises consolidées globalement

PAYS	NOM	LOCALITÉ	N° DE TVA OU D'ENTREPRISE	% 2014	% 2015
Belgique	Brightfish SA	Bruxelles	BE 0450 523 725	100	100
	Kinepolis Braine SA	Braine-l'Alleud	BE 0462 688 911	100	100
	Kinepolis Film Distribution (KFD) SA	Bruxelles	BE 0445 372 530	100	100
	Kinepolis Financial Services SA	Bruxelles	BE 0886 547 831	100	100
	Kinepolis Group SA	Bruxelles	BE 0415 928 179	100	100
	Kinepolis Immo Hasselt SA	Hasselt	BE 0455 729 358	100	100
	Kinepolis Immo Multi SA	Bruxelles	BE 0877 736 370	100	100
	Kinepolis Liège SA	Hasselt	BE 0459 469 796	100	100
	Kinepolis Mega SA	Bruxelles	BE 0430 277 746	100	100
	Kinepolis Multi SA	Courtrai	BE 0434 861 589	100	100
	KP Immo Bruxelles SA	Bruxelles	BE 0816 884 015	100	100
	The Belux Booking Cie BVBA	Malines	BE 0826 444 948	-	100
France	Eden Panorama SA	Lomme	FR 02340483221	100	100
	Forum Kinepolis SA	Nîmes	FR 86421038548	100	100
	Kinepolis Bourgoin SA	Bourgoin-Jallieu	FR 65779487297	-	100
	Kinepolis France SA	Lomme	FR 20399716083	100	100
	Kinepolis Film Distribution France SASU	Lomme	FR 43789848280	100	100
	Kinepolis Immo St. Julien-lès-Metz SAS	Metz	FR 51398364463	100	100
	Kinepolis Immo Thionville SA	Thionville	FR 10419162672	100	100
	Kinepolis Le Château du Cinéma SAS	Lomme	FR 60387674484	100	100
	Kinepolis Mulhouse SA	Mulhouse	FR 18404141384	100	100
	Kinepolis Nancy SAS	Nancy	FR 00428192819	100	100
	Kinepolis Prospection SAS	Lomme	FR 45428192058	100	100
	Kinepolis St. Julien-lès-Metz SA	Metz	FR 43398364331	100	100
	Kinepolis Thionville SA	Thionville	FR 09419251459	100	100
	Utopolis Longwy SAS	Longwy	FR 21432763563	-	100
Luxembourg	Utopolis Belval SA	Luxembourg	LU 220 75 333	-	100
	Majestiek International SA	Luxembourg	LU 19942206638	100	100
	Utopia SA	Luxembourg	LU 160 90 380	-	100
Pays-Bas	Kinepolis Booking NL BV	Utrecht	NL 822229936B01	100	100
	Kinepolis Immo BV	Utrecht	NL 003182794B01	100	100
	Kinepolis Rotterdam BV	Utrecht	NL 808810261B01	100	100
	Kinepolis Beheermaatschappij BV	Utrecht	NL 007081698B01	100	100
	Kinepolis Bioscopen Holding BV	Utrecht	NL 822624382B01	100	100
	Kinepolis Enschede BV	Utrecht	NL 808883574B01	100	100
	Kinepolis Groningen BV	Utrecht	NL 816165774B01	100	100
	Kinepolis Huizen BV	Utrecht	NL 820697230B01	100	100
	Kinepolis Exploitatie BV	Utrecht	NL 819683036B01	100	100
	Kinepolis Participatie BV	Utrecht	NL 822624357B01	100	100
	Utopia Nederland Beheer BV	Almere	NL 804687237B02	-	100
	Utopia Nederland Vastgoed BV	Almere	NL 804687237B05	-	100
	Utopia Nederland BV	Almere	NL 804687237B03	-	100
	Utrechtse Film Onderneming « Ufio » BV	Utrecht	NL 003182812B01	100	100

PAYS	NOM	LOCALITÉ	N° DE TVA OU D'ENTREPRISE	% 2014	% 2015
Pologne	Kinopolis Poznań Sp.z o.o.	Poznań	NIP 5252129575	100	100
Espagne	Kine Invest SA	Pozuelo de Alarcon	ESA 824 896 59	100	100
	Kinopolis España SA	Pozuelo de Alarcon	ESA 814 870 27	100	100
	Kinopolis Granada SA	Pozuelo de Alarcon	ESA 828 149 55	100	100
	Kinopolis Jerez SA	Pozuelo de Alarcon	ESA 828 149 22	100	100
	Kinopolis Madrid SA	Pozuelo de Alarcon	ESA 828 149 06	100	100
	Kinopolis Paterna SA	Pozuelo de Alarcon	ESA 828 149 14	100	100
Suisse	Kinopolis Schweiz AG	Schaffhausen	CH 2903013216-5	100	100

CHANGEMENTS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Nouvelles participations dans des filiales

Le 8 juillet 2015, Kinopolis Group SA a repris la société française Mégaroyal.

Le 9 novembre 2015, la reprise du groupe Utopolis (Utopia SA) a été clôturée. Les sociétés suivantes ont été reprises :

- ★ Utopia SA
- ★ Utopolis Belval SA
- ★ Utopolis Longwy SAS
- ★ Utopia Nederland Beheer BV
- ★ Utopia Nederland Vastgoed BV
- ★ Utopia Nederland BV
- ★ The Belux Booking Cie BVBA

Fusions

Kinopolis Immo Liège SA a fusionné avec Kinopolis Liège SA le 1er juillet 2015.

Autres modifications

Les dénominations sociales des sociétés suivantes ont été modifiées :

- ★ Kinopolis Booking NL BV
(précédemment Eerste Theater Programmatie BV)
- ★ Kinopolis Rotterdam BV (précédemment Murillo BV)
- ★ Kinopolis Beheermaatschappij BV
(précédemment Wolff Beheermaatschappij BV)
- ★ Kinopolis Bioscopen Holding BV
(précédemment Wolff Bioscopen Holding BV)
- ★ Kinopolis Enschede BV
(précédemment Wolff Enschede BV)
- ★ Kinopolis Groningen BV
(précédemment Wolff Groningen BV)
- ★ Kinopolis Huizen BV (précédemment Wolff Huizen BV)
- ★ Kinopolis Exploitatie BV
(précédemment Wolff Megabioscoop Utrecht BV)
- ★ Kinopolis Participatie BV
(précédemment Wolff Participatie BV)

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Kinopolis Group SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

TRADUCTION LIBRE D'UN RAPPORT DE COMMISSAIRE
AVEC UNE OPINION SANS RESERVE DONT L'ORIGINALE
A ÉTÉ PRÉPARÉ EN NÉERLANDAIS

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS – OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Kinopolis Group SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2015, le compte de résultats consolidés et l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 490.699.(000) EUR et l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de 32.162.(000) EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en oeuvre, y compris l'évaluation du risque que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du Groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir

des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 8 Charge d'impôt aux états financiers consolidés qui décrit la position d'impôts incertaine de EUR 9.355.(000) relative à l'issue de la décision de la Commission Européenne sur les dispositions fiscales belges concernant excess profit. Ce point ne remet pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés :

- ★ Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des mentions requises par la loi, concorde, dans tous ses aspects significatifs, avec les comptes consolidés et ne présente pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Kontich, le 24 mars 2016

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par

Serge Cosijns
Réviseur d'Entreprises

Comptes annuels abrégés de Kinopolis Group SA

Les informations suivantes sont extraites des comptes annuels non consolidés de Kinopolis Group SA, établis en vertu des normes comptables belges. Ces comptes annuels non consolidés, ainsi que le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires et le rapport du commissaire, seront déposés à la Banque Nationale de Belgique, dans les délais prévus par la loi.

Il est à noter que seuls les états financiers consolidés repris ci-avant donnent une image fidèle de la situation financière et des performances de Kinopolis Group SA.

Étant donné que Kinopolis Group SA est essentiellement une entreprise holding intégrant ses investissements à leur prix de revient dans ses comptes annuels non consolidés, ces états financiers ne donnent qu'une vue restreinte de la situation financière de Kinopolis Group SA. En conséquence, le Conseil d'Administration a jugé opportun de ne publier qu'une version

abrégée du bilan et du compte de résultats non consolidés, établis en vertu des normes comptables belges pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015.

Le rapport statutaire du commissaire est émis « sans réserves » et confirme que les comptes annuels non consolidés de Kinopolis Group SA, établis en vertu des normes comptables belges pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015, donnent une image fidèle de la situation financière de Kinopolis Group SA conformément à toutes les dispositions légales et réglementaires y afférentes.

Les comptes annuels non consolidés de Kinopolis Group SA peuvent être obtenus gratuitement sur le site internet de la Banque Nationale de Belgique (www.bnb.be), sous la rubrique « Centrale des bilans », « Consultation des comptes annuels ». On peut aussi les recevoir sur simple demande auprès de Relations Investisseurs.

BILAN ABRÉGÉ NON CONSOLIDÉ DE KINEPOLIS GROUP SA

EN '000 €	2014	2015
Actifs non courants	267 427	349 766
Immobilisations incorporelles	1 466	1 227
Immobilisations corporelles	10 260	9 973
Immobilisations financières	255 701	338 566
Actifs courants	36 482	39 845
TOTAL DES ACTIFS	303 909	389 611
Capitaux propres	66 944	67 372
Capital	18 952	18 952
Primes d'émission	1 154	1 154
Réserve légale	1 895	1 895
Réserves indisponibles	9 364	3 238
Réserves disponibles	7 050	7 050
Résultat reporté	28 529	35 083
Provisions et passifs d'impôt différé	337	9 355
Dettes à long terme	148 430	260 669
Dettes à court terme	82 862	38 050
Comptes de régularisation	5 336	14 165
TOTAL DES PASSIFS	303 909	389 611

COMPTE DE RÉSULTATS ABRÉGÉ NON CONSOLIDÉ DE KINEPOLIS GROUP SA

EN '000 €	2014	2015
Produits opérationnels	75 536	85 601
Charges opérationnelles	-35 528	35 911
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	40 008	49 690
Résultat financier	13 558	-7 244
Résultat exceptionnel	-811	-269
Impôts sur le résultat	-10 218	-20 264
BÉNÉFICE/(PERTE) DE L'EXERCICE À AFFECTER	42 537	21 913

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE KINEPOLIS GROUP SA

EN '000 €	2014	2015
Bénéfice/(perte) de l'exercice à affecter	42 537	21 913
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	27 753	28 529
Prélèvement aux fonds propres	-3 001	-6 125
- à la réserve légale	-3 001	-6 125
Affectation aux fonds propres :	21 660	
- aux autres réserves	21 660	
Bénéfice à reporter	28 529	35 083
Rémunération du capital	23 102	21 484

MANDATS ET RÉMUNÉRATIONS DU COMMISSAIRE DE KINEPOLIS GROUP SA

EN '000 €	2014	2015
Rémunérations du commissaire	167	167
Autres missions révisorales	40	6
Conseils fiscaux		
Autres missions en dehors des missions révisorales		20
Rémunérations pour activités exceptionnelles ou missions spéciales accomplies dans la Société par le commissaire	40	26
Autres missions révisorales		
Conseils fiscaux	48	60
Autres missions en dehors des missions révisorales		
Rémunérations pour activités exceptionnelles ou missions spéciales accomplies dans la Société par les personnes avec qui le commissaire est lié	48	60
TOTAL	255	253

Glossaire

Marge brute

Produits – coûts des ventes

Résultat opérationnel (EBIT)

Marge brute – frais de commercialisation - charges administratives + autres produits opérationnels - autres charges opérationnelles

Résultat opérationnel courant (REBIT)

Résultat opérationnel après élimination des opérations non courantes

EBITDA

Résultat opérationnel + amortissements + pertes de valeur + mouvement des provisions

REBITDA

EBITDA après élimination des opérations non courantes

Taux d'impôt effectif

Charges d'impôt / résultat avant impôt

Résultat courant

Résultat de la période après élimination des opérations non courantes

Résultat de la période, part du Groupe

Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société mère

Résultat de base par action

Résultat de la période, part du Groupe / (nombre moyen d'actions en circulation - nombre moyen d'actions propres)

Résultat dilué par action

Résultat de la période, part du Groupe / (nombre moyen d'actions en circulation - nombre moyen d'actions propres + nombre possible de nouvelles actions à émettre dans le cadre des plans d'options sur actions existants x effet de dilution des plans d'options sur actions)

Investissements

Investissements capitalisés en immobilisations incorporelles et corporelles et en immeubles de placement

Dettes financières nettes

Dettes financières après déduction de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des investissements « Tax Shelter »

ROCE (rendement du capital utilisé)

REBIT / (actifs non courants moyens - actifs d'impôt différé moyens + actifs détenus en vue de la vente moyens + créances commerciales moyennes + stocks moyens - dettes commerciales moyennes)

Ratio courant

Actifs courants / dettes courants

Flux de trésorerie libre

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles - investissements d'entretien en immobilisations incorporelles et corporelles et immeubles de placement - charges d'intérêt payées

Calendrier financier 2016-2017

Mercredi 11 mai 2016 PUBLICATION DU BUSINESS UPDATE Q1 2016	Mercredi 11 mai 2016 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE KINEPOLIS GROUP SA	Mardi 17 mai 2016 MISE EN PAIEMENT DU DIVIDENDE
Jeudi 25 août 2016 PUBLICATION DES RÉSULTATS SEMESTRIELS 2016 PRÉSENTATION PRESSE ET ANALYSTES	Jeudi 17 novembre 2016 PUBLICATION DU BUSINESS UPDATE Q3 2016	Jeudi 16 février 2017 PUBLICATION RÉSULTATS ANNUELS 2016 PRÉSENTATION PRESSE ET ANALYSTES

Les dates susmentionnées sont sous réserve de modifications.

Pour les mises à jour, veuillez consulter le calendrier sur le site web Relations Investisseurs de Kinopolis : <http://investors.kinopolis.com>.

Siège social :
Kinopolis Group SA
Boulevard du Centenaire 20
B-1020 Bruxelles, Belgique

Adresse de correspondance :
Kinopolis Group SA
Moutstraat 132-146
B-9000 Gand, Belgique
info.group@kinopolis.com
TVA BE 0415.928.179
RPM Bruxelles

Relations Investisseurs :
Nicolas De Clercq, CFO
Tine Duyck, Executive Assistant CFO & IR Coordinator
investor-relations@kinopolis.com

Site web Relations Investisseurs :
<http://investors.kinopolis.com>

Création : www.linknv.be

Ce rapport est imprimé et disponible en ligne en français, en néerlandais et en anglais.







<http://investors.kinepolis.com>